299 1954 3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXV

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Félix Lecoy, Les mots d'origine burgonde dans le *Girart de Roussillon*. 289
Alexandre Micha, Deux études sur le Graal. II. Le « livre du Graal » de Robert de Boron 316
Christine Knowles, Jean de Vignay, Un traducteur du XIVe siècle ... 353

MÉLANGES

A. Machabey, Problème de lyrique médiévale 384
Albert Henry, Anc. fr. *le mesfaire* 389
Leo Spitzer, Anc. fr. *dalier* 390

DISCUSSIONS

Leo Spitzer, Salvatore Santangelo, L'amore lontano di Jaufre Rudel 396

COMPTES RENDUS

Studies in Romance Philology and French Literature presented to John Orr (F. Lecoy) 403
J. H. Fox, Robert de Blois (F. Lecoy) 405
Gautier de Coincy, De la bonne enpereris qui garda loiaument sen mariage, éd. E. von Kraemer (F. Lecoy) 409

PÉRIODIQUES 414

CHRONIQUE 424

Les prochains fascicules contiendront :

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
Eug. Kohler, Le sens large du vocabulaire espagnol.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).
A. Pezard, Faux noms de lieux dans les *Laudi* de Jacopone.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Digitized by the Internet Archive
in 2023

https://archive.org/details/romania_1954_75_3

LES MOTS D'ORIGINE BURGONDE DANS LE *GIRART DE ROUSSILLON* A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

M. Gamillscheg vient de reprendre l'examen des mots d'origine burgonde qu'il croit avoir découverts dans le *Girart de Roussillon*[1]. Il avait déjà abordé la question en 1936, au tome III de sa *Romania germanica*, p. 48-66, au cours de l'étude qu'il avait alors consacrée à l'influence de cette branche de la grande famille germanique sur le monde roman. Ce premier travail examinait en une même série tant les mots anciens relevés dans le *Girart* que les mots relevés dans les parlers modernes franco-provençaux. L'exposé de M. Gamillscheg fut, à l'époque, l'objet d'un certain nombre de comptes rendus ou d'examens, parmi lesquels il convient de signaler celui de Jud, dans la *Vox romanica*, II (1937), p. 1-23 et ceux de MM. von Wartburg et Rohlfs, respectivement *Zts.*, LIX (1939), p. 302-307 et *Archiv.*, CLXXI (1937), p. 88-96, part. 92-94. Depuis, M. von Wartburg, p. 93-97 de son *Ausgliederung der romanischen Sprachräume*, Bern, 1950, a dressé un nouvel état de l'héritage burgonde : on pourra constater facilement que les divergences de vue entre les deux érudits sont grandes.

Toutefois, MM. von Wartburg et Jud avaient, en principe, écarté de leur examen les mots qui ne sont attestés que dans le *Girart*, considérant que l'origine franco-provençale du texte n'était pas suffisamment établie. Cette fois, M. Gamillscheg fait précéder son étude lexicographique d'un embryon de démonstration, et cherche à prouver que le cœur au moins du poème a bien été composé sur le territoire autrefois occupé par

1. *Burgundische Lehnwörter in der Chanson de geste Girart de Roussillon*, Helsinki, 1954, *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B, 84, I, p. 7-36.

les Burgondes. Nous avons donc affaire à une reprise complète du problème.

M. Gamillscheg adopte tout d'abord en gros, mais avec quelques nuances, la thèse de M. R. Louis, d'après laquelle le *Girart* serait composé de deux parties principales, d'auteurs différents, la « cantilène de Vaubeton » et la « cantilène de Civaux » ; l'ensemble aurait été ensuite réuni par un troisième poète à qui seraient dus le début (épisode du mariage de Charles et de Girart avec les deux sœurs, jusqu'à la laisse 40) et la fin (à partir de la laisse 490 environ) ; le tout serait passé par plusieurs réfections, la dernière étant l'œuvre d'un « rimailleur poitevin ». C'est le noyau central qui est ici en cause, et c'est donc en gros et principalement entre les laisses 40 et 500 que doivent se rencontrer les éléments, franco-provençaux pour ce qui est du roman, burgondes pour ce qui est du vocabulaire germanique.

M. Gamillscheg a réuni, en vue de sa démonstration préliminaire, six catégories de remarques : 1) présence de subjonctif en *-ei* ; 2) *o* atone conservé à la 1re personne du sing. du présent de l'ind. ; 3) emploi de formes dérivées de l'ancien plus-que-parfait latin de l'ind. avec le sens d'un passé simple ; 4) passage occasionnel à *e* de *a* précédé d'une palatale ; 5) confusion des anciens *e* ouverts avec les anciens *e* fermés ; 6) présence, dans le vocabulaire roman, de quelques éléments particuliers au domaine franco-provençal. Examinons rapidement ce premier temps de la démonstration.

1. En ce qui concerne les subjonctifs de la 1re conjugaison formés avec le suffixe *-ei* [1], M. Gamillscheg en a relevé onze exemples [2], aux vers 610, 1142, 1146, 1159, 1320, 2300-

1. Cf. sur ce type, E. Philipon, *Romania*, XLI (1912), 596-600 et XLIII (1914), 552-53.

2. Je ramène toutes les citations à la numérotation des vers que l'on trouvera dans l'édition du *Girart de Roussillon* que vient de procurer miss Hackett pour la *Société des anciens textes français*, 2 vol., 1953, édition que M. Gamillscheg n'a évidemment pas pu utiliser. Cette numérotation correspond d'ailleurs à la numérotation du texte d'Oxford, *O*. On trouvera dans les variantes les écarts du ms. de Paris, *P*, texte dont M. G. fait grand état. J'ajoute que toute étude sur la langue ou les usages de l'auteur (ou les auteurs) du *Girart* ne pourra être conduite systématiquement que lorsque

2301, 3329, 3647-48, 3764-65, 3948 et 4109. J'écarte tout d'abord le cas du vers 4109 que M. G. considère lui-même comme douteux (il se fonde sur la graphie *mene ls melhors omes* de *P*), et qui est, en effet, peu probable. Il faut ensuite supprimer de la liste le *penset* et le *juget* des vers 3647-48, qui sont des parfaits provençaux en *-et*, et non des subjonctifs. De même est à écarter le vers 3948 : si on adopte le texte de *P*, comme M. G., il faudrait un imparfait (*ac* dans la principale, au vers précédent), et non un présent ; ce texte, d'ailleurs, ne peut se construire grammaticalement ; à tout prendre, *O* est ici meilleur, qui donne *prez*, subjonctif normal du verbe *proisier*, *prezar*. Au vers 1146, la correction *esclareit*, pour le *clardei* de *P* ou le *clarai* de *O* risque d'introduire une syllabe de trop ; il est plus simple (et plus exact, sans doute) de voir dans *clarei* un subj. du verbe *claroiier*, *clarejar*. De même, au vers 1159 *or vuel cascuns de gerre aissi s'aigrei*, où M. G. corrige la fin en *si agreért*, de *agreer*, *agradar*, ce qui ne me paraît pas donner un sens acceptable ; *aigrei* est plutôt le subj. de *aigroiier*, *agrejar* « s'irriter, s'emporter, s'exciter à... ». Le *manei* du vers 610, considéré comme le subj. de *mener*, *menar* (*P*, *miasei*) est bien douteux ; P. Meyer semble avoir compris *manes*, *manois* « sur-le-champ, promptement », malgré l'absence de *s*, et son interprétation ne paraît pas impossible. La correction proposée pour les vers 2300-2301, et qui amène un *logreit* à la rime, subj. pr. d'un *lograr* qui signifierait « pratiquer l'usure », est à rejeter absolument : outre que le sens donné ici à *lograr* n'est attesté ni en français ni en provençal, la laisse, si l'on met à part les noms propres, ne groupe que des mots en *-ai* ou en *e* ouvert. De plus, même si l'on passe sur ces difficultés, on ne voit pas trop ce que viendrait faire ici un subjonctif : la syntaxe du vers refait par M. G. exigerait un indicatif. Au vers 1320 *Aste reide de fraisser que no asclei*, *asclei* serait le subjonctif de *asclar* « se briser en éclats » ; mais *O* porte *Aste reide ne freigne o non arcei*, subj. de *archoiier*, *archejar* : l'exemple est donc douteux. Au vers 1142, *en o cuh de parlar. I. s'enancei*, M. G. ne se fonde également que

---

nous aurons le tome III de l'édition, actuellement à l'impression, et qui mettra à la disposition des travailleurs un relevé alphabétique complet de tout le vocabulaire et de toutes les formes du poème.

sur le texte de *P*, *O* donnant une leçon différente. Ne semblent donc rester que *aucei* du vers 3329 et le groupe *estrepei*, *caussei* des vers 3764-65. L'utilisation de doublets en *-eiier*, *-ejar* des formes simples n'est d'ailleurs pas exclue.

2. Les preuves fournies de la survivance de l'*o* de la première personne sont douteuses. M. G. cite *rou[s]*, 5627, latin rogo. La laisse est en *o* ouvert, masculine, ce qui éveille déjà un doute. Mais il y a lieu de noter que l'on trouve aussi dans la même tirade (ce que ne dit pas M. G.) *trous* 5613, de *trobar*, *trover*, et, sans doute, *prous* 5612, de *proar*, *provar*, *prover*. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il s'agit des trois verbes qui ont, en ancien français, une première personne irrégulière et obscure de formation, *ruis*, *truis*, *pruis*, si bien que le deuxième élément de la diphtongue *ou* (si celle-ci est authentique, ce qui n'est pas certain, cf. toujours dans la même laisse *alous* 5625, c'est-à-dire *alué* « alleu », et *encrous*, 1° pers. sing. subj. de *encroer*, sans correspondant en provençal) pourrait bien être d'origine consonantique et du type des diphtongues du français *jeu*, *feu*, ou *sarqueu*, tous mots qui figurent d'ailleurs à la rime dans le même passage. Quant au prétendu *nieu* du vers 6470 qui serait le latin nego, il s'agit d'une interprétation extrêmement douteuse (*O*, *ineu*; *P*, *enieu*); au reste, la syntaxe exige ici, cette fois-ci, un subjonctif, et le *nieu* de M. G. ne pourrait correspondre qu'à un neget.

3. La « cantilène de Civaux » présente un certain nombre de formes dérivées du plus-que-parfait latin de l'indicatif, employées avec le sens d'un prétérit de narration. Les exemples relevés par M. G. paraissent exacts (je mets à part la laisse 297 d'interprétation difficile et le *finera* de *P* 6928, alors qu'on s'attendrait à *finira*). Toutefois, je ne suis pas bien sûr qu'il y ait dans cette particularité un archaïsme franco-provençal. M. G. ne nous dit pas sur quoi il fonde son opinion. Je rappelle qu'un emploi tout à fait analogue se rencontre dans la langue épique espagnole, et cela jusqu'au XV^e^ siècle, au moins.

4. Des cas où l'on aurait des *e* provenant de *a* précédés de palatale, nous ne dirons rien, puisque M. G. déclare en fin de compte qu'on ne peut tirer aucune conclusion des quelques faits qu'il a réunis, et qui sont d'ailleurs en partie douteux.

Cauches 3750, épithète de *mur*, par exemple, n'est pas l'équivalent d'un français **chaucié* « bâti à la chaux » : ni le mot ni le sens ne sont vraiment attestés en ancien français. Il s'agit, en réalité, d'une forme de l'adj. que Godefroy a enregistré sous *cauchois*, synonyme de *chaucin*. Et, de toutes façons, le rapprochement de ce *cauches* (considéré à tort comme un **chaucié*) avec le *causei* du vers 3765, « fouler aux pieds, combler de terre », serait une confusion supplémentaire entre les dérivés de latin calx « talon » et ceux de calx « chaux ».

5. Les confusions de *e* fermé et de *e* ouvert signalées aux laisses 50, 57, 168, etc..., ne sont pas telles qu'elles ne puissent être mises sur le compte de la négligence ou d'une certaine incertitude dans la connaissance de la langue. Au reste, la confusion « étymologique » des deux qualités d'*e* est loin d'être « franco-provençale », comme le dit M. G. ; elle ne se rencontre en réalité que sur une portion aujourd'hui assez étroitement délimitée du domaine. Si on l'admettait comme un trait de langue chez le premier auteur du *Girart*, il faudrait admettre aussi que le poème a été composé dans la région tout à fait excentrique que constitue le pays qui s'étend entre le lac de Genève et celui de Neuchâtel, dans le canton de Fribourg ou le bas Valais, ce qui est hautement improbable, cf. von Wartburg, *Ausgliederung*, p. 98 et la carte n° 12 à la fin du volume [1].

6. On nous permettra enfin de ne pas attribuer, jusqu'à plus ample informé, une grande importance à la présence, dans le *Girart*, de deux mots : *cacal* 1600, qui signifierait « coussin, oreiller », cf. *FEW*, II, 261 a, et qui s'étend d'ailleurs bien au delà du franco-provençal, ou *vas* 6038, « cercueil, tombeau », qui passe aujourd'hui pour ne plus se rencontrer qu'en Suisse

1. Il resterait d'ailleurs à prouver que cette confusion des voyelles ouvertes et fermées est ancienne en franco-provençal et remonte à l'époque « burgonde ». M. G. bien qu'il ne le dise pas, semble faire ici état de l'ingénieuse théorie de M. J. U. Hubschmied, *Deux noms de rivière gaulois (Premier congrès international de Toponymie et d'Anthroponymie* (1938), Paris, 1939), qui attribue la confusion à un trait de la prononciation des « goths ». Mais, il faut le dire, rien n'est moins sûr, cf. les très bonnes remarques de H. Stimm, *Studien zur Entwickelungsgeschichte des Frankoprovenzalischen*, Tübingen, 1952, p. 26-35 et 145-148.

française, en Savoie ou en Franche-Comté, mais qui a sûrement couvert autrefois, s'il ne couvre pas encore aujourd'hui, une aire beaucoup plus étendue, cf. les indications de Du Cange, s. v° *vas*, et Mistral, qui enregistre le mot et cite le proverbe *Dou bres au vas Noun i'a qu'un pas* « Du berceau à la tombe, il n'y a qu'un pas ».

Tout bien considéré, la démonstration de M. Gamillscheg n'apparaît donc pas comme très concluante. Par provision, cependant, nous lui accorderons temporairement le bénéfice du doute, et nous passons maintenant à l'examen de ce qui est l'essentiel de son exposé, l'étude des mots burgondes qui auraient été conservés par le *Girart*.

*
* *

Dans la *Romania germanica* de 1936, III, p. 51-63, M. G. avait retenu, sauf erreur, dix neuf de ces mots. Dans son nouveau travail, il renonce lui-même expressément à l'explication qu'il avait fournie pour 1) *audei*, *P* 3763, par burgonde *aud* « richesse » ; 2) *escatz*, *P* 1898, par burg. *skafts* « hampe, bois de lance » ; 3) *estric*, *O*, *destric*, *P* 625, par burg. *striks* « enlacement, embarras » ; 4) *trois*, *O* 6315 (à plus forte raison 5610, où le texte est obscur), par burg, *trusk* « morceau, fragment » ; 5) il semble admettre que le *rodenc* des vers 2524 et 5107 vient bien du latin rota (cf. Rohlfs et von Wartburg) au sens de « ornière » et non pas du burg. *ruding* « essart, terrain défriché ». Enfin, 6) il renonce aussi à voir dans le *gahel* du vers 7622 un mot burgonde et renvoie purement et simplement à l'anc. fr. *jael*, d'un francique **gadailo*. Par prétérition, il a dû renoncer, puisqu'il n'en parle plus, au *cucon*, *O* 3522 et 5389, que Jud avait proposé de ramener à l'ancien français *coçon*, latin coctio, et à l'*estunc* de *O* 5582.

Il ne devrait donc rester que onze mots. Mais M. Gamillscheg a ajouté à sa nomenclature, sinon un mot, du moins une forme, *espit*, *O* 2916 « épieu ou pointe », dont le vocalisme ne s'explique, paraît-il, que par le burgonde.

Cette liste appelle quelque commentaire [1].

1. Dans les paragraphes qui suivent, je transcris les mots germaniques utilisés par M. G. tels qu'il les donne. En particulier, je ne me charge pas de

Une remarque, d'abord, sur *gahel*, que M. G. continue à considérer, sinon comme un mot burgonde, du moins comme un mot germanique. *Gahel*, dans le *Girart*, ne signifie pas « homme de basse extraction » et n'a rien à voir avec le fr. *jael*, lequel, d'ailleurs, n'a que le sens de « femme vénale, femme de mauvaise vie ». Le seul exemple masculin de *jael* que je connaisse [1] s'accommode très bien d'un emploi figuré avec la valeur de « prostitué ». Il y a longtemps qu'A. Thomas, *Mélanges*, p. 104-105, a démontré que le *gahel* du *Girart de Roussillon* était un « lépreux ». Ce sens est certain, et c'est ainsi qu'a compris le remanieur provençal de *P*, qui remplace *gahel* par *digiet*, c'est-à-dire « lépreux » également, et non pas « méprisable », comme traduit M. G., *Romania germanica*, III, p. 56, note. Cf. sur *digiet*, A. Thomas, *Mélanges*, p. 83, et, sur les deux mots, von Wartburg, *FEW*, III, 31 et IV, 19.

Passons maintenant aux mots retenus par M. Gamillscheg.

1. M. G. persiste à voir dans le vers 6240 de *O : e gardet una porta en lat'en feu* un substantif *lata*, d'origine burgonde, et signifiant « amande due par le débiteur qui a laissé passer le terme ». Mais, outre la note de Jud, *Vox romanica*, II, 14, qui fait remarquer que les exemples (latins) de *lata* se rencontrent jusqu'en Provence, qui n'a rien de burgonde, ce sens ne paraît pas convenir au passage. Comment un portier, qui a la garde d'une porte de ville ou de château, en fief, peut-il l'avoir reçue également en « dédommagement d'une dette non payée » ? La garde de la porte appartient, en principe, au seigneur, qui peut la concéder en fief. S'il l'a concédée en fief, il ne peut plus la donner en dédommagement d'une dette qu'il aurait contractée et qu'il ne pourrait payer, et cela au même personnage ! A moins de supposer que le portier de la chanson possédait la garde de la porte, et la jouissance de ses revenus, non pas en fief à proprement parler, mais, si je puis dire, en arrière-fief, l'ayant reçue de celui qui la tenait, lui, directement du sei-

rétablir les astériques devant les formes supposées ou reconstituées là où ce serait nécessaire. Pour les formes ou les mots que j'introduis dans la discussion, par contre, je m'efforcerai de distinguer entre formes attestées et formes schématiques reconstruites.

1. *Vie de saint Thomas le martyr*, de Guernes de Pont Sainte Maxence, 2844, exemple non relevé par Godefroy.

gneur, ici Girart, et qui, s'étant engagé à l'égard de ce portier, n'aurait pu payer sa dette. Situation bien compliquée, et dont on ne voit guère l'intérêt dans notre cas. Mais, de plus, si j'en crois Du Cange, *s. v°*, l'amande appelée *lata* se versait, non pas au créditeur, mais au seigneur à la cour duquel venait le procès : on ne voit donc pas comment elle aurait pu tomber entre les mains de notre portier. Pour toutes ces raisons, que le *lata* juridique soit burgonde ou latin, on ne saurait, en tout cas, le retrouver dans le *Girart*. Ce mot est à supprimer. Cf. la correction très simple de miss Hackett (d'après *P*) *e l'at en feu*.

Nous avons ensuite un groupe de trois mots, dont le vocalisme postulerait une origine burgonde. Ce sont *fric*, 629 et 6956, « jeune homme », *grin*, adj., 2668, « chagrin » et *espiz*, masc. pl., 2915, « pointe ou épieu ».

2. Sur l'origine de *fric*, il n'y a guère à hésiter; nous avons affaire presque à coup sûr au représentant du mot germanique qui est en gotique, et était sans doute en burgonde, *friks*, en westique, par contre, *frec*, *freh*. Si l'on admet avec M. G. que les *i* du burgonde sont restés des *i* en roman (franco-provençal), l'origine burgonde du mot semble s'imposer. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les formes relevées par le *FEW*, III, 803-804, pour voir que les formes romanes en *i* s'étendent sur la totalité, ou à peu près, du territoire gallo-roman. Il est tout à fait invraisemblable de penser, avec M. G., *Romania germanica*, III, p. 56, qu'il s'agit partout d'un emprunt aux parlers de la Franche-Comté. Le vocalisme de *frique*, *friquet*, *fricon*, etc..., doit recevoir une autre explication, quelle qu'elle soit, que l'explication burgonde (cf. la note de Frings dans le *FEW*) : son témoignage est sans portée. Il avait d'ailleurs déjà été repoussé par M. von Wartburg, quoique admis par Rohlfs.

3. Le cas de *grin* est un peu plus compliqué. M. Gamillscheg semble dire *Romania germanica*, III, p. 57, note 1, que le maintien de *n* à la rime prouve que nous avons affaire à un radical en *m* et non en *n*. Mais, en réalité, les choses sont exactement inverses. Le mot est transcrit *gri* par le manuscrit provençalisant *P*, et il figure dans une laisse en *-in*, avec *n* caduc (*fin*, *pin*, *acerin*, *revolin*, *matin*, etc...). Si donc la pré-

sence de *grin* à la rime prouve quelque chose, elle prouve que nous avons affaire à un *grin* et non à un *grim*. Quant au prétendu dérivé *engremir*, *O* 7542, comme il apparaît sous la forme *s'esgramir* à *O* 2062, on nous permettra d'y voir le correspondant du français *engramir*, *esgramir* (dans les deux cas *P* offre la leçon *agrenir*). L'adjectif **grim* est un fantôme. Cependant, je ne prétends pas que les formes *engremir*, *esgramir* de *O* soient authentiques. En fait, l'ancien provençal connaissant une famille *grinar*, *grinos*, *grineza* bien attestée, des représentants de cette famille se rencontrant sur le territoire franco-provençal (cf. M. Gamillscheg lui-même, *loc. cit.*, et Jud, *Vox romanica*, II, p. 11 ; et encore *REW*, 3870), les interférences (de forme et de sens) avec les représentants du germanique *gram*, connu du provençal, *REW*, 3834, n'étant pas exclues, il est difficile de décider s'il faut attribuer plus d'autorité aux formes de *P* ou à celles de *O*. Mais, de toutes façons, *grin* (avec *n* simple) de 2668 pourrait bien n'être qu'un adjectif déverbal du groupe *grinar*, *grinos*, *grineza*, sur lequel, si les formes de *P* sont bonnes, on a refait un dénominal *agrenir*, avec voyelle dissimilée, type *fenir*, dissimilation qu'il serait, en tout état de cause, nécessaire d'admettre pour l'*engremir* de *O*, si on veut le tirer d'un **grim*. A tout le moins, on nous accordera qu'on ne peut pas bâtir grand-chose sur ce mot.

4. Pour *espitz*, qui serait le représentant d'un burgonde *spitus*, il y a beaucoup à dire. Les langues romanes ont emprunté au germanique deux mots assez voisins, en apparence au moins, de forme et de sens, mais dont rien ne permet de supposer qu'ils soient apparentés, à savoir le germanique **speuta-* (vhall. *spioz*, vsaxon *spiot*) et le germanique **spit-* (vhall. *spiz*, vieil anglais *spitu*). Le premier désigne une arme de jet, de chasse ou de guerre ; c'est le français *espié*, *espieu* ; le second signifie « broche à rôtir » (et aussi, et cela dès le germanique, « cor du cerf ») ; c'est le français *espoi*. Ce **spit-* a dû pénétrer dans le latin parlé à une époque très ancienne. Non seulement il figure dans les gloses de Reichenau *veru : spitus ferreus* (Foerster 475, Labhardt 1357), mais on en a en sarde un représentant phonétiquement régulier. Meyer-Lübke faisait sortir le mot du francique, *REW* 8161 ; mais il enregistre, à tort certainement, un certain nombre de ses représentants sous **spiuts*,

c'est-à-dire **speuta-*, *REW*, 8163. M. Gamillscheg a autrefois[1] proposé, contre Meyer-Lübke, une source gotique, *Etymol. Wörterbuch der fr. Sprache*, p. 374 : à vrai dire, je crois qu'on ne peut se décider en faveur d'aucun dialecte germanique particulier. Le vocalisme ou le consonantisme sont constants, et l'emprunt, très ancien, pourrait bien remonter à l'époque du latin « vulgaire »[2]. Dans ces conditions, le recours à un burgonde *spitus* pour rendre compte de l'unique forme *espitz* du Girart paraît bien hasardeux[3].

Mais il y a plus. Les types *espié* et *espoi* sont radicalement distincts dans l'ancienne langue et appartiennent à deux zones très différentes du vocabulaire. Il est vrai que le Tobler-Lommatzsch a confondu les deux mots sous une même entrée *espiet*, mais c'est là une erreur que je n'arrive pas à m'expliquer.

---

1. Ceci se passait en 1928. Dans la *Romania germanica*, I (1934), les choses sont présentées quelque peu différemment. A la page 185, M. G. fait venir le fr. *espoi* « cor du cerf » du francique *spit* ; puis il semble déclarer à la page 373 que la valeur « broche à rôtir » n'est pas connue en gallo-roman (alors qu'elle y est très fréquente) et groupe les représentants du mot qui offrent ce sens (ou un sens analogue), représentants rhétique, italien, sarde et espagnol, sous un gotique **spitus*. Le sens « cor du cerf » ne se rencontrant, à ma connaissance, que dans la France du Nord, on peut admettre, en effet, que pour cette valeur, nous ayons affaire en français à un second emprunt, francique cette fois, qui serait venu se superposer à un premier emprunt, plus ancien. Mais dans le groupe **spit-* « broche à rôtir », la présence de représentants de la France du Nord et de représentants sardes (cf. à ce sujet la pertinente remarque de M. M.-L. Wagner, *Lingua sarda*, p. 174-175) exclut, à mon sens, l'origine gotique.

2. Il est possible, cependant, comme le voulait M. G. en 1928, que l'espagnol *espeto*, dont la sourde fait difficulté, soit un second emprunt, au gotique (?), cette fois-ci ; l'italien (toscan) *spiede*, avec sa diphtongue, n'est pas clair non plus.

3. J'ajoute que ni **speuta-* ni **spit-* ne sont attestés en gotique et qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre d'étymologie claire : il y a donc lieu d'y regarder à deux fois avant d'admettre leur existence dans le germanique de l'Est. L'idée, exprimée d'ailleurs avec réserve, que le burgonde *spitus* serait à la base du nom du village de *Patran* (Saône-et-Loire), cf. *Romania germanica*, III, p. 87, me paraît insoutenable ; les germanistes ont constaté depuis longtemps, avec étonnement, du reste, que **spit-* n'entre dans la composition d'aucun nom propre ancien.

Il y a bien, en ancien français, des exemples de *espoi* désignant une arme. Mais il est évident 1) que ces exemples sont du XIV^e^ siècle, au plus tôt, et que 2) l'arme en cause est, non pas un épieu ou un dard, mais une sorte d'épée, comme l'avait bien vu Scheler, *Bastars de Bouillon*, note au vers 2015, et comme cela ressort à l'évidence de quelques-uns des exemples du Godefroy. Cf. encore ce texte de 1395, cité par Gay, *Glossaire archéologique*, s. v. *épieu* (car il fait lui aussi la confusion) : « Defense de porter... couteaulx que on nomme pennars ou *espois* ne aultre arme de broche... » Il s'agit donc d'une arme que l'on manie et non d'une arme que l'on lance. Nous avons affaire à un emploi secondaire [1], figuré, et tardif relativement, de la valeur « broche, tige pointue qui sert à traverser quelque chose ». Dans ces conditions, et en admettant même (ce qui est très invraisemblable) qu'à l'époque du *Girart*, *espoi* ait pu désigner une sorte d'épée, dans le passage qui nous occupe, le personnage qui se plaint de ses blessures, déclare-t-il avoir dans le corps des épieux, ou des broches de cuisinier, ou, à la rigueur, un espadon ou un coutelas ? Toute la tradition narrative de l'épopée indique qu'il ne peut s'agir que d'épieux. L'épée, elle, blesse, mais reste dans la main de celui qui s'en sert. L'*espit* du vers 2915 ne peut donc être qu'une variante de *espié*. Il s'agit d'une forme artificielle, destinée à faciliter la rime. On en retrouvera d'ailleurs un autre exemple, identique, au vers 12472 du *Folques de Candie*, en rime avec *pis*, *Paris*, etc..., où personne, naturellement, n'a jamais eu l'idée d'avoir recours à une hypothèse burgonde pour justifier l'aberrance [2].

---

1. L'*espoi* est si loin de désigner une arme, à l'origine, qu'il peut n'être qu'un morceau de bois taillé en pointe, cf. l'*espoi de pomier* des *Continuations du Perceval*, éd. Roach, II, 13051, var., ou éd. Potvin, 16407. Il en était de même en germanique, sans doute, et c'est pour cela que le glossaire de Reichenau précise *spitus ferreus*. Dans les parlers rhétiques, les représentants du mot, outre le sens de « broche à rôtir », ont aussi ceux de « cheville de bois », « rayon de roue », « aiguille à tricoter ».

2. Le glossaire de Schultz-Gora donne deux références pour la forme *espi* : 12472, où il traduit avec raison par « épieu » (*Spiess*), et 1037 (*espis et parmes*), où il traduit par « bâtons de pèlerin et palmes ». L'interprétation du dernier passage est un lapsus : *espi* est ici le fr. mod. *épi* et désigne les régimes de dattes que les « paumiers » ramenaient d'Orient, après les avoir

Je crois donc qu'il n'y a rien à tirer des trois mots *fric*, *grin*, et *espitz* ; leur caractère burgonde n'est pas démontré.

5. Pour le *benc* du vers 1754, traduit par « rocher escarpé », l'explication de M. Gamillscheg a été repoussée par MM. von Wartburg et Rohlfs, pour des raisons d'ailleurs qui ne concordent pas tout à fait. Je dirai ici seulement tout d'abord que M. G. a varié dans son exposé. Si je comprends bien le § 33 de la *Romania germanica*, III, p. 53, l'inflexion qui aurait amené un burg. *banki* « banc » à *baink* (*benc*) serait un phénomène roman, puisqu'elle est ici comparée à celle de *tuit*, *tous*, provenant de **totti*, **tottos* et à celle qui a fait passer un francique *fanni* à un français *Fains* (nom de lieu, dépt de la Meuse). M. G. a renoncé à cette explication. Il a bien fait. Sans discuter le bien-fondé de l'étymologie de *Fains* par *fanni*, il est bien évident, en effet, que **banki-* et *fanni* sont deux mots d'un type tout à fait différent. *Fanni* (c'est l'allemand moderne *Fenn*) est un ancien neutre en *-ja*, et ces mots conservent encore, à certains cas de leur déclinaison, à l'époque historique, un *-i* final, reste vocalique du suffixe. Mais **banki-* est un féminin en *-i*, et ces féminins, en gotique du moins, ont perdu leur *-i* à une époque très ancienne, antérieure en tout cas à l'installation des Burgondes en Sapaudia (443). Naturellement, il pouvait en être autrement dans le parler de ces derniers, mais nous n'en avons aucune preuve. De toutes façons, le fait est très peu probable. Pas de *i*, pas d'inflexion, ou, plus exactement, pas d'absorption par la voyelle radicale d'une finale depuis longtemps disparue au moment du passage en roman. Ayant pris sans doute conscience de cette difficulté, M. G. a voulu sauver son hypothèse devenue chancelante, et son burgonde *banki* de la *Romania germanica* est devenu, dans son dernier travail, *benki*, l'inflexion vocalique ayant été, cette fois-ci, repoussée à l'époque germanique. Mais il y a là, pour le burgonde, une supposition qui me paraît hardie. M. G. invoque, pour justifier son hypothèse, l'inflexion des *ê* et des *ô* qu'aurait connue le burgonde. Mais les *e* et les *o*, même longs, ne sont pas des *a*. D'autre part, inflexion devant un *i*, sans doute, mais

---

cueillis dans « l'ort saint Abraham », en témoignage de leur voyage accompli.

quel *i* ? Il ne s'agit pas naturellement de l'*i* de la désinence, l'*i* qui provoque, en vieux haut allemand, par exemple, l'alternance *kraft, krefti* (pour prendre un mot du même type que **banki-*) ; il s'agit de l'*i* du suffixe. Ce qui le prouve, ce sont les formes citées en parallèle, vieil anglais *benc* et norvégien *benk*. Cf. aussi le frison *benk*. Mais il y a ici, à nouveau, une question de date. Or, pour le nordique, au moins, le seul dont nous possédions des documents anciens, nous savons que cette inflexion est relativement tardive, puisque **gasti-* (et il s'agit d'un mot construit comme **banki-*) apparaît encore dans une inscription runique norroise [1] sous la forme *-gastiR*. La forme infléchie *-gestR* ne semble pas antérieure au VII[e] siècle. Ceci dit, il n'est pas impossible que le burgonde ait possédé une forme *benki* : comme nous ignorons tout de ce qu'il a été en réalité, nous ne pouvons démontrer le contraire. Mais, pour admettre une telle forme, il faut supposer 1) que, contrairement au gotique, dont il est proche parent dans la famille germanique, le burgonde a conservé longtemps les *i* brefs de la syllabe finale devant l'*s* de la désinence ; 2) que contrairement à ce qui se produit dans le groupe allemand du westique, cet *i* a pu infléchir l'*a* radical des mots en *-i*, au sing. et au pluriel, comme c'est le cas en anglais, en frison et en nordique ; 3) mais que, contrairement à ce que nous savons du nordique, cette inflexion, en burgonde, est relativement ancienne, et même antérieure de deux à trois siècles à celle que nous observons dans les parlers auxquels on le compare. Voilà bien des hypothèses pour rendre compte du *benc* du *Girart de Roussillon*, *benc* qui se retrouve d'ailleurs au vers 402 de la *Vie de sainte Enimie*, originaire du Gévaudan, mot, par conséquent, dont nous ne pouvons pas affirmer avec certitude qu'il est franco-provençal, et dont on peut même se demander en fin de compte s'il n'est pas différent du *banc* gallo-roman, descendant certain, lui, du **banki-* germanique.

1. La forme, deuxième élément du nom propre *hlewagastiR*, se trouve gravée sur une corne en or trouvée à Gallehus, dans le Slesvig ; on date la pièce des environs de 425 après J.-C. ; elle est donc contemporaine de l'entrée des Burgondes sur le territoire gallo-roman. Cf. H. Hirt, *Handbuch des Urgermanischen*, I, p. 17 ; T. E. Karsten, *Les anciens Germains*, tr. fr. de F. Mossé, p. 146.

6. Serait aussi burgonde le mot *sen*, qui se rencontre au vers 5109 *Quant Rainers fu a terre, cobrat de sen* (*P*, *cubertz de sien*). M. G. traduit par « amas de sang caillé », P. Meyer, indécis, avait traduit par « couvert de souillure (?) ». Le mot serait de même origine que l'allemand moderne *Seim*, dans *Honigseim*, « miel vierge, miel épais tel qu'il sort des rayons ». Les dictionnaires donnent aussi aujourd'hui pour *Seim* le sens de « mucilage (en botanique) » ou « crème (en cuisine) ». Le tout rentrerait dans une famille apparentée en définitive avec le grec αἷμα et signifiant « ce qui coule, ce qui dégoutte ». Et pour soutenir son étymologie, M. G. cite, *Romania germanica*, III, p. 61, un vieux nordique *seimr* « couche formée par des mucosités ou un liquide visqueux ».

Cependant, il y a des réserves à faire. Tout d'abord, le vieux nordique *seimr* n'a pas le sens que lui donne M. G. ; il signifie, lui aussi, *Honigseim*, et même plus exactement, car c'est un mot de glose, *favus mellis* « rayon de miel » (M. G. a, sans doute, confondu avec un norvégien moderne et dialectal *seima* cité par le Kluge-Götze). D'autre part, il ne semble pas que l'on rencontre à l'époque ancienne [1], pour *seim*, les valeurs de « liquide visqueux ou coagulé », à plus forte raison la valeur de « sang caillé ». Nous avons sans doute affaire, à l'origine, à un mot technique, de la technique de l'apiculture, et, sur cette base, on a pu essayer de lui donner une étymologie tout à fait différente de celle qu'a retenue M. G., cf. N. Törnqvist, *Studia neophilologica*, XVI, 166 ss. Les sens de « mucilage », « crème », etc..., ne seraient que des emplois figurés, secondaires et tardifs. On voit, en conséquence, combien il est hasardeux de rapprocher le douteux *sen*, extrait du *Girart*, d'un non moins énigmatique *seim* germanique. C'est qu'en effet, le *sen* provençal est lui-même incertain. P. Meyer et M. G., dans leur tentative d'interprétation, ont tous deux adopté le texte de *P*, *cubertz* ; mais *O* (*L* est absent) porte *cobrat*, qui paraît bien exclure, pour *sen*, les valeurs de « sang » ou de « souillure ».

7. On rencontre au moins six fois dans le *Girart* un mot, *anelei*, aux vers 1333, 1959, 2278, 3120, 3350 et 4329. Le sens

1. Le sens de « mucilage » ne serait pas attesté, en allemand, avant 1702, d'après le *Deutsches Wörterbuch*, X, I, p. 227.

est clair, le mot veut dire « trahison, déloyauté ». Il n'est employé que dans les formules *per* —, *senz* —, *faire* — [1]. Cet *anelei*, M. Gamillscheg le fait venir d'un burgonde **analêweins*, substantif abstrait qui serait tiré d'un verbe **analêwjan*. Ce verbe n'est pas attesté en gotique ; on ne trouve que *lêwjan* et ses composés *fralêwjan* et *galêwjan* « abandonner, trahir ». Passons sur ce que ce composé aurait d'étrange, pour le sens ou la valeur, et examinons le substantif. Il s'agit d'un abstrait féminin, formé avec le suffixe *-ni-* (*-īni-*), comme le germanique en a tiré beaucoup de ses verbes en *-jan*. Or nous savons ce que cette formation a donné en gallo-roman. Dans sa *Romania germânica*, III, p. 52, M. G. déclare que, régulièrement, son **analêweins* aurait dû aboutir à **analive*, mais que le mot a été influencé par les produits du latin legem. Rien n'est plus douteux. En fait, les mots germaniques de ce type constituent, en français, la petite série des abstraits en *-ine*, du groupe *aatine, aramine, geïne, guerpine, haïne, plevine, saisine*. Le provençal est moins riche, mais il possède au moins un mot de même frappe, dont l'origine gotique n'est mise en doute par personne ; ce mot, c'est *taïna* « retard, délai, souffrance, plainte », cf. *REW*, 8529 a et *Romania germanica*, I, 381. L'exemple est d'autant plus intéressant que *taïna* n'a pas de verbe à côté de lui, le gotique *tahjan* n'ayant rien donné en roman. On ne peut donc le soupçonner d'être un substantif verbal *roman*, comme ce pourrait à la rigueur être le cas des mots français ; il ne peut venir que d'un gotique **taheins* (attesté dans le composé *distaheins* « dispersion »). Or *taheins* est l'abstrait de *tahjan*, comme **analêweins* le serait de **analêwjan* ; **analêweins* ne pouvait par conséquent donner qu'un abstrait féminin en *-ine*, *-ina*, d'un type très simple, très connu, dont on ne voit pas pourquoi il aurait été refait d'après *lei*, *leg* [2]. En fait, M. G.

1. D'après M. Gamillscheg, l'adj. **anelic*, 6957, serait de même origine et signifierait « traître ». En fait, le ms. *O* porte *avelic*, et la lecture *anelic* des premiers éditeurs de *P* (Fr. Michel, Hofmann et Apfelstedt) n'est sans doute pas nécessaire ; en tout cas, l'éd. de miss Hackett imprime *avelic*, texte de *O*, sans variante pour *P*. Au reste, le sens de « traître » convient mal au passage. D'autre part, comme le rapport établi entre *avelic*/**anelic* et *anelei* par M. G. est impossible, nous écartons *avelic* de notre discussion.

2. Je m'aperçois après coup que cet argument a déjà été présenté à peu

sait fort bien tout cela, mais sa petite entorse phonético-morphologique répondait sans doute au secret désir de rapprocher son pseudo-burgonde des substantifs portugais et ancien espagnol *aleive*, *aleve* « trahison, perfidie », substantifs que Diez avait, en effet, autrefois rapprochés du gotique *lêwjan*, mais avec quelque hésitation. M. G. adopte, naturellement, cette étymologie, *Romania germanica*, I, 183, et il appuie ainsi son hypothèse burgonde sur le petit groupe hispanique.

Cependant, l'explication du portugais *aleive* et de l'espagnol *aleve* par *lêwjan* est très douteuse. Meyer-Lübke l'a rejetée, *REW*, 5007 ; et il y a longtemps qu'on a pensé à une étymologie arabe *aib*, *al'aib* « vice, défaut, imperfection, honte ». Cette étymologie est excellente; elle a été étendue à l'anc. provençal *aip*, *aiba* (et à ses représentants modernes), cf. *REW*, 300 (non admise par von Wartburg, *FEW*, I, 55, qui ne la mentionne pas), et reprise récemment par M. Spitzer, *Modern Language Notes*, LXI (1946), p. 419 ss. ; cf. encore A. Steiger, *Contribución á la fonética del hispano-árabe...*, p. 277. Et cela seul suffirait à ébranler les bases de l'explication de *analei* par le burgonde.

Mais il y a mieux. La documentation de M. G. est insuffisante. On lit, au vers 1157 du *Girart : Perdu ai Rossillon per grant nislei*, et ce *nislei* aurait dû l'inquiéter [1], car il est à peu près évident a priori que *nislei* et *analei* sont, sinon le même mot, du moins deux mots apparentés. Nous n'en sommes pas d'ailleurs réduits sur ce point à de simples conjectures ; *neleit* et *aneleit* sont attestés en alternance dans des gloses bibliques d'origine juive, qui n'ont rien de franco-provençal ni, par conséquent, de burgonde. Le *Glossaire hébreu-français* publié par M. Lambert et L. Brandin traduit, par deux fois, Isaïe XXXIII, 24 et Esdras IX, 23 le mot hébreu qui correspond à *iniquitas* dans la Vulgate par *aneloy*, *aneluy* (*anloy* et *anluy*, par erreur, dans l'édition 119, 26 et 208, 40), et d'autres glossaires emploient pour les mêmes passages *neloit*, *neloi*, *ne-* ou *naleit*,

près de la même manière par M. Spitzer, dans l'article que nous citons plus bas : il me paraît évident.

1. Citant le vers pour une autre raison, M. G., p. 17, adopte la leçon de *P*, *a gran deslei*.

ou encore *anelui*, *oneloi*. Le mot se retrouve dans une des poésies judéo-françaises publiées par Blondheim, *Romania*, LII, p. 30, vers 9, et A. Thomas a bien reconnu qu'il s'agissait de représentants du latin *neglectum*, **adneglectum*, cf. encore *REW*, 5877 ; *FEW*, VII, 88-89. *Anelei* doit donc être supprimé des mots prétendus burgondes.

8. Nous passerons rapidement sur le *dobis*, pluriel d'un *dobin*, que M. G. croit reconnaître aux vers 4430 et qui signifierait « sottise, impertinence, absurdité », cf. encore *Romania germanica*, III, p. 54. Le sens du vers est, en effet, des plus douteux et la leçon incertaine. Cependant il faut dire qu'il est à peu près impossible d'accepter l'explication de M. Gamillscheg. Nous aurions affaire à un représentant d'un gotique (burgonde) *daubei* (attesté), substantif abstrait en *-n-* formé sur l'adjectif *daufs* (attesté lui aussi). Le sens est « entêtement, aveuglement, endurcissement du cœur » ; l'adjectif *daufs* correspond à l'all. mod. *taub* « sourd ». La forme romane viendrait de l'accusatif *daubein*, transposé en un pseudo-latin **daubinum*. Notons qu'il y a, en premier lieu, une certaine inconséquence à vouloir tirer un mot roman en *-in* d'une forme *daubei*, acc. *daubein*, gén, *daubeins*, alors que d'un **analêweins*, acc. **analêwein*, gén. **analêweinais*, on voulait tirer tout à l'heure, un **analive*. Y a-t-il, d'autre part, un mot gotique du même type passé dans le gallo-roman du Sud ? Pour ma part, je n'en ai trouvé qu'un, le provençal *galaubia* « magnificence, largesse », qui reposerait sur un gotique **galaubei*, supposé d'après l'adj. *galaufs* « précieux, magnifique, splendide ». *Galaufs* et *daufs* se ressemblent morphologiquement comme deux frères ; **galaubei* et *daubei* sont identiques : on avouera qu'il y a loin du type *galaubia* au type *dobin* [1]. Il y aurait

1. Il est vrai que le rapport *direct* de **galaubei*, et de *galaubia* me semble douteux. Le mot provençal, avec son suffixe *-ia*, paraît bien être de formation romane. Aussi la réserve de Diez, 592, et de Meyer-Lübke, *REW*, 3644, qui ne mentionnent que l'adj. *galaufs* me paraît-elle préférable. Répandus sur tout le territoire gallo-roman, donc non exclusivement gotiques, sont **bausī* (*Romania germanica*, I, 225, francique ; *REW*, 1006, germanique) > fr. *boise*, prov. *bauza* (une troisième interprétation chez von Wartburg, *FEW*, I, 301) ; **urgolī*, (*Romania germanica*, I, 225, francique ; *REW*, 9084, germanique) > fr. *orgueil*, prov. *orgolh* ; et **terī* (*Romania germanica*,

peut-être lieu aussi de se demander ici si la graphie *au* de *daubei* correspondait à une vraie diphtongue ou à une voyelle simple longue, difficulté sur laquelle les germanistes ne paraissent pas encore tout à fait d'accord, et si le *-b-* correspondait à une occlusive ou, dès le gotique, à une fricative, ce qui compromettrait fort l'étymologie *daubei* > *dobin*. M. G. croit qu'en burgonde on avait une diphtongue (peut-être déjà *ou*) et une occlusive, *Romania germanica*, III, p. 186 et 195. Mais je me contenterai de lui emprunter à lui-même et dans les à-côtés de son exposé des arguments pour le contre-battre, sans d'ailleurs prendre pour autant à mon compte toutes ses étymologies.

D'un germanique *auda-* « richesse », qui était peut-être en gotique *auds*, cf. le mhall. *ōt*, même sens, on aurait tiré un nom de personne, puis de groupement *Audingos*, qui serait l'actuel village de *Ouhans* dans le Doubs, cf. *Romania germanica*, III, 102. D'un germanique *baudis*, qui était peut-être en gotique *bauds*, que l'on reconstitue d'après les verbes got. *anabiudan* « ordonner », *faurbiudan* « interdire », vhall. *biotan*, all. mod. *bieten* « ordonner », mot qui figure peut-être comme un second élément de composition dans certains noms propres germaniques et qui signifierait « chef, seigneur », on aurait tiré une formation *Baudingos*, qui serait l'origine des noms de lieu *Bouhans* (trois exemples dans la Haute-Saône, un exemple dans la Saône-et-Loire, un dans l'Ain), cf. *Romania germanica*, III, 106. Dans ces deux cas, *Audingos* et *Baudingos*, le *-d-* burgonde intervocalique, derrière *-au-*, est tombé sans laisser de trace, tout comme un *d* latin. Voici mieux : d'un burgonde *laufs*, supposé d'après le gotique *galaufs*, cf. *supra*, on aurait tiré un nom de personne *Laubings*, qui serait l'étymologie du nom de lieu *Louhans* (Saône-et-Loire, forme ancienne *Lovincum*), au pluriel *Laubingos*, origine de *Lovens*, dans le canton de Fribourg, cf. *Romania germanica*, III, p. 17 et 136. Si donc un nom propre burgonde *Laubings*, *Laubingos* a donné en deux points suffisamment éloignés du franco-provençal *Lovincum*, *Louhans*,

---

I, 236; *REW*, 8663 b, tous deux franciques, cette fois) > fr. *tire*, prov. *tieira*. Aucun de ces mots ne présente une évolution analogue à celle que l'on nous propose pour *daubei*, *daubī*.

Lovens, il faudrait au moins nous expliquer comment un *daubein* a pu aboutir à un *dobin*, sans altération du *-b-*. Tout compte fait, je ne pense pas qu'on puisse bâtir rien de solide sur notre mot [1].

9. On rencontrerait également deux fois, aux vers 3828 et 5555 un *coir de ran*, qui signifierait « peau de bélier », *ran* étant ici le représentant d'un burgonde *rams* « bélier », mot dont l'équivalent francique *ram* a passé dans les parlers de la France du Nord (picard et normand *ran*, même sens, cf. *Romania germanica*, I, 196 et *REW*, 7023, pour qui l'emprunt vient d'ailleurs du néerlandais, et non du francique). Le second exemple du *Girart* est à supprimer; les deux mss *O* et *P* concordent pour donner *cuiram*, représentant régulier du latin *coriamen, dont le sens convient très bien au passage : « Ces trois satans auront la chair et le *cuir* bien durs, si je ne parviens à leur faire dommage. » C'est d'ailleurs ce qu'avait vu M. G. lui-même, *Romania germanica*, III, p. 57, note 1, et je ne vois pas pourquoi, trois pages plus loin, p. 60, note 1, il se contredit et déclare le vers incompréhensible. Pour le vers 3828, *O* offre la leçon très acceptable *hoses de corduan* ; seul *P* porte *osas de cur de ram*. Le « principe » de la *lectio difficilior* invite, il est vrai, à se décider pour *P*. Il resterait toutefois à se demander si des bottes en cuir de bélier (ou de mouton) pouvaient réellement faire partie de l'équipement splendide de Pierre de Mont-Rabei que le poète décrit ici en détail et dont il signale la magnificence. Le cuir de mouton, au moyen âge, comme aujourd'hui, ne semble pas avoir été très estimé ni volontiers utilisé dans la confection de chaussures soignées. Le *Livre des mestiers* en interdit l'emploi au *cordouannier*, et s'il permet à l'occasion au *çavetonnier* de travailler dans le *cordouan*, c'est à la condition

1. M. Gamillscheg cite, tout de même, en une autre occasion, et sans mentionner les formes que nous venons de relever, l'équivalence : burg. *gruba* « souche qui porte des rejets » (mot, forme et sens sur lesquels il y aurait sans doute à faire des réserves), franco-provençal *groba* « souche, bûche », pour prouver la persistance du *-b-* intervocalique, cf. *Romania germanica*, III, p. 57 et 195. Mais son étymologie, en général, n'a pas été acceptée, cf. Jud, *Vox romanica*, II (1937), p. 11 et V (1940), p. 297 ; von Wartburg, *Zts.*, LIX (1939), p. 304.

expresse de ne pas y mêler de *basane* [1]. Il est donc possible que le texte de *P* soit fautif, et que son *ram* ne soit pas autre chose que le *dam* qui figure au vers précédent dans *O*, *soulers vermels a flors chi sunt de dam*, et que lui-même a remplacé par un autre texte :... *que son denan* [2].

10. Enfin, on trouve trois fois un adjectif *rau*, *rou*, en rime avec des mots du type *blou*, *blau* ; *loue*, *lauza* ; *clou*, *clau* — ou du type *estal*, *estau* ; *vassal*, *vassau* — ou encore du type *cou*, latin collum, ou *sou*, latin solet. Bien que ces rimes soient contradictoires, on peut admettre que le mot provient d'une base en *-avu*, *-awu*. Le sens, tout en étant à peu près clair dans les trois passages (sauf peut-être à 6086), n'est pas facile à préciser. Au vers 1283, *L'enseigne au rei Martel le jor fu raue*, P. Meyer avait cru voir dans *raue* le représentant du latin raucus, l'enseigne désignant le cri de guerre autant que l'enseigne proprement dite. Au vers 1776, *As ostages liurar ne vos trop rau*, sa traduction : « Qu'il ne vous trouve point trop *dur* à recevoir les otages » semble indiquer qu'il a compris *rau* de la même manière, mais avec un sens figuré, la voix rauque pouvant être une marque de la colère, et, par conséquent de l'hostilité. Mais au vers 6086, *Li plus clar sunt malate e mes en rou*, il a déclaré ne pas comprendre le second hémistiche. Pour

1. *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, éd. Lespinasse et Bonnardot, LXXIV, 5 et LXXXV, 2 et 3. Le même *Livre* interdit aux bourreliers d'utiliser le cuir de mouton, LXXXI, 4 et 5 ; interdiction analogue aux selliers d'Arras en 1393, cf. le texte dans Godefroy, s. v° *parge* ; interdiction aux *corduaniers* de Saint-Omer d'utiliser du *basan*, cf. *Vox romanica*, VI, 161, s. v° *basan*.

2. J'ajoute ici encore que *ram*, d'origine obscure, est non seulement absent du gotique, mais, de plus, inconnu du groupe nordique, qui offre tant de rapports avec le gotique. L'extension du mot, à l'époque ancienne, ne semble pas avoir été très grande, et il pourrait bien s'agir d'une innovation du westique. Cf. la remarque d'Éd. Schröder, rapportée par le Kluge-Götze, s. v° *Schaf* concernant l'originalité de ce dernier groupe, en face du nordique et du gotique, pour ce qui touche à l'élevage des ovins et à sa nomenclature. Il n'est donc pas peut-être d'une méthode très sûre de supposer l'existence de *rams* en burgonde. Le terme commun germanique pour désigner le bélier paraît avoir été le mot qui correspond à l'all. mod. *Widder*, dont nous avons une forme gotique, *withrus* (un exemple, avec, il est vrai, le sens de « agneau »).

ces trois exemples, M. G. propose une étymologie par un burgonde *hraus* « rude, cruel, funeste ». Il n'est peut-être pas très facile de concilier cette valeur avec les trois contextes, surtout avec le premier, mais nous ne chicanerons pas M. G. sur sa tentative d'interprétation, *Romania germanica*, III, p. 58, note 1, car son étymologie soulève de telles difficultés qu'il vaut mieux sans doute y renoncer.

Le burgonde *hraus* n'est pas attesté, je n'ai pas besoin de le dire. Nous n'avons pas non plus de correspondant gotique. Mais le rapprochement fait par M. G. avec le vieil anglais *hréaw* et le vhall. *rô* (*hrao*) montre qu'il s'agit du mot qui est en all. moderne *roh* « rude, grossier brutal ; au sens propre, cru ». Et l'étymologie serait ingénieuse, s'il ne se posait pas une question de vocalisme, la question du vocalisme ancien du thème. Il semble, en effet, que les germanistes soient divisés sur ce point. L'*Etymologisches Wörterbuch* de Kluge et Götze, 15e éd., 1951, p. 620, fait remonter le mot à un germanique commun, **hrawa-*, dont l'*a* radical correspondrait à un *o* indoeuropéen commun, et, par conséquent, serait bref. Il s'agit là de l'interprétation classique, si je puis dire. On la retrouve dans l'*Althochdeutsche Grammatik* de J. Schatz, Göttingen, 1927, § 289, p. 191, qui sépare, eu égard à la quantité de leur voyelle, l'examen des formes de *hrao*, *frao* (all. mod. *froh*, « joyeux ») de celui des formes de *grāo*, *blāo*, *lāo*, p. 193, § 291. L'*Althochdeutsche Grammatik* de W. Braune (au moins, la deuxième édition, la seule dont je dispose en ce moment) distingue de même, p. 188-189, § 254, deux catégories d'adjectifs en *-wa/-wo*, les adjectifs à voyelle radicale longue *grāo*, *blāo*, *lāo*, qui ont abouti en all. mod. à *grau* « gris », *blau* « bleu », *lau* « tiède », et les adj. à voyelle radicale brève *frao*, *hrao*, qui ont abouti à *froh* et *roh* [1]. Si cette interprétation est bonne, l'étymologie de M. G., pour la forme, peut paraître défendable (sous réserve des remarques qui seront présentées plus bas) : elle est phonétiquement comparable à celle qui de *blao* tire le fr. *blou* et le provençal *blau*. Un *ă* du germanique commun, qu'il provienne d'un *ŏ* ou d'un *ă* pré-germanique, est, en effet, représenté en

1. Cf. encore W. Wilmanns, *Deutsche Grammatik*, I, p. 150, § 121, 2 et p. 152, § 124.

gotique comme en westique par un *a*, et, au vhall. *hrao*, a pu correspondre un gotique (donc un burgonde) **hraws* ou **hraus*.

Mais, et c'est là le point, *hrao* avait-il un *a* bref? L'étymologie du mot est claire, même si son détail peut prêter à controverse : nous avons affaire à un groupe indoeuropéen bien attesté, dont on retrouve, entre autres, un représentant dans le latin crūdus. Or les comparatistes pensent en général aujourd'hui que la base germanique était, non pas **hrăwa-*, avec un *a* bref, mais **hrēwa-*, avec un *e* long ; en vhall., par conséquent, *hrāo*, et non *hrăo* [1]. *Hrāo* devrait donc passer dans la classe de *blāo*, *grāo*, *lāo*, dont l'*ā* correspond lui aussi à un *ē* du germanique commun (bases **blēwa-*, **grēwa-*, **hlēwa-*) : on sait, en effet, que ces *ā* sont des innovations du westique (et du nordique). Mais le gotique, lui (et par conséquent le burgonde), a gardé les *ē* primitifs, qu'il a même tendance à faire passer à *i* [2]. Dans ce cas, si le vhall. *hrāo* a eu un correspondant en gotique (et en burgonde), ce correspondant n'a pu être que quelque chose comme **hrēws* [3]. De ce **hrēws*, il est impossible de tirer *rau*, *rou* [4].

---

1. Cf. S. Feist, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache*, 3e éd., 1936, p. 269 ; A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 3e éd., p. 294 ; Walde-Pokorny, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, I, 479 (où l'interprétation est légèrement différente de Walde, *Lateinisches...*) ; Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 3e éd., 1951, p. 272. Enfin, on comparera encore l'emprunt finlandais très ancien *rievä*, qui ne peut venir que de **hrēwa-*, avec même traitement phonétique de l'*e* long que dans *niekla*, du gotique *nēthla* « épingle », cf. T. E. Karsten, *Germanisch-finnische Lehnwortstudien*, Helsinki, 1915, extr. des *Acta Societatis Sc. Fennicae*, XLV, p. 81 et 225. Kluge, *Nominale Stammbildungslehre*, 3e éd., 1926, § 187, donne déjà *rāo* pour le vhall.

2. C'est du moins le résultat de l'*e* en gotique de Crimée, cf. H. Hirt, *Handbuch des Urgermanischen*, I, 32, et, sans doute, dans la langue des Wisigoths, cf. Meyer-Lübke, *Romanische Namenstudien*, I, 99.

3. J'adapte ici à *hrāo* la transcription que M. G. lui-même a donnée de *grāo*, à savoir gotique **grēws*, cf. *Romania germanica*, I, p. 313 et II, p. 32, à propos de l'étymologie de deux noms de lieu du département du Gard. **Grēws* est d'ailleurs à peine une reconstitution, s'il est vraiment reproduit par le grec byzantin γρίβας.

4. Ajoutons ici que, si même *hrao* a pu avoir un *a* bref en alternance avec un *a* long (le *Norwegisch-dänisches etymologisches Wörterbuch* de Falk et

Nous sommes ainsi arrivés au terme de notre enquête : que reste-t-il de la liste de M. Gamillscheg ? Deux mots, *aelenc* « noble » et *esturlenc* « guerrier », les deux mots que Diez avait déjà recueillis, il y a bien longtemps. Et ce peu même éveille le doute. Que nous tenions, cette fois, deux mots germaniques, le fait est certain. Tous deux sont bien attestés dans le vhall., le premier également en nordique et en vieil anglais. Mais ni l'un ni l'autre n'apparaissent en gotique. Sont-ils burgondes ? C'est une autre affaire. Leur présence dans le seul *Girart de Roussillon* n'est même pas un commencement de

---

Torp, par exemple, s. v° *raa* (vnor. *hrar*) propose comme base **hrăwa-*, et cf. encore Kluge, *Nominale Stammbildungslehre*, § 173 pour des alternances de ce genre à l'intérieur du germanique), je ne crois pas qu'il puisse convenir à l'étymologie proposée. Nous avons dit que *hrao* n'a pas de correspondant en gotique. Mais un adjectif semblable à lui, *glau* « prudent, sage, avisé » en a un, lui. En réalité, nous n'avons que des formations adverbiales mais ce détail ne fait rien à l'affaire. Or ces correspondants gotiques du vhall. *glau* sont *glaggwo*, *glaggwaba*, *glaggwuba*, et l'adjectif lui-même devait être **glaggw(u)s*, cf. S. Feist, *op. cit.*, p. 216. La différence tient à une particularité du gotique. Le *-w-* intervocalique, après voyelle brève, a été redoublé en germanique commun. Mais tandis que ce *-ww-* subsiste en westique, le premier *-w-* ayant tendance à former diphtongue avec la voyelle précédente, en gotique il a été renforcé en *-ggw-* : c'est ainsi que le gotique *skuggwa* « miroir » correspond au vhall. *skūwo* « ombre », ou le got. *triggwa* « pacte, alliance » au vhall. *triuwa* « fidélité, confiance ». Ce phénomène est ancien, puisque le gotique et le nordique sont d'accord sur ce point, cf. H. Hirt, *Handbuch des Urgermanischen*, I, p. 12, 113 et 123, et A. Noreen, *Geschichte der nordischen Sprachen*, p. 94, § 57. Le burgonde y a donc participé, presque à coup sûr. En tout cas, pour expliquer le type franco-provençal *bleyi*, *bloyi* « broyer (ou tiller) le chanvre », M. G. avait eu recours, *Romania germanica*, III, p. 53, à un burgonde *bliggwan* (attesté en gotique au sens de « frapper, battre »), qui est, dans les mêmes conditions, la réplique du vhall. *bliuwan*, all. mod. *bleuen*. Pour tout dire, *glau* n'est peut-être pas tout à fait construit comme *hrao*, sa voyelle radicale représentant sans doute une ancienne diphtongue. Mais nous avons un pendant de *hrao* dans l'all. mod. *Tau* « rosée », vhall. *tou*, qui est en anc. norv. *dǫgg*, et dont le radical comporte une ancienne voyelle simple ; il n'y a pas ici malheureusement, de correspondant gotique. — Dans ces conditions, il est probable qu'un vhall. *hrāo*, si tant est que la forme soit correcte, aurait été en gotique **hraggws*, avec consonne double, d'où il paraît impossible de tirer un franco-provençal *rau*, *rou*.

preuve, puisque nous avons vu s'évanouir peu à peu tous les arguments auxquels on a recours pour placer la naissance du poème dans le Sud-Est du domaine français. Il faudrait donc attendre, pour décider ce point, une autre démonstration, reprise sur nouveaux frais.

En attendant, il convient sans doute de noter que *aelenc*, *adelenc*, présenté comme burgonde par Meyer-Lübke, *REW*, 141, et M. von Wartburg, *FEW*, I, 28, ne doit sans doute cette qualification qu'au préjugé d'origine concernant le *Girart*. Mais si le Girart a été composé dans l'Ouest de la France, comme d'aucuns le pensent, le mot pourrait tout aussi bien être gotique (wisigotique). Il peut d'ailleurs être francique également et avoir appartenu, d'une façon générale, autrefois, à la langue commune de l'aristocratie romano-germanique. Nous pourrions bien avoir affaire ici à une sorte de « fossile » qu'aurait sauvé de la disparition totale la littérature et conservé la phraséologie épique. *Aelenc* est un mot de civilisation, par conséquent un mot voyageur, facile à adapter et qui s'emprunte. Son modèle est attesté dans tous les dialectes germaniques [1]; sa latinisation *adalingus* est fréquente. Croira-t-on que c'est là un terme qui se laisse facilement localiser, et qui permette de localiser un texte ?

Il est curieux, d'autre part, de constater que, si *aelenc* est déclaré burgonde par Meyer-Lübke, *esturlenc*, qui nous a été conservé exactement dans les mêmes conditions, doit se contenter d'être gotique, *REW*, 8335; le mot a même eu les honneurs d'un article dans le *Gotisches etymologisches Wörterbuch* de F. Holthausen, p. 102, sur la foi de M. Gamillscheg, privilège qui, je ne sais pourquoi, a été refusé à *aelenc*. La base proposée pour *esturlenc* est d'ailleurs bonne : **sturiliggs* correspondrait, en effet, à vhall. *sturiling*. Toutefois, lorsqu'on y regarde d'un peu près, on ne peut s'empêcher de remarquer ceci. *Sturiling* est un dérivé en *-ling* de l'adjectif vhall. *stur*, *stiuri* « fort, puissant ». Ce suffixe *-ling* est très utilisé par le nor-

1. Sauf en gotique d'ailleurs. Admettons toutefois qu'il s'agisse là d'un hasard : ce hasard se reproduit cependant pour le vhall. *adal* « noblesse » *adallih* « noble » (ou leurs représentants nordiques ou anglo-saxons), lesquels ne sont pas représentés en gotique.

dique et le westique ; par contre, il est rare en gotique, où il semble bien ne s'être guère développé et ne pas être sorti d'une zone d'utilisation assez étroite. C'est ce qu'avait bien vu M. G., *Romania germanica*, III, p. 62, qui relève le fait à la suite de Kluge, *Nominale Stammsbildungslehre*, § 22-25 et 55. Aussi a-t-il cherché à augmenter le nombre des exemples connus. Malheureusement, les noms propres de lieu ou de personne ne donnent pas grand-chose : les *Morlens*, *Mollans*, *Mornens* cités *Romania germanica*, III, p. 140 et 180, sont construits sur le nom *Maurilo* (relevé par Förstemann, *Altdeutsches Namensbuch*, I, 1117) et non sur *Maura* ; le personnage qui apparaît dans la formule *Bragilenci signum* d'une pièce du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon ne peut être (phonétiquement) un *Braidilings*, dérivé de *braids* « large ». Quant au *Scatalingi*, forme ancienne du nom du village d'*Escatalens* (Tarn-et-Garonne), il ne saurait être interprété comme un gotique **skathaliggs*, de *skathis* « dégât, préjudice, tort causé à quelqu'un ». Le *-t-* sourd roman ne peut remonter à la spirante intervocalique *-th-*, et Holthausen, *op. cit.*, p. 133, s'est ici aussi un peu trop hâté d'admettre le mot, trop confiant lui-même en une première hypothèse de M. Gamillscheg, *Revista de filología española*, XIX (1932), p. 122 et 258. Depuis ce dernier a rattaché *Scatalingi* à un *Skattila*, nom qui serait dérivé du gotique *skatts* « pièce de monnaie » (all. mod. *Schatz*), cf. *Romania germanica*, I, 323, 340. Nos Languedociens, de « destructeurs passionnés » qu'ils étaient, sont ainsi devenus plus simplement les « vassaux de l'homme au sac bourré d'écus », mais la formation en *-ling* a disparu.

Il ne reste donc, si je ne me trompe, en gotique attesté, que *gadiliggs* « cousin » et *skilliggs* « sou d'or » [1]. On peut donc légitimement hésiter à introduire *sturiling* dans un groupe si faible numériquement, d'autant plus qu'à un dérivé tout à fait semblable et parallèle, mais commun, lui, à tout le germanique

1. *Skilliggs*, dont l'étymologie est d'ailleurs incertaine, est probablement un diminutif tiré du substantif *skildus* « bouclier, écu ». Le radical *gadiliggs* exprime l'idée de « convenance », de « rapport » ou de « lien ». Le suffixe a ici une valeur de personnalisation. Aucune des deux formations n'est exactement comparable à *sturiling*.

du Nord et de l'Ouest (ce qui n'est pas le cas de *sturiling*, qui n'est attesté qu'en vhall.), à savoir le type *jungaling* all. mod. *Jüngling* « jeune homme » [1], le gotique oppose un autre type, tout à fait différent *juggalauths*, même sens. De là à penser qu'*esturlenc* n'est peut-être ni gotique ni burgonde, mais, lui aussi francique (ou, en tout cas, venu d'une variété du westique), comme c'était peut-être le cas d'*aelenc*, il n'y a qu'un pas. *Esturlenc*, de même qu'*aelenc*, devrait sa survie, d'ailleurs précaire et languissante, à une tradition *littéraire* et non *locale*, tradition elle-même bien affaiblie. On ne rencontrerait plus les deux mots que dans l'excentrique, le « provincial » et, par là même, archaïsant *Girart de Roussillon*.

Et peut-être avons-nous une preuve, indirecte, qu'il en est ainsi dans la présence d'un autre mot (qui pourrait bien être proche parent d'*esturlenc*) dans un autre texte épique, texte composé ou remanié, lui aussi, à l'écart des milieux littéraires novateurs. Par deux fois, aux vers 668 et 676, dans la *Chanson de Guillaume*, un personnage qui paraît sarrasin, Tedbalt, est nommé *Tedbalt l'esturman*. On traduit généralement par Tedbalt le « timonier », ce qui reste possible. Mais pourquoi ce Tedbalt ne serait-il pas le « vaillant guerrier, le guerrier inébranlable » ? Or *esturman*, dans la *Chanson de Guillaume*, a peu de chance d'être un mot burgonde. Dans ces conditions, *esturlenc* ne l'est peut-être pas non plus.

Cependant, nous laisserons là toutes ces hypothèses et toutes ces constructions, un peu trop schématiques peut-être. Pour terminer, je dirai seulement que, contrairement à ce que semble croire M. Gamillscheg, je ne pense pas que personne voie aucun inconvénient à ce que le *Girart de Roussillon* ait été franco-provençal dans sa version première, ni même à ce qu'on puisse y retrouver, sous la forme de quatre ou cinq mots quelques touchantes, mais bien pauvres épaves du grand naufrage burgonde. Nous demandons seulement qu'on nous en apporte la preuve, et qu'on ne se contente pas d'hypothèses douteuses ou fragiles, quand elles ne sont pas manifestement erronées. Je pense aussi qu'on ne lira pas maintenant sans un

1. Il faut noter qu'en vhall. *sturiling* ne signifie pas « guerrier », mais « jeune guerrier, *tiro*, *miles novus* ».

certain étonnement (et peut-être aussi sans une certaine tristesse) la conclusion du dernier travail de M. Gamillscheg : « Je m'en tiens donc, dit-il, en dépit d'occasionnelles et tranchantes fins de non-recevoir, inspirées par une critique chauvine, à ce que j'ai dit autrefois : les dons naturels et puissants du Burgonde pour la poésie héroïque, auxquels le peuple allemand doit déjà sa plus belle épopée, brillent encore d'une dernière flamme au IXe siècle, quoique sous une forme romane. »

Félix Lecoy.

DEUX ÉTUDES SUR LE GRAAL

II. — Le « Livre du Graal » de Robert de Boron.

Un passage du *Merlin* est capital en ce qui concerne l'économie du cycle dit de Robert de Boron, et même l'esprit de l'œuvre : c'est celui où, après avoir révélé à Blaise qu'il possède le don de connaître le passé et l'avenir, le prophète l'invite à écrire un livre sous sa dictée. Après avoir apaisé les scrupules de son maître en lui assurant que le livre sera placé sous le patronage de la Sainte Trinité, Merlin commence son récit. Voici cette page d'après le texte du ms. B. N. fr. 747, le meilleur représentant de la translation en prose primitive du roman. Nous donnons les variantes de cette rédaction ; exceptionnellement, pour quelques leçons typiques, celles de la rédaction Vulgate [1] : le passage permet un premier classement des manuscrits que nous avons complété par ailleurs après examen d'autres passages du roman.

Einsis quist Blaises ce que mestiers li fu, et quant il ot tot quis et

1. Nous laissons de côté pour ne pas encombrer outre mesure le tableau des variantes, les rédactions individuelles des mss et les menues variantes telles que : suppression d'un sujet pronom personnel, tant que = tant com, add. ou suppression d'un *et*, d'un *si*, etc... Le ms. de Modène a une partie de la feuille arrachée ; le ms. Vat. 1687 est passablement endommagé.

Variantes :

1. Lors Ph. 1046 ; Einsis mq. B. N. 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce ; quiert B. N. 423, 770 ; prist Bl. Ars. 2996, Flor, 98, 748 (pr. et quist) ; et il ot Douce ; l'ot B. N. 113, 423, 748, Morgan ; tout pris et 98 ; quis et mq. Flor, Mod ; et assamblé mq. 113, Huth ; Eynsint qui est Bl. encre et parchemin Didot ; Quant Bl. eut tout quis et ass. ce que m. li fu 1469 ; Einsis... fu mq. Huth ; et quant... assamblé mq. 344, Newc.

assamblé, si li commencha [Merlin] a aconter les amors de Jhesu Crist
et de Joseph tot einsi com eles avoient esté, et de lui et de son lingnaige
4 et de celes genz qui le vaissel dou Graal avoient, et toute l'oevre, si com
ele avoit esté, et d'Alein et de sa compaignie, si com il estoit partiz de
chiez son pere, et coment Petrus s'en estoit alez, et coment Joseph se
dessaisi de son vaissel, et coment il fina ; et coment deables, apres ce que

---

2. et apareillié 749, Ar. 3482.

2-6. Le texte du *ms. 747* est voisin de celui des mss *Add. 32125*, *B. N. 113*, *98*, *Ars. 2996*, *Florence* : a conter les amors de Jesu Crist et de Joseph d'Arimathie tout ainsi com eles avoient esté, et tout l'euvre si come ele avoit esté et de Alain et de sa compaignie, si com il s'estoit parti de son pere, et coment Petrus s'en estoit alez, et comment Joseph se dessaisi de son vaissel, et comment il fina (devia) et comment deables... (le ms. *Ph. 1046* omet : et de Alain... s'en estoit alez). — Même version dans *Ars. 2997*, *Vat. 1517*, *Tours*, *Modène*, *Didot*, *Huth*, *B. N. 423*, *1469*, *344*, 748, mais avec, à la ligne 5 : partis des choses son pere. — Réd. spéciale de *Vat. 1687* qui appartient à ce groupe : ...et de Joseph tout ensi comme il estoit partis de sa mere et des choses son pere, et comment il s'en estoit alé, et comment Joseph se dessaisi dou vaissiel et comment dyables...

Dans deux mss, *B. N. 749 et Ars. 3482* : commença a conter Merlin a Blaise les choses si com eles estoient avenues de Joseph et de Joseph (sic) et comment Josephes (mq. dans Ars. 3482) estoit partis de son pere et comment Petrus estoit remes et comment Joseph se dessaisi de son vaissel et comment li deables... Rédaction voisine dans *P. Morgan 207*, mais : commant Perron s'en ala.

Enfin les mss *B. N. 105*, *9123*, *91*, *770*, *Newcastle*, *Douce 178*, qui forment un groupe : a conter les amors de Jhesu Crist et de Joseph d'Arimathie, si comme eles avoient esté et de Pierre et de Pol et des autres compaignons si comme il s'estoient departi et le fenissement de Joseph et de tous les autres; puis li conta comment dyables... Dans mss *Newcastle* et *Douce* : ...avoient esté et de Alain et de Perron et des autres..., c'est-à-dire pour ces quatre ou cinq mots la version du premier groupe cité.

Les mss du *Merlin-Vulgate* qui s'alignent sur le cycle du *Lancelot-Graal*, *B. N. 19162*, *24394*, *95*, *96*, *110*, *332*, *Add. 10192*, *Harl. 6340*, *Darmstadt*, *B. N. 117*, *Ars. 3479*, donnent : ...a conter les amors de Jesu Crist et de Joseph d'Arimathie tot ensi com eles avoient esté, de Nascien (dès natures B. N. 332, Harl. 6340) et de ses compaignons et comment Joseph mourut et se fu dessaisis de son vaissel (dou saint vaissel, B. N. 117, Ars. 3479); apres li dist des diables... — Ce passage permet un classement assez précis des mss, mais à compléter par d'autres passages.

7-8. apres ce que... de ce qu' mq. 423 ; apres ce que... prophete lor mq. Morgan.

ces choses furent toutes avenues, prinrent conseil de ce qu'il avoient perdu lor pooir qu'il soloient avoir seur les homes, et coment li prophete lor avoient mal fait; et por ce avoient porparlé et acordé ensemble coment il feroient un home, « si s'acorderent ensemble et distrent qu'il me feroient; et tu as bien oï et sez par ma mere la poine qu'il i ont mise et l'enging, et par la folie dont il sont plein m'ont perdu et moi et tos autres biens ». Einsi dita Mellins ceste oevre et la fist faire a Blaises. Molt

---

8. le pooir Ars. 2996, 423, Tours, 105, mq. 91 ; perdu ce qu'il Flor., av. tout perdu 113; qu'il avoient 344, 423; qu'il sol. av. sor les homes mq. 749, Ars. 3482; homes et sor les femes 113, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce; sor les genz Did, 344.

9. homes et li conte Ars. 2996, Ph. 1046, Flor, Did, Huth, Tours, 748, et conte 423, et se li content Mod, et compta meïsmes 113, et li conta 98; homes et comment il soloient prendre les ames et com. li proph. 749, Ar. 3482; et que li prophete leur avoit 91; lor mq. 32125, l'avoient Flor, li av. Huth, lor av. mal fet mq. Douce.

10. et s'estoient acordé ens. Ars. 2996, 344, 748, Tours, 749, Ars. 3482 (acordé mq. Huth, Flor), et s'est. acordé que il f. un h. et me firent Mod, et s'(en) estoient assemblé Ars. 2997, Ph. 1046, 1469, 423, Did, 113 (pour parler com.), et comment 423, 748, et comment il prirent conseil qu'il fer. 105, 9123, 770, Newc, Douce. — si s'acorderent ensemble mq. Ars. 2996, Ars. 2997, Ph. 1046, 113, 344, 423, 748, Did, Huth, Tours, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce, et prindrent en ce conseil qu'il 1469. — un home qui auroit leur sens et leur memoire d'engignier les gens 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce.

11. distrent... feroient mq. Huth, le fer. 749, Ars. 3482, Morgan, dient que il metroient si com tu Flor; oï et seü par Add. 32125, Ars. 2996 Ars. 2997, Flor, 113, 1469, Huth, Tours; bien oï par 344, 748, Did, 105 9123, 770, 91, Newc, Douce; bien seü par Ph. 1046, 423.

11-12. par ma mere et par autrui Ars. 2996, Ph. 1046, Flor, 423, Did, Huth, Mod, 748, Tours, 1469, 105, 9123, 770, 91, Douce; par moi et par ma mere Newc, par ma mere et par moi 344, par moi et par autrui 749, Ars. 3482, Morgan, mq. 113.

12. la poine mq. Mod (l'engien que il ont mis en moi); qu'il ont mise en moi 113, 423 qu'il y mirent a moi faire 105, 9123, 770, Newc, Douce, qu'ilz eurent a me f. 91.

12-13. leur folie m'ont perdu 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce, et par la ...biens mq. Flor, et par la repentance de ma mere m'ont Mod.

13. et tos autres biens mq. 113, 98, Huth, 749, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce, Morgan; assez d'a. biens Ars. 2996; et moi 747, Ad. 32125, Ph. 1046; devisa Merlin mss sauf 747 et Add. 32125.

14. et la f. f. a Bl. mq. 344; a Blaises mq. Flor, 748; a Bl. en un livre mss de la Vulgate; par plusors foiz seulement dans 747 et Add. 32125.

se merveilla Blaises par plusors foiz des merveilles que Mellins li disoit,
16 et toutes voies ces merveilles li sembloient a estre bonnes et beles. Si i entendoit molt volentiers. Endementres qu'il entendoit a ceste chose faire, si avint que Mellins dist a Blaises : « Il te convenra de ceste chose que tu faiz grant poine a soufrir et je en soffrerai greingnor. » Et demande
20 comment, et il dist : « Je serai envoiez querre devers occidant, et cil qui me venront querre auront lor seingnor creant[é] que anporteront le sanc

---

15. se merv. de ce que Ars. 2996, 749, Ars. 3482, Morgan, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce; se m. dont ceu li pooit venir qu'il d. 344; ces merveilles, seulement dans 747 et Add. 32125; a estre, seulement dans 747 et Ad. 32125 (estre, dans les autres); li sembloient eles estre Ph. 1046, 423 (mq eles), 1469, li semblent estre 98, li sembloit que c'est bien Ars. 2996, li s. bones a oïr ces parolles 344, s. estre b. et bieles ses raisons 749, Ars. 3482, li s. ses paroles bones 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce; vraies et bones et beles mss de la Vulgate.

16. l'entendoit m. vol. Flor, et les ent. m. vol. 98, l'entendi m. vol. 423, les escoutoit m. vol. 749; il entendi m. vol. 105, 9123, 91, i entendi Newc, Douce, si les entendi 770; Endem. qu'il atent Flor, qu'il entendent 113, qu'il i entendoit Did, qu'ils entendoient 749, Ars. 3482, Morgan, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce; qu'il faisoit ces choses 423.

17. a ceste oevre si av. Ars. 2996, Flor, 113, 748; a ceste oevre faire si Huth, a ce faire 344, de ceste chose exploitier, Newc, mq. Did; avint chose que Did, avint que mq. Huth, 344, Endem... avint que mq. 98; (si) vint a Bl. et li dist 423, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce; si li dist M. 344; Il te convient 105, 9123, 770, Newc, Douce.

18. de ce que tu fais Ph. 1046, de ceste oevre que tu fais 113, 98; de ceste oevre que tu as comenciée 748, de ceste oevre que je ay ci encomencie 423, de ceste chose grant 344, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce; de ceste ch. que tu faiz mq. Morgan; — grant paine mq. 105, 91.; — que je l'en sof. greignor Ars. 2997, que je t'en ferai la greig. Ph. 1046, en sof. assez 98, sof. encore forcor 423, que je s. gr. Did, mq. Huth, sof. encore greig. 748, 749, Ar. 3482, je la sof. encore grig. 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce, Morgan.

19. et cil dem. Ars. 2996, Ars. 2997, Ph. 1046, Flor, 113, Did, 748, Tours, 749, Ars. 3482, Morgan (li d.), et il li dem. 98, et li d. 423, et Blaises li d. 344, Huth, 1469, Et Blaises dem. 105, 9123, 770, 91, Douce, Et comment dist le preudomme Newc.

20. auront graé à l. sign. Ars. 2996, aur. juré l. s. Huth, 423, 1469, ont cr. a l. s. Mod, auront creance de l. s. 113, aur. promis a 91, Morgan, aur. en covant a 105, 9123.

21. m'ochiront et anporteront 113, Huth, 344; et qu'il m'ocirront mq. 423; anport. le sanc de moi et mq. 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce; me verront et il mq. 749, Ars. 3482, 105, 9123, 770, 91.

de moi et que il m'ociront, mais quant il me verront et il m'orront parler, il n'en auront ja talant. Et lors quant je m'en irai avec els, et tu
24 t'en iras en celes parties ou celes genz sont qui le vaissel dou Graal ont, et toz jorz mais sera ta poine et ton livre retrait et volentiers oïz en toz leus, mais il ne sera pas en auctorité, por ce que tu n'ies pas ne ne puez estre des apostoles, car li apostole ne mistrent riens en escrit de Nostre
28 Seingnor qu'il n'eussent veu et oï, et tu n'i mez rien que tu en aies veu ne oï, se ce non que je te retrai. Et ausi com je suis oscurs et serai vers

---

22-23. n'aur. nul talent 344, 423, il n'auront talent de moi occire 98, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce ; et lors je Ars 2996, Ph. 1046, Did, Mod, et je 98, 344, 1469, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce, ains m'en iray 113 ; avec els tu t'en Huth, 423, 748, Morgan.

24. cele partie Ars. 2996, 113, 98, Morgan, en la terre, Newc, es parties Ph. 1046, 105, 9123, 770, 91, Douce ; — ou les gens Ph. 1046, Vat. 1517, 344, 423, Huth, Mod. ; ou cil sont Flor, 105, 9123, 770, 91, Douce, mq. Newc. ; — du saint Graal Ars. 2997, 113, 98, 344, 423, 749, Ars. 3482, Morgan, mq. 105, 9123, 770, 91, Douce, ou le saint vaissel que on nomme Graal repose, Newc, le saint vaissel del Graal Vulgate.

25. sera ta paine en ces livres remiré Flor, ta paine et mq, 344, 423, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce ; retrait et mq. 113, 344, 423, 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce, raconté et retrait 98 ; oïs de toutes gens Huth, et vol. oïs en t. leus mq. Mod, en toz leus mq. 423, 105, 9123, 770, 91, Newc., Douce. — Avec oïz s'arrêtent les mss qui donnent de ce passage une version courte : 105, 9123, 770, 91, Newc, Douce, qui ajoutent la référence suivante : Et qui voudra savoir la vie des roys qui en la grant Bretaigne furent (des rois de la gr. Br. qui ont esté Douce, qui en la gr. Br. furent avenu 91) ains que la crestientez venist (i ven. Douce), si regarde en l'ystoire des rois (rois mq. 770) bretons (de Brutus Newc, Douce) : c'est uns livres que Martins de Bievre (maistre M. de B. 770, Newc, messire M. de Bevre Douce) translata de latin en (a Douce) romans (en françois ou en romant Newc). Mais ore (atant 770) se taist (or lais 91) li contes (li c. a parler 91, Newc) de ceste chose et retorne a la vraie hystoire (a l'istoire 770, Newc, Douce).

26. tu n'es pas home pus estre des ap. Add. 32125, ne ne puez estre mq. Ars. 2997, 344, 423, 749, Ars. 3482, Morgan.

27. estre apost. 113, 98, 748 ; et que li ap. Add. 32125, et li ap. Ph. 1046, Ars. 2996, Flor, 113, 98, 423, ne li ap. Huth, Mod, car li ap. mq. Did (ne ne m.) ; ne mistrent onques riens mss sauf 747, Add. 32125, 98, 748 ; riens de Dieu en escrit 423.

28. et oï d'autrui que de moi Huth, tu aies Ars. 2996, Ph. 1046, Flor, 98, 344, Did, Huth, Mod, 1469, 748, 749, Ars. 3482 ; tu n'aies 113, et tu n'en sez se 423.

29. te di mss sauf 747 et 32125, te di et enseigne Ph. 1046, fors che non

cels cui je ne me voudrai esclarcir, ausis sera tes livres celez et poi avendra que nus en face bonté; et tu l'enporteras, quant je m'en irai avec
32 celui qui me vendra querre. Si sera le [livre] Joseph et le Bron ou le tuen. Quant tu auras ta poine achevée et tu seras tiels que tu doies estre en lor compaignie, lors si assambleras ton livre au lor, si sera bone chose

---

que tu m'as oui dire Vat. 1687; je te serai oscurs et serai Ars. 2996, je serai et serai osc. 344, je serai osc. vers cels Flor, 113, 98, je suis osc. vers cels Ph. 1046, je sui osc. vers le siegle et 748, serai je clers a tous a cui 423; cels envers qui je 113, cels ou je Ars. 2996, Ars. 2997, Did, Mod, Morgan, a celle gent ou je 98.

30. je me vold. Ars. 2996, 423; esclairier mss sauf 747 et Add. 32125; toz li livres Ars. 2997, Ph. 1046, Mod, 1469, touz tes l. Did, cist. l. 344; — céles fait Merlins 749, Ars. 3482; que ja nus Ph. 1046, Ars. 2997, Flor, 344, Did, Huth, Mod, 1469, 748, 749, Ars. 3482; nus t'en f. 749, Ars. 3482; nule bonté 748, et poi... bonté mq. Ars. 2996, et poi... l'enporteras quant mq. 423.

31. l'enport. avec toi Flor, l'enp. quant il cerait fait 344; cels qui me vendront Ars. 2996, Flor, Vat. 1517, 113, 344, 423, Mod, Huth, 748, 749, Ars. 3482, cels qui m'en menront Vat. 1687.

32. livre mq. 747 et Add. 32125; sera Joseph et ses livres avec le tien Ars. 2996, Ars. 2997, Vat. 1517, Ph. 1046, Did, Mod, Tours, 1469, sera li livres Joseph avec le tien 113, Flor, 749, Ars. 3482, Morgan et mss Vulgate (li liv. Joseph ajousté au tien), sera li livres Joseph et l livres des ligniées que je t'ai amentues avec lou tien et lou mien 748, sera Joseph avec le tien et le mien Huth, Et tes livre[s] iert asamblez aveuc le Joseph Vat. 1687, mq. 344, 423.

33. eschivee, seulement dans 747 et 32125; ta partie ach. Ars. 2996, ta chose ach. 344, ta paine finee Huth, mq. 423; si seras si com 344, 749, Ars. 3482, Morgan; et lor c. Did, la comp. Flor, sa comp. 344, 423.

34. lors li mosteras ton livre a lor Add. 32125, lors assemblera tes livres au sien Ars. 2996, Mod, lors si s'asenblera tes l. au sien Tours, Morgan, lors si asenblera ton l. au sien 113, Flor, lors si asemblera tes l. au sien Huth, Ars. 2997, lors si assembleras tes livres au sien Vat. 1517, Did, Ph. 1046, 749, Ars. 3482, adonques tu assembleras ton livre au suen 1469, si assembleras ton livre au suen 423, lors si assemblerais tes livres as siens 344, lors si asanleras tous les livres as siens Vat. 1687, lors si assembleras tes livres au lor 748, lors assembleras ton livre a Josephes 98; — sera bien la chose provée Ars. 2996, Ars. 2997, Ph. 1046, Flor, 113, Did, Huth, Mod, 748, Tours, 749, Ars. 3482, Morgan, sera bien pr. la chose 344, la ch. approuvée 1469, sera chouse pr. Vat. 1687, sera ja ch. pr. 98, sera bien ma p. provee et la toe 423; de ta poinne et de la mienne 98.

provée de ma poine et de la toue, si en auront merci, s'a els [plaist] et
36 praieront Nostre Seingnor por nos. Et quant li dui livre seront assamblé, s'en i aura un biaŭ [livre], et li dui seront une meïsme chose, fors tant que je ne puis pas dire ne retraire ne droiz n'est les privées paroles de Joseph et de Jhesu-Crist.

Ce passage présente d'abord, jusqu'aux mots *comment il fina*, un résumé du *Joseph*, et plus spécialement du début et de la fin : aide et réconfort de Jésus à Joseph dans sa chartre, puis au cours de ses voyages ; scène (v. 3260-75) où Alain et ses frères « de lor tere sunt departi » pour se rendre « es estranges terres » ; départ de Petrus (v. 3276 ss.), vaissel confié par Joseph à Bron avant de mourir (v. 3381-3429). On sait que Robert revient une fois encore à ces personnages, à l'extrême

---

35. plaist mq. 747 ; si lor plest Add. 32125, Ars. 2996, Ph. 1046, Tours, 1469, se dieu pl. 98, 344, 749, Ars. 3482, Morgan, si lui plaist 423 ; — et devant proieront mq. Add. 32125, Ars. 2996, Flor, 113, Huth, 748, 1469, si pr. 98, 423, si en auront merveille ceulz 113 (s'a els... por nos Et mq.).

36. por nos Et mq. 423 ; seront ensamble Ars. 2997, Ph. 1046, 113, Did, 344, 749, Ars. 3482, molt biau Ars. 2996, 113, 98, Did, livre mq. 747, Add. 32125.

37. li doi meisme Flor, li doi livre Ars. 2997, 423, 748, et seront ambedous une Did ; — fors que Add. 32125, fors tant solemant que 423, 1469, mais ge ne 344 ; — je ne te puis Ars. 2997, Ph. 1046, Flor, 98, 423, Did, 748, Tours, 1469, je ne vuel mie retr. ne droiz n'est ne raisons Mod, dire ne mq. Ars. 2997, ne retraire mq. 344, 423, Huth, Vat. 1687, 749, Ars. 3482, Morgan, ne retraire ne droit n'est mq. Ph. 1046.

38. ne no doy 423, ne aussi n'est il pas droit 1469 ; — paroles Joseph Add. 32125, de J. C. et de Jos. 98, Mod, 749, Ars. 3482, de N. Seigneur et de Jos. ausi 344, de Joseph et mq. Vat. 1687.

Après Jhesus Crist, les mss 749, Ars. 3482 et Morgan ajoutent (cf. variante l. 24) : Et qui volroit oïr conter (oïr Morgan, nomer Ars. 3482) les rois (nouveles des rois, Morgan) qui devant furent (i fur. Morgan) et lor vie volroit oïr, si queïst et regardast en l'estoire de Bretaigne que on apelle Brutus, que messire Martins de Roecestre (Mertins de Gloucestre, Morgan) rranslata de latin en romans ou il la trova (ou... trova mq. Morgan), si le porrez (la pourroit, Morgan) savoir vraiement.

Le ms. 344 a ces mêmes lignes, mais cite Martins de Rouain à la place de Martins de Roecestre.

fin de son récit, en y ajoutant Moyse et en se proposant de traiter plus tard ces quatre branches.

Ensuite, du *Joseph* nous passons au *Merlin* : comment les démons pour faire échec à l'œuvre de la Rédemption décident dans un parlement de créer un être qui leur permettra de reprendre leur pouvoir sur les hommes, et c'est à ce conseil que Merlin doit le jour : mais il déçoit leur attente, racheté par sa mère. Cet ouvrage, commencé dès avant le départ de Merlin que les messagers de Vortigier vont bientôt emmener en Occident, Blaise le continuera en Northumberland où il va se retirer : c'est ce que nous apprend Robert de Boron, un peu plus loin (éd. Sommer, p. 28, G. Paris, p. 46) : là Merlin viendra conter à son « maître » les faits mémorables dont il a connaissance : « je irai souvent a toi et te dirai toutes les choses dont tu avras mestier a cele oevre faire que tu fais. » Et en effet il l'informe, le moment venu, de la fondation de la Table Ronde et des annales des règnes d'Uter, puis d'Uterpandragon. Enfin l'ouvrage de Blaise comprendra aussi les événements, « li grant travail » du règne d'Arthur, dont Merlin sera lui-même l'instigateur : car c'est lui-même qui « ira travillier les preudommes ». Tout cela désigne ce qui sera le *Perceval*.

Le livre de Blaise portera le nom de livre du Graal (éd. G. Paris, p. 48). C'est en effet de ce titre que le ms. de Modène désigne les trois branches : « Ici fine li romans de Merlin et del Graal ». Merlin l'a dicté à Blaise, au sens propre ; c'est donc tout naturellement que, dans le ms. Huth, s'adressant à Blaise il le dénomme *le tien et le mien* [1], et que dans tous les mss il lui déclare que les lecteurs auront en cet ouvrage un témoignage *de ma paine et de la toie*.

Tout est clair jusqu'ici. Mais un passage fait ensuite difficulté : celui où Merlin déclare que quand son maître aura « achevé sa peine et rejoint la compagnie du Graal », il « assemblera son livre avec celui de Joseph et celui de Bron ». Alors

1. Il est donc inutile de corriger le texte, comme veut le faire Brugger, *Z. F. S. L.*, XXIX, p. 83, note : « Si sera li livres de Joseph et des lignées que j'ai amenteües ajousté au mien », en supposant que les mss ont écrit *au tien* parce que par *au mien* ils entendaient « le livre écrit par moi ». Si Merlin n'a rien écrit, ce livre est quand même le sien, puisque sans lui Blaise n'aurait pas pu l'écrire.

ce livre *traitant de* Joseph n'est donc pas celui que Blaise a écrit grâce à l'omniscient Merlin ? En fait celui-ci n'a révélé à Blaise que les grandes lignes des parties *Joseph*, *Alain*, *Petrus*, et le livre de *Joseph*, tel que Robert le rapporte et dont il indique ici l'étonnante provenance, c'est celui que possèdent seuls les compagnons du bon soudoier et dont Blaise n'aura connaissance que quand il les aura rejoints. La suite du texte nous éclaire en effet : « Et quant li doi livre (= *Joseph* + *Merlin* et suite) seront assamblé, s'en i aura un bel livre, et li doi seront une meïsme chose, fors tant que je ne puis pas dire ne retraire *ne droit n'est* les privées paroles de Joseph et de Jhesu-Crist. » Les deux livres forment un tout, un ensemble, mais il y a une différence entre eux : seul le premier relate les consolations de Jésus à celui qui connut la prison pour lui, les avertissements, les conseils, les ordres prodigués par la voix divine à ce nouveau Moïse, conducteur de son peuple dans le désert. Il y aurait sacrilège (*ne drois n'est*) de la part de Merlin à révéler ces « repostailles » confiées par Jésus à celui qui seul en a été le dépositaire, et l'on songe surtout aux confidences du Christ à Joseph sur le symbolisme de la messe (v. 893-928)[1].

Toute cette page est donc essentielle pour savoir comment Robert présente ses sources qui sont un livre de Joseph émanant des gardiens du Graal, un livre de Merlin émanant du prophète lui-même, exécuté par Blaise : « et par lui le savons nous encore. » Prestigieuses sources, on le voit, qui veulent donner une exceptionnelle authenticité à l'ouvrage. La page n'est pas moins importante pour éclairer la conception du cycle. Le livre mis sous l'autorité de Merlin se prolonge jusqu'au règne d'Arthur y compris. Qu'il soit ou non de Robert de Boron, question sur laquelle nous reviendrons, le *Perceval* a tiré profit de ces indications : Blaise continue à y recueillir les faits insignes rapportés par Merlin, il met par écrit la geste de Perceval, celle des chevaliers arthuriens (éd. Roach, ms. E l. 1475 ss. et passim) et après avoir relaté la réussite de ce héros,

1. C'est ce que Robert confirme lui-même aux vers 929-36 du *Joseph* : il n'ose en dire plus long sur les grands secrets, et il ne pourrait le faire qu'en se référant au Grand Livre, dont la rédaction est due aux « grands clercs ».

il va chez le Roi Pêcheur, guidé par Merlin, comme celui-ci le lui avait promis [1].

Il ressort enfin de cette page que le Livre du Graal dont Merlin indique l'économie générale ne comportait pas de *Mort Artu* : en tout cas aucune indication ne permet de le croire. Dans ce cas la *Mort Artu* serait l'addition d'un continuateur : après la disparition d'Arthur en Avalon, Merlin vient une dernière fois informer Blaise de la fin du monde arthurien (éd. Roach, p. 277-78), Blaise prend la plume encore une fois pour ces novissima verba et reste auprès de Perceval, gardien du Graal. Mais rien de cela n'était annoncé dans le *Merlin*, à moins d'admettre comme fin authentique de ce roman le passage publié en Appendice A par W. Roach, et dont nous aurons aussi à reparler. Le cycle dit de Robert est donc bien une trilogie, et non une tétralogie, comme le veut Brugger. La grande histoire du Graal à laquelle Robert fait allusion à la fin du *Joseph* contenait peut-être de plus nombreuses branches, Alain, Pétrus, etc... et peut-être comptait-il les écrire plus tard : ce n'est pas absolument sûr. « Grande histoire », parce que l'œuvre conçue par Robert, qu'elle soit plus ou moins riche en branches, était une œuvre cyclique et qu'elle remontait aux origines du vaissel.

Sur le rôle que Robert assigne au livre de Blaise, notre page, à compléter par le texte signalé ci-dessus (éd. G. Paris, p. 46-47), constitue une véritable préface que Robert a habilement insérée dans la trame du récit : il s'explique sur ses intentions avec toute la précision souhaitable. Le livre servira d'abord à l'édification des lecteurs, Merlin le fait savoir à son maître : ceux qui l'« orront en seront millour et s'en garderont de pechier » (G. Paris, p. 31). Il est placé sous l'invocation de

1. Cf. G. Paris, éd. du *Merlin*, p. 47 : « Quant tu seras bien travilliés pour li (= Joseph)... et tu avras tant de boine oevre faite que tu doies estre en leur compagnie, je t'ensegnerai la ou il sont... », «... Et quant tu averas tout chou acompli et lor vies retraites, si averas deservi tout chou que il ont qui sont en la compaignie dou vaissiel que on claimme graal. » Les paroles de Merlin dans notre page, « tu t'en iras en celes parties ou celes genz sont qui ont le vaissel dou Graal » ne constituent pas une contradiction, car Blaise, au départ du prophète, va dans la région où se trouvent les gardiens du Graal, mais non *auprès* d'eux.

la Trinité, condition préalable que Blaise pose à la rédaction. Robert rappelle à ce propos un des motifs essentiels de son œuvre, car la troisième table sera instituée aussi au nom de la Trinité, et les trois tables seront le symbole de la Trinité elle-même. Dans son sermon à Uterpandragon, avant la bataille, Merlin met l'accent sur le dogme de la Trinité : les ennemis du roi seront vaincus, car ils ne croient pas en la Trinité, pas plus qu'à la Passion de Jésus, c.-à-d. à la Rédemption (p. 49).

Plus encore : le livre sera toujours lu, « l'estoire sera a tous jours, *tant comme li siecle durera*, retraite et oie » (p. 27). Ce n'est point là orgueilleuse affirmation d'un écrivain confiant en son génie et en l'immortalité de son œuvre, comme chez Ronsard, par exemple. Ce livre dont les paroles ne passeront point (*l'Estoire* reprendra ce procédé dans ses premières pages) se recommande aux générations futures, dans la pensée de Robert, non par ses qualités littéraires, mais par son contenu, par le message qu'il apporte. Ce destin lui est assuré par « la grâce que Nostre Sire donna à Joseph en la croix ». Donc livre inspiré en quelque sorte. Blaise le solitaire, son auteur, évoque Jean à Pathmos, ou tout au moins un Père du désert : il vit comme un anachorète dans les forêts profondes du Northumberland, « parties ou nus n'a encore esté ». Son œuvre lui vaudra la béatitude dès ce monde, puisqu'il aura le privilège de voir le glorieux vaissel, de vivre dans la compagnie du Graal, et dans l'autre monde « l'accomplissement de cœur », la « joie permanable », c.-à-d. le bonheur éternel.

Mais auparavant Blaise devra mériter cette double félicité. Merlin lui révèle, pendant la rédaction du livre, qu'il aura à souffrir grande peine de l'œuvre commencée, moindre cependant que celle qui attend le prophète lui-même. Le livre sera « celés », c.-à-d. que son sens véritable échappera aux hommes, tout comme Merlin lui-même paraîtra obscur dans ses propos à ceux qui l'écouteront (cf. consultation de Vertigier, prophéties). « Poi avendra que nous en face bonté » : incompréhension, vexations, c'est le sort de tous ceux qui apportent une parole inouïe, des « merveilles ». Blaise doit donc s'apprêter à souffrir, parce que porteur d'une bonne nouvelle, celle de l'avènement d'un nouveau roi du Graal à qui est réservé le

siège d'élection à la Table Ronde. Le nom d'apôtre ou d'évangéliste vient immédiatement à l'esprit. Robert l'a prévu et prend quelques précautions : certes le livre sera finalement « retrait et volentiers oï en tous leus », mais, ajoute Merlin, « il ne sera pas en autorité, por ce que tu n'ies pas ne ne puez estre des apostoles, car les apostoles ne mistrent onques rien en escrit de N. S. qu'il n'eussent veü et oï ». Blaise n'est donc pas un apôtre, son livre n'a pas l'autorité apostolique, Robert tient à le dire pour prévenir son lecteur, précaution peut-être de stricte orthodoxie à propos d'une légende d'orthodoxie douteuse, où du moins des rapprochements pouvaient donner le change (Merlin enfant sans père, Merlin devant les sages comme Jésus devant les docteurs de la loi, l'Angleterre évangélisée par Bron, etc...). Et le livre illustre l'authentique doctrine en témoignant d'une nouvelle victoire du Rédempteur. Jésus est venu arracher les pécheurs à l'enfer et sauver l'homme, il a eu raison des puissances du mal : l'Ennemi a voulu alors prendre sa revanche, susciter un adversaire, un Antéchrist capable de lui assurer son emprise sur les âmes : c'est ainsi que Merlin est né. Mais le rachat d'une faute s'obtient par le repentir et par les œuvres ; la rédemption se renouvelle indéfiniment par les sacrements du baptême et de la pénitence. La mère de Merlin s'est rachetée par sa conduite et sa contrition ; du même coup elle a arraché son fils au démon : l'adversaire de Jésus est devenu son allié. Le *Merlin* est en un sens le roman de la Rédemption, et à l'arrière-fond on y devine la doctrine de la réversibilité des mérites.

*
* *

Le *Merlin* est une pièce absolument nécessaire dans la trilogie conçue par Robert de Boron : car le centre de l'œuvre, c'est la fondation de la Table Ronde[1] ; héritière de certains privilèges de ses devancières, la Table de la Cène et la Table du Graal, elle va jouer un rôle de premier plan, soit qu'elle reste

1. Certains mss, comme le ms. 2759 de la Riccardienne, ne s'y sont pas trompés, dans leur explicit : « et fu compli por lui [Arthur] la Table Ronde qui fu faite par Merlin. »

la suprême récompense, soit qu'elle désigne seulement le vainqueur du Graal. Certes le *Merlin* laisse entendre que l'aventure finale ne sera pas celle du Graal, puisqu'en définitive le héros achèvera son cursus honorum chevaleresque par la Table Ronde : il n'en est pas moins vrai qu'il y est constamment question du Graal, et en particulier dans le passage où Merlin déclare que pour accomplir la Table Ronde, il faut au préalable accomplir celle du Graal [1]. Il est donc inexact de dire « qu'il n'y a rien pour le Graal dans le *Merlin* » [2]. D'autre part à la suite du *Merlin* dont l'action se place à l'époque immédiatement préarthurienne, l'épreuve des Tables remplacera celle des questions à poser, le *Perceval* excepté qui combine Robert de Boron avec Chrétien et la *Seconde Continuation*. Désormais il y aura deux types de romans du Graal en ce qui concerne le mythe lui-même : réussite dépendant des questions chez Chrétien, les deux premiers continuateurs, le *Perlesvaus* ; élection par le Siège Périlleux dans *Merlin*, *Lancelot-Queste* et chez Gerbert qui s'inspire de ce dernier (Manessier ne retient ni l'un ni l'autre motif). On voit donc le sens de la scène culminante de la fondation de la Table Ronde, raison d'être de tout le long chapitre consacré aux rapports du prophète avec Uter et Pandragon, et qui assure la continuité entre le *Joseph* et ce qui sera le *Perceval*.

Mais l'importance du *Merlin* n'est pas non plus négligeable dans la contexture générale du cycle Vulgate. On le considère, depuis l'étude de F. Lot [3], comme un intrus dans ce vaste ensemble. F. Lot estime qu'on l'y a inséré tardivement, par désir de rendre plus sympathique le personnage de Merlin qui paraît dans les premières pages du *Lancelot* où il apprend son art à Viviane. La preuve, dit-il, c'est que certains mss ont modifié en ce sens l'épisode initial pour mettre en scène un Merlin plus conforme à celui de Robert de Boron : ce sont les mss. B. N. fr. 754 et 110, le ms. de Bonn et le ms. Thompson [4].

1. Cf. notre communication sur la Table Ronde chez Robert de Boron et dans la *Queste*, au Colloque du Graal (*Actes* du Colloque, à paraître).

2. A. Pauphilet, *Le roman en prose de Perceval*, *Mélanges F. Lot*, p. 605.

3. *Étude sur le Lancelot en prose*, p. 131, 189, 280 ss. ; cf. J. Frappier, *Étude sur la Mort Artu*, p. 146.

4. On en lira le texte dans *Z. F. S. L.*, p. 277-281 pour le ms. B. N.

Le B. N. 341, adoptant une solution plus catégorique a supprimé purement et simplement l'épisode en question, ce qui évite l'hiatus, tandis que les autres mss ont préféré intercaler le *Merlin*. A notre avis il faudrait plutôt renverser l'ordre; c'est la présence initiale du *Merlin* qui a amené certains remanieurs à éviter une gênante superposition de figures et à harmoniser avec le Merlin de Robert celui du *Lancelot*, représenté comme un fourbe et un déloyal. Introduire le *Merlin* ensuite eût été la pire des solutions, car c'était accuser les discordances. Le *Merlin* n'est pas un tard venu dans le cycle; il n'a pas été glissé « à une date avancée du XIII^e^ siècle » entre l'*Estoire* et le *Lancelot*, mais maintenu à sa place après la nouvelle édition considérablement revue et augmentée du *Joseph* qu'était l'*Estoire*. Du jour où l'ensemble *Lancelot-Queste-Mort Artu* a reçu cette vaste introduction de l'*Estoire* pour conter les antécédents chrétiens du Graal, le *Merlin* avait sa place tout indiquée dans le nouvel ensemble.

A vrai dire c'est l'esprit cyclique qui explique le maintien du *Merlin*. Qu'est ce « Livre du Graal » de Robert de Boron sinon l'histoire terrestre du Saint Vaissel, depuis l'heure où il a recueilli le sang du Christ jusqu'à celle où, plusieurs siècles plus tard, il trouva un gardien digne de lui, annoncé par celui-là même qui avait reçu de Jésus ce précieux dépôt et qui prévoyait après lui deux dépositaires : Bron après Joseph qui « se dessaisit » du vase avant de mourir, Perceval après Bron délivré de sa longue attente et du fardeau d'une débile vieillesse par l'homme nouveau qui prend la relève? C'est la même histoire que présente le grand cycle, avec cette différence que la quête du Graal se termine par la disparition du vaissel : après une épiphanie de cinq siècles, il regagne la patrie céleste, presque en même temps que le parfait Chevalier. Dans cette histoire, entre la venue du Graal en Occident et les récits du monde arthurien qui assistera à la quête avant de disparaître, se place une période qu'il faut remplir. Cet entre-deux, c'est le *Merlin* qui le couvre en partie. Déjà l'*Estoire* était allée plus avant que le *Joseph* dans les récits relatifs aux premières générations chré-

---

fr. 754, dans les *Marburger Beitraege*, fasc. 2, p. 31, n. 4, pour les mss B. N. fr. 110 et Bonn 526.

tiennes : elle narre l'évangélisation de la Grande-Bretagne par un nouveau personnage, Joséphé, qui double Joseph d'Arimathie, son père, et supplante à peu près complètement le personnage de Bron [1]. Reprenant les suggestions ou les projets de Robert, en fin du *Joseph*, l'*Estoire* consacre aussi quelques pages à Alain [2], vierge ici et que pour cette raison Joséphé a investi du Saint-Graal avant de mourir ; quelques-unes à Pierre (Petrus), où il n'est plus question d'ailleurs du « bref » dont il devait prendre connaissance en Occident [3] ; l'*Estoire* nous renseigne encore sur le sort de Moyse, ici fils de Siméon [4], dont nous savons enfin (ni le *Joseph*, ni le *Merlin*, ni le *Perceval* ne voulaient le dire, se bornant à raconter son châtiment) ce qu'il est devenu : depuis que sept mains de feu l'ont arraché au Siège Périlleux, il brûle dans une salle enflammée où il n'est pas impossible de voir le Purgatoire, puisque la prière de Joséphé fait tomber du ciel une pluie qui éteint le feu et allège « au double » sa souffrance : c'est Galaad toutefois qui viendra un jour le libérer définitivement [5]. Les dernières pages de l'*Estoire* annoncent sans doute logiquement et chronologiquement le *Lancelot* [6], elles nous font descendre beaucoup plus bas que le *Joseph* jusqu'à Lancelot I, sixième descendant de Célidoine, tué par un duc jaloux et dont deux lions gardent la tombe. Cette fin de l'*Estoire* en annonçant que les deux lions seront tués par le petit-fils de Lancelot I, le héros de la *Charrette*, envoie des fils de ligature, encore ténus et trop courts, vers le règne d'Arthur. C'est alors le *Merlin* qui comble la lacune chronologique : il prend un peu avant l'usurpation du trône par Vertigier et, par les règnes de Pandragon et d'Uterpandragon, nous amène à la naissance d'Arthur. Cette période correspond, si l'on établit des correspondances avec les généalogies de l'*Estoire*, à celle de

1. Bron n'est pas complètement éliminé, mais il n'a plus qu'un rôle insignifiant, p. 247-249 du t. I de Sommer.

2. Sommer, I, p. 249, 251, 259, 285-89.

3. *Ibid.*, p. 265-66, 269-72, 275-81.

4. *Ibid.*, p. 211, 247-48, 259-62, 267.

5. Le *Joseph*, v. 2818-19, avait dit que le héros qui trouverait Moyse remplirait le « lieu vuit » et, v. 3135, que le fils d'Alain dirait à Petrus ce que Moyse était devenu (ce dernier détail non retenu par l'*Estoire*).

6. F. Lot le fait remarquer, *op. cit.*, p. 282.

Lancelot I, qui est de la même génération que Vertigier, de Ban de Benoïc et d'Alain (qui est l'oncle de Perceval dans *l'Estoire*), tous deux contemporains d'Uterpandragon, enfin à celle de Lancelot du Lac et de Perceval, à peu près du même âge qu'Arthur. Au moment où Merlin a fondé la Table Ronde, sous le regne d'Uterpandragon, Alain, le fils de Bron, n'était pas encore marié [1] : il y avait donc, dans le cycle de Robert de Boron, une brisure chronologique entre le *Joseph* et le *Merlin* et une autre, moindre mais certaine, entre le *Merlin* et le *Perceval* où Alain est adolescent dès les premières pages [2] et où Bron, contemporain de Jésus et de Joseph d'Arimathie, est maintenant le contemporain de Merlin et d'Arthur : de même Mordrain dans le cycle Vulgate sera le contemporain à la fois de Joseph et de Galaad. Ainsi la fin de l'*Estoire*, tout en préludant au *Lancelot* appelait le *Merlin* à sa suite : le colophon des mss le déclare explicitement : « et retorne a parler d'une estoire de Merlin qu'il covient a fine force adjouster a l'Estoire del saint Graal, por ce que la brance en est et i apartient. » Le *Merlin* est soudé à l'*Estoire*. Le dernier intervalle à combler entre l'adolescence d'Arthur qui monte sur le trône à quinze ans et son apogée est rempli un peu plus tard par la *Suite-Vulgate* [3], pseudo-épopée des enfances d'Arthur. Alors une

1. D'où il ne faut pas tirer les conclusions de Sommer qui pour cette raison refuse le *Perceval* à R. de Boron ; car ces élus de Dieu, les Alain, les Bron, échappent au temps. Au reste Merlin qui dans la *Vita Merlini* vivait sous le règne d'Uter vit dans l'*Hist. Regum Brit.* sous le règne de Conan : il voit donc sa cinquième génération.

2. Il est purement gratuit de supposer une branche *Alain* racontant le mariage d'Alain et la naissance de Perceval au début du *Perceval*, comme le fait Bruger *Z. F. S. L.*, XXXVI², p. 28 et LIII, p. 417 ss.). Voir plus loin notre discussion de l'authenticité du *Perceval*.

3. Sommer, t. II, p. 88-466. Un seul ms. cyclique, le B. N. fr. 113, passe directement du *Merlin* propre au *Lancelot*. Aucun ms. ne présente le *Lancelot* après l'*Estoire*. Les rédacteurs et les copistes considèrent la *Suite* comme un complément du *Merlin*, et non comme une nouvelle branche, mais il est inexact de dire (cf. Brugger, *loc. cit.*, p. 111) qu'aucune séparation extérieure n'existe entre le *Merlin* propre et la *Suite* : un arrêt est indiqué soit par un alinéa, soit par une lettre historiée, soit par une miniature, soit par une page blanche, dans tous les mss (une quinzaine) qui ont transcrit le *Merlin* primitif, tandis que tous les mss du *Merlin-Vulgate* enchaînent direc-

continuité parfaite est assurée, et mieux que dans le petit cycle, depuis les origines du Graal jusqu'à sa disparition du monde terrestre. L'esprit cyclique a accompli son œuvre : non seulement l'économie de la trilogie de Robert est maintenue, mais les parties en sont liées.

Au reste, toute préoccupation chronologique mise à part, dans ce nouveau « Livre du Graal » qui perfectionne à sa manière l'ordonnance du précédent, le *Merlin* avait un rôle organique à jouer. Certainement il se rattache moins étroitement à l'ensemble, on l'a plus d'une fois remarqué [1], puisque dans les branches suivantes le prophète ne paraît plus, puisqu'il n'assiste pas à la disparition du monde arthurien, puisque le premier chapitre du *Merlin* a moins de signification, une fois détruite la symétrie avec le début du *Joseph* (conseil des démons pour ruiner l'œuvre de la Rédemption). Cependant Merlin reste le prophète de la grandeur arthurienne, par sa prophétie sur la Table Ronde : il annonce ce règne éclatant qui fera l'objet du *Lancelot*. Sans Merlin, Arthur ne serait pas né ; en favorisant les amours d'Uterpandragon, l'enchanteur a présidé à la naissance du futur monarque, puis il a veillé à son éducation, enfin il lui a assuré le trône, malgré les réticences des hauts barons. Si l'on veut bien songer que le cycle-Vulgate est le cycle de la Table Ronde, de ses chevaliers, aussi bien que celui du Graal (les deux étant au reste intimement liés) la branche *Merlin* avait parfaitement sa raison d'être dans cet ensemble.

Mais Merlin reste aussi le prophète du Graal. Est-il bien exact de dire (Brugger, *op. cit.*, p. 110) que les deux autres branches de la trilogie Galaad, l'*Estoire*, le *Lancelot-Queste*, étaient assez homogènes, traitant effectivement du Graal et de son héros, tandis que dans le *Merlin* le thème principal échappait à l'attention ? Le remaniement de la prophétie sur le Siège

---

tement avec la *Suite*. Inexact aussi de dire que les deux continuateurs du *Merlin* « le laissèrent sans changement » : c'est vrai du continuateur Huth, mais non du continuateur Vulgate qui a retouché le texte pour l'accorder au nouveau cycle.

1. A. Pauphilet, *Le roman en prose de Perceval*, p. 608-9 ; P. Zumthor, *Merlin le prophète*, p. 184.

Périlleux est à cet égard très caractéristique. La rédaction du *Merlin* primitif faisait de l'accomplissement du lieu vide à la Table du Graal la condition nécessaire de la réussite à la Table Ronde : « et convendra que cil qui l'acomplira acomplisse avant celui leu ou li veissiaus del Graal sert. » Au contraire la nouvelle rédaction met la Table du Graal au-dessus de la Table Ronde : « et convendra que cil qui acomplira cel lieu (à la Table Ronde) qu'il accomplisse les aventures del Graal. » L'aventure suprême, c'est celle du Graal. De la sorte le *Merlin* prélude à la *Queste*. Dans le nouveau cycle l'élection du héros va se faire par le Siège Périlleux, autre importance accordée à la Table Ronde : il fallait qu'on assistât à sa fondation. L'*Estoire* ne consacrait que quelques lignes à la Table du Graal (p. 247-248) qui sont un résumé du *Joseph*, y compris l'épisode de Moyse; le symbolisme des Tables ne sera exposé que beaucoup plus tard, dans la *Queste* (éd. Pauphilet, p. 74 ss.). L'histoire des trois Tables, intimement unies les unes aux autres, ne pouvait être passée sous silence, puisqu'elles sont avec le Graal au centre même du mythe, d'autant plus que les questions ont été éliminées. Il revient au *Merlin* et à son chapitre essentiel, vers lequel tout converge, de la présenter. Si certaines pages, les devinailles par exemple, sont un peu en marge, que d'aventures dans le *Lancelot*, où le Graal n'est pas davantage au premier plan ! Le thème principal n'échappe donc pas à l'attention : c'est vers le Graal que le *Merlin* est en réalité tout entier orienté.

En outre, il permettait de ménager une symétrie, comme les aiment assez les rédacteurs cycliques : à la *Mort Artu* faisaient pendant l'avènement et les enfances d'Arthur, démesurément gonflées un peu plus tard, avec la *Suite* ordinaire. Une autre correspondance jouait avec la *Queste* qui avait emprunté au *Merlin* l'épisode initial de l'épée fichée dans le perron : dans le *Merlin* cette épreuve avait désigné comme souverain légitime, « par l'election de Jésus-Christ », le fils adoptif d'Antor, le jeune Arthur; dans les premières pages de la *Queste* elle désigne Galaad comme le héros à qui est réservée l'aventure suprême du Graal. Symétrie significative : ainsi Arthur, roi terrien, est une préfiguration de Galaad, vainqueur « celestiel ». C'est pour l'un et pour l'autre leur premier acte public : il instaure le pouvoir de l'un, indiscutable héritier du trône malgré les contesta-

tions naissantes, il révèle la destinée de l'autre et les privilèges spirituels à lui seul dévolus.

Logiquement et littérairement donc, le *Merlin* n'est pas un intrus. Pièce centrale du premier cycle, il reste une pièce fort utile du second : ici et là il fait partie intégrante du « Livre du Graal ». Son esprit polyvalent, religieux et profane à la fois, lui permettait de s'ajuster aussi bien au *Lancelot*, encore bien mondain, qu'à l'ascétique *Queste du Graal* sans créer de graves discordances [1].

L'authenticité du Perceval.

Une foule de remarques nous ont mis, dans les pages qui précèdent, en présence d'un problème que la critique n'a cessé d'agiter [2] : celui de l'auteur du *Perceval*. Faut-il ouvrir encore une fois ce vieux débat ? En nous aidant surtout de l'étude des manuscrits, nous voudrions ici faire part de quelques réflexions. Le dernier en date, mais non en ingéniosité, des défenseurs de Robert de Boron auteur du *Perceval* est E. Brugger qui dans son article du tome LIII de la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* restituait au *Merlin* une fin qui, d'après lui, lui manquait et qui soutenait les droits de Robert à un *Perceval* en vers, translaté en prose, puis interpolé par un remanieur, et dont la tradition manuscrite fort défectueuse a fait disparaître plusieurs éléments.

Pour déblayer le terrain, passablement encombré, nous passerons très vite sur les arguments pour ou contre la paternité de Robert qui n'ont aucun poids.

Contre : 1) L'absence du nom de Robert dans les mss Didot et de Modène : il manque aussi dans le *Joseph* et le *Merlin* contenus dans ces deux mss.

---

1. Le *Lancelot* renvoie explicitement au *Merlin*, F. Lot le reconnaît (*op. cit.*, p. 282, n. 1), « dans certains mss cycliques des XIVe et XVe siècles, d'une époque où l'ensemble avait été réuni en corpus » ; mais il faut ajouter : 1) que ce corpus s'est constitué beaucoup plus tôt, dès le XIIIe siècle, 2) que ces allusions peuvent être anciennes et appartenir au texte du *Lancelot*.

2. Voir l'article récent de W. A. Nitze, *Messire R. de Boron : enquiry and summary*, *Speculum*, vol. XXVIII (1953), p. 279-296.

2) La lacune du passage sur le châtiment du baron qui tente le Siège Périlleux de la Table du Graal, dans le *Merlin* (Sommer, II, p. 56-58). Impossible de conclure avec Sommer que Robert n'est pas l'auteur du *Perceval* parce qu'il aurait parlé de ce châtiment; s'il n'en a pas parlé, toujours d'après Sommer, c'est qu'il ne connaissait qu'un *Merlin* avec la lacune, et donc l'auteur du *Perceval* n'est pas l'auteur du *Merlin*. — Mais rien n'obligeait l'auteur du *Perceval* à parler du baron outrecuidant, et on ne prétendra pas non plus que cette lacune du ms. E a provoqué l'insertion du *Perceval*, car le ms D n'a pas la lacune, mais il a le *Perceval*.

3) Les différences de tonalité, plus religieuse dans le *Joseph-Merlin*, plus mondaine dans *Perceval*. — Mais d'abord il arrive à un auteur de se renouveler. Ensuite la couleur n'est unie ni dans le *Merlin* qui possède de véritables fabliaux et des parties assez enlevées (amours d'Uterpandragon) à côté de pages plus austères; ni dans le *Perceval* avec ses homélies de saintes personnes mêlées aux aventures profanes. La différence de matière explique la différence de coloration.

Pour : 1) Les trois œuvres forment extérieurement un tout. — Qu'importe ? d'ailleurs dans certains mss le *Joseph* et le *Merlin* ne sont pas suivis du *Perceval*.

2) Elles présentent les mêmes particularités de vocabulaire et de style : mais un continuateur pouvait fort bien pasticher Chrétien.

3) Le *Perceval* prolonge le *Joseph-Merlin* pour le contenu. — Là encore un continuateur n'avait qu'à reprendre les fils en suspens, partir des données de Robert. Il est peu probable que « le tiers hom », dans l'esprit de Robert fût Aminadap (Sommer), mais l'argumentation de Brugger (*art. cit.*, p. 404-5) d'après laquelle Robert songeait nommément à Perceval en parlant du « tiers hom » n'est pas convaincante. Enfin qu'il ait même songé à Perceval ne prouve nullement qu'il soit l'auteur de notre *Perceval*.

4) Il y a, nous dit Brugger, des contes de caractère folklorique dans le *Perceval* (l'esplumeor Merlin) comme dans le *Merlin* (l'enchanteur tué dans un bois par les vilains, thème qui rappelle la lapidation du Lailoken écossais). — Mais le continuateur qui avait l'intention de prolonger et de clore le

Joseph-Merlin devait tout naturellement s'intéresser au personnage du prophète et il a pu sans trop de peine recueillir tel conte légendaire à son sujet.

5) Le crédit dont a joui Robert auprès des poètes postérieurs du Graal serait inexplicable, s'il n'avait été l'auteur que des deux premières branches. — Argument nul, car les œuvres déterminantes sont finalement les deux premières. La propriété littéraire n'existe pas au moyen âge : il était facile d'attribuer le tout à Robert, puisqu'il avait donné l'impulsion première. Ces abus d'autorités ou de garants ne sont pas rares : le cycle Vulgate est placé sous le patronage de Map qui n'en a pas écrit une ligne.

*
* *

Passons à des arguments plus sérieux, tirés ceux-ci de l'examen de la tradition manuscrite.

E. Brugger a essayé de démontrer que ce que l'on considérait jusqu'à ces derniers temps comme le début du *Perceval* est en fait la fin du *Merlin*, soit tout ce qui suit la fameuse phrase « et tint la terre et le royaume de Logres lonc tans en pais » : nous appellerons ces pages le fragment A, parce qu'elles ont été publiées en Appendice A par W. Roach dans son édition du *Didot-Perceval*, p. 301-307. Cette phrase constituerait dans le texte du *Merlin* une parenthèse qui souligne par anticipation l'ère heureuse qui s'ouvre avec l'avènement d'Arthur; elle a été prise pour la fin véritable du *Merlin* par un copiste maladroit, modèle d'où procèdent tous nos mss [1], sauf le ms. Didot et le ms. de Modène. Aussi tous les traducteurs ou les continuateurs (*Suite-Vulgate*, *Suite-Huth*) qui voulaient combler la lacune remarquée par eux ou bien ont supprimé la phrase, ou bien n'ont pas osé continuer l'épisode inachevé du couronnement, car ils n'avaient pas reconnu le caractère de parenthèse de cette phrase, et ils ne le pouvaient pas, puisque leur modèle

1. Ce n'est pas l'archétype des mss en prose qui est responsable de l'erreur, comme l'écrit Brugger, p. 412, puisque deux mss ont la prétendue fin du *Merlin*. Pour Brugger, par suite de la division fautive des deux branches, *Merlin*, *Perceval*, la fin du *Merlin* disparut quand on ne copia plus le *Perceval*.

s'arrêtait là. Si le continuateur du *Perceval* avait été dans la même situation qu'eux, il aurait été obligé de faire comme eux, c.-à-d. de s'arrêter à *lonc tans en pais*. Or le « complexe Didot-Modène » a gardé la parenthèse et offre la fin du couronnement : il se révèle comme authentique par le fait que la phrase en question y est en parenthèse.

Ce raisonnement est surprenant. Admettons pour l'instant que le fragment A appartienne au *Merlin* : alors la phrase-parenthèse se trouve en plein *Merlin*, puisque cette branche, de l'aveu même de Brugger, se terminait aux mots « par tout le mont en parla on ». C'est à partir de là qu'un auteur (Robert ou un autre) prend la plume pour écrire le *Perceval* : sujet nouveau, personnage nouveau, Perceval quittant la maison paternelle pour la cour d'Arthur. Si le maintien de la phrase-parenthèse permet d'attribuer à Robert le fragment A qui suit, il ne permet pas d'avancer la moindre conclusion en ce qui concerne l'œuvre qui s'ouvre après le point d'arrêt *en parla on*. L'authenticité du fragment A n'entraîne pas l'authenticité du *Perceval*.

Mais au fait est-il bien sûr que la rectification de frontière proposée par Brugger soit acceptable ? Un lecteur non averti qui lirait toute cette fin du *Merlin*, dit-il, n'aurait pas l'idée de s'arrêter *a lonc tans en pais*; cette fin n'est pas satisfaisante : Arthur est sacré roi, mais il manque toute la description de la fête mondaine. — On peut se demander toutefois si cette description était indispensable. Ces sortes de tableaux ne sont pas dans le goût de Robert. Que nous a-t-il fait voir de ces cours réunies par Uterpandragon à l'occasion de la fondation de la Table Ronde, ou des assemblées de barons présidées par l'archevêque pour l'élection d'un roi ? Rien. Le trait est sec au possible : « Ensi assambla li pueples a cele Pentecouste a Carduel et i vint moult grant planté de chevaliers et de dames et d'autre gent. » C'est tout, avec quelques mots rapides, un peu plus loin, sur les cadeaux. Tout l'intérêt se concentre sur le baron outrecuidant qui affronte l'épreuve du Siège Périlleux : là est le sens de l'épisode. Ici de même le roi est sacré : c'est l'essentiel, le reste est complément d'épilogue, luxe de détails que dédaigne Robert.

Mais Arthur, dit-on encore, doit apprendre qu'il est le fils

d'Uterpandragon, à cette condition seule les barons l'accepteront pour souverain légitime, ce qui assurera la paix intérieure du royaume. — N'oublions pas qu'Arthur est l'élu de Jésus-Christ, et cela suffit : c'est tout le sens de l'épisode du perron où cette idée est sans cesse reprise ; elle est répétée une dernière fois dans le discours de l'archevêque : « pren l'espée dont Nostre Sire a fait t'election. » Les révélations de Merlin aux barons sont vraisemblables, parce que de nature à aplanir les difficultés, elles ne sont pas nécessaires.

Le retour de Merlin à la cour, après le sacre, est annoncé explicitement par la phrase *Je n'i serai pas dusqu'après l'election* [1], et d'autre part la révélation doit être faite immédiatement : c'est alors qu'il importe en effet de dévoiler le secret de la naissance d'Arthur : les premières lignes du fragment remplissent notre attente et appartiennent par conséquent au *Merlin*. Par contre cette scène de la révélation ne pouvait se dérouler dans le *Perceval*, au cours de l'assemblée des barons où Perceval est adoubé, car elle aurait lieu quelque deux ans plus tard : à ce moment les révélations de Merlin n'étaient plus d'actualité, elles manquaient d'intérêt, tout cela eût été de la dernière maladresse. — Assurément nous avons ici deux scènes bien différentes : le couronnement et la révélation d'abord, plus tard l'adoubement : quel que soit le découpage des deux branches auquel on s'arrête, le début du *Perceval* « Et en vindrent les noveles » (ms. E), « En cel tens estoit » (D) ne laisse aucun doute à ce sujet [2]. Mais notons d'abord que la phrase *Je n'i serai pas*

1. Ed. W. Roach, p. 282, cf. Sommer, II, p. 80, « vous ne me verres mais devant apres l'election », et G. Paris, *Merlin*, t. I, p. 133, « Je n'i serai pas, ne ne m'i verres devant l'election ».

2. Rien ne nous obligerait au reste, si l'on attribuait ces deux scènes au *Perceval*, à situer la seconde quelque deux ans plus tard que la première. Les calculs de Brugger ne tiennent pas : Perceval en effet n'est pas nécessairement de deux ans plus jeune qu'Arthur qui, montant sur le trône à quinze ans, n'a pas eu besoin d'attendre si longtemps pour adouber le nouveau venu. Arthur a été engendré, d'après le *Merlin*, environ trois ans après la fondation de la Table Ronde ; dans cet espace de temps Alain a pu se marier et avoir un fils qui n'est pas forcément le cadet du nouveau roi, et donc Perceval pourrait venir se faire adouber dès l'accession au trône. S'il faut malgré tout séparer par un assez long intervalle la scène initiale du *Perceval* de

n'annonce aucune révélation de Merlin qui, en effet, n'est pas attendue, nous l'avons dit, et qui est un luxe. Tout aussi bien que comme la fin du *Merlin* le fragment A peut s'expliquer comme une interpolation dont l'auteur a repris cette indication rapide pour faire paraître Merlin dans une scène à effet.

Envisageons cette hypothèse. Si nous relisons à la suite le fragment A et les trois premières pages de la *Suite-Vulgate* (Sommer, p. 88-90), nous serons frappés par les rapports indubitables qui unissent ces deux textes, par des oppositions révélatrices : l'un a visiblement pris le contre-pied de l'autre. Dans le fragment A les barons, après les explications de Merlin, acceptent Arthur comme monarque, dans la *Suite-Vulgate* les barons refusent les présents du roi et ne tardent pas, malgré les efforts de l'archevêque et de Merlin, à entrer en guerre ouverte avec lui. Dans le premier texte Merlin est honoré par les barons qui rappellent même au roi la dette que son lignage a contractée vis-à-vis du « bon devin » ; dans le second, Merlin est « gabé » par les grands feudataires, pleins d'ironique insolence à son égard : « Ore a bien li enchantere parlé. » Révélations immédiates chez l'un, et qui suffisent à imposer Arthur, révélations assez tardives dans l'autre, quand la libéralité royale est restée sans effet et que les barons contestent la légitimité du couronnement accompli par l'évêque « sans lor congié ». A coup sûr l'un de ces textes procède de l'autre, et il faut renoncer à penser soit que la *Suite-Vulgate* ait imaginé son chapitre initial à partir d'un *Merlin* incomplet, soit que le fragment A, fin naturelle du *Merlin* d'après Brugger, ait été écrit à partir d'un *Merlin* non pourvu de la continuation *Vulgate*. Ou bien la *Vulgate* a donné naissance au fragment A, ou bien celui-ci à celle-là. C'est le texte du fragment qu'il nous faut analyser.

Apparemment, il s'harmonise mieux avec la fin traditionnelle du *Merlin*, « tint la terre lonc tans en pais » : le royaume a connu la paix, et en effet la révélation de l'enchanteur a écarté

---

l'élection, c'est parce qu'il faut que la renommée universelle d'Arthur ait le temps de s'établir. — On ne peut tirer non plus argument d'une phrase du *Perceval*, mise en avant par W. Roach (p. 14) : « Membre vos il que Merlins vint a le vostre cort le jor meïsme que vous fustes rois. Il vos dist que il avoit eü deus rois... » (ms. E, l. 2316-17), si le fragment A a été fabriqué, comme nous le verrons, à partir du *Perceval*.

tout risque de conflit; c'est la *Vulgate* qui est en désaccord avec le *Merlin*, puisque la guerre éclate [1] : elle apparaît donc comme une contrefaçon. Après ce tout est bien qui finit bien, Merlin dans le fragment A rappelle à Arthur la fondation de la Table Ronde, lui annonce sa brillante destinée, sa campagne de France et sa guerre contre les Romains; il l'invite à la vaillance, pour la gloire de la Table Ronde : alors Arthur sera empereur. Tout ceci pourrait se justifier et rien ne nous empêcherait d'attribuer à Robert ces lignes qui dégagent nettement l'esprit de la trilogie. Mais elles annoncent, outre le *Perceval*, une *Mort Artu* dont, nous l'avons dit, rien ne prouve qu'elle ait été dans le plan de Robert. Ensuite le texte revient à l'histoire des Tables, telle que nous l'avons lue au cours du livre (éd. G. Paris, p. 95 ss.) : prison de Joseph, ses voyages, fondation de la Table du Graal, châtiment de Moyse, établissement de la troisième Table, rôle de Bron gardien du Graal, d'Alain, maladie et vieillesse de Bron, annonce des prouesses du nouveau chevalier attendu, de sa venue chez le Roi Pêcheur qui sera guéri et trépassera après les questions posées (dont Robert n'a soufflé mot jusqu'ici). C'est, on le voit, tout un sommaire que nous offrent ces pages, un sommaire qui enlève beaucoup de l'intérêt à ce que le lecteur va lire ensuite : prélude indiscret et maladroit à une branche suivante. Il faut beaucoup de bonne volonté pour en rendre Robert responsable, et l'on comparera difficilement (malgré Brugger, *op. cit.*, p. 411) toute cette fin aux vers qui terminent le *Joseph* où Robert a donné un bref aperçu de livres à écrire, à l'occasion. Pourquoi ici rappeler tout au long l'épisode de Moyse [2] qu'on a lu déjà dans le *Merlin*, mieux placé dans l'épisode de la fondation de la Table Ronde qu'à cet endroit où il n'a que faire ? D'autre part on nous donne ici des indications préliminaires : Bron, le Roi Pêcheur, « converse en ces illes d'Irlande » (ms. E), il est « cheus en grant maladie » (*ibid.*, l. 321), en « grant enfermetez » (ms. D). Bron se portait bien dans le *Joseph*, il n'a pas

1. Par suite certains mss ont corrigé, postérieurement : tint le royaume de Logres, mais ce ne fu mie longuement en pais (105, 9123, Ars. 3482), bien pou en pais (91).

2. Avec un désaccord : le siège vide est celui de Jésus pour le ms. de Modène (l. 300), celui de Judas pour le ms. Didot (l. 476-77).

paru dans le *Merlin*, il était utile d'avertir à temps le lecteur de ce changement qui fait de lui un « mehaignié » à guérir, à la manière du Roi Pêcheur de Chrétien, sans quoi nous serions surpris de le découvrir brusquement sous ce nouvel aspect. Enfin malgré l'imprécision du texte (« uns cevaliers qui serra a la Table Reonde » avant de parvenir chez le Roi Pêcheur), la perspective ne semble pas être ici celle du *Merlin* où l'accomplissement du « lieu vide » à la Table du Graal était la condition nécessaire de l'accomplissement de la Table Ronde.

Dans ces conditions il est difficile de rattacher au *Merlin* un morceau qui contient surtout des redites mal venues et des éclaircissements tournés vers ce qui suit. Bref, le fragment A a tous les caractères d'un raccord. Il n'appartient ni au *Merlin*, ni au *Perceval*, il est une soudure pratiquée entre les deux. Un raccordeur complète le *Merlin* qu'il a cru inachevé, informe le lecteur du *Perceval* qui suit, et c'est au *Perceval* qu'il emprunte la plupart des éléments de son raccord : le *Perceval* faisait incidemment allusion aux conseils donnés par Merlin à Arthur au sujet de la Table Ronde (éd. Roach, p. 141), il imaginera donc le long discours de Merlin sur celle-ci (p. 303-5 de l'appendice A), et résumant le contenu du *Perceval*, il lui emprunte certaines expressions [1].

Il est frappant que les deux mss qui possèdent le *Merlin* dit « complet » soient justement les deux seuls à posséder le *Perceval*. Certes, en toute logique, il se pourrait qu'ils aient conservé un *Merlin* intégral, parce qu'ils contenaient le *Perceval* et qu'ils aient ainsi échappé à l'erreur de découpage signalée par Brugger. Mais d'après ce que nous venons de dire, étant donné la teneur et le caractère du fragment A, il est plus logique de renverser le raisonnement et de dire que c'est la présence du *Perceval* qui a provoqué le raccord dans leur modèle commun. En outre, deux au moins [2] des mss qui représentent le cycle de Robert (ms. de Florence et B. N. fr. 1469) et qui n'ont pas de *Perceval* après le *Joseph* et le *Merlin* s'arrêtent à

1. Que il sera (soit) li plus alosés del monde (E l. 325 de l'Append., D l. 495 Append.) = *Perc.*, p. 151; cheüs en grant maladie, (E l. 321 de l'Append.) = *Perc.*, E l. 210, etc...

2. Car certains sont incomplets; B. N. 748 et Ars. 2997.

« lonc tanc en pais ». Si le *Perceval* suivait dans leur modèle, on ne s'explique pas bien pourquoi ils l'ont laissé volontairement de côté. On pourra toujours imputer leur caractère incomplet à à l'erreur dénoncée par Brugger, mais cette présentation des mss du cycle Robert nous donne à réfléchir.

Enfin des différentes figures qui peuvent représenter les rapports des mss :

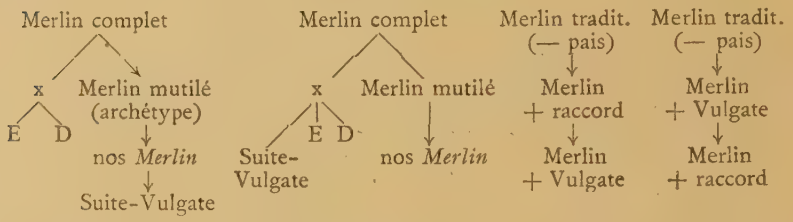

nous devons éliminer la première, celle de Brugger, puisque le fragment A et la *Suite-Vulgate* sont, nous l'avons dit, en rapports immédiats l'un avec l'autre; la deuxième également, car on ne voit pas comment l'auteur de la *Suite-Vulgate*, en présence du *Merlin* « complet » aurait tout juste adapté sa continuation, par une sorte de curieuse divination, au point où par ailleurs l'archétype de nos *Merlin* « mutilés » s'était trompé [1]. Seules les figures 3 et 4 sont possibles : c'est parce que le texte primitif s'arrêtait à *pais* que les textes des deux continuateurs divergent à cet endroit. Laquelle choisir ? Nous n'avons guère de moyens. Notons seulement que si la *Vulgate*, avec son récit de guerres [2], se met en contradiction avec la fin du *Merlin*, ce ne doit pas trop nous étonner : ce sera sa première inconséquence, mais non sa dernière. On peut donc supposer sans invraisemblance l'antériorité de la *Suite-Vulgate* par rapport au raccord qui, opérant par antiphrase, a supprimé

1. De même le ms. 644 de Chantilly reprend à cet endroit les *Prophéties de Merlin* dont la plus grande partie est au début du ms.

2. Une des phrases du *Merlin*, « et [li baron] dient que ce ne porroit estre que uns garchons fust sires d'aus » (éd. Roach, p. 291) a retenu l'attention de l'auteur de la *Suite-Vulgate* : il est parti de là et de faits historiques récents pour imaginer les guerres qui opposent Arthur à ses hauts hommes dans les trente premières pages de sa continuation.

à peu de frais la contradiction et introduit du même coup le *Perceval*. Ce « legato » lui a permis enfin de combler l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'avènement et les années glorieuses d'Arthur : les dernières lignes servent de bouche-trou temporel et résument le temps nécessaire au plein rayonnement de l'éclat arthurien : « Et por çou que il estoit si vaillans rois, et por les biaus dons que il dounoit, si estoit il si renoumés que on ne parloit par tot le mont se de lui non, si que toute li chevalerie repairoit a se cort por lui veïr et por son acointement. Ne on ne prisoit chevalerie que nus hom faisoit, se il n'eüst ançois esté un an de la maisnie Artu, et il n'eüst u mance u pegnon de ses armes ; si que par tout le mont en parla on [1]. » Cela aussi dénonce le raccordeur, car Robert s'est peu soucié d'enchaîner son *Joseph* à son *Merlin* : il y a une brisure entre les deux œuvres, et il y en avait une sans doute aussi entre le *Merlin* et la branche à suivre projetée par Robert. Mais ceci nous amène à un second argument textuel.

La note finale des mss B. N. fr. 747, Add. 32125 et du fragment d'Amsterdam. Ces trois témoins terminent leur *Merlin* par une note où Robert s'explique sur la suite de son livre : « Et je (Mestre Amst.) Robers de Borron qui cest livre retrais (retret Amst.) par l'enseingnement dou livre dou Graal ne doi (doit Amst.) plus parler de Artus tant que j'aie (jo raie, Add.) parlé d'Alain le fil Bron et que j'aie devisé (jo eie mustré et devisé Add.) par raison por queles choses les poines de Bretaingne furent establies et einsi com li livres le (nous Add.) reconte, me covient a parler et retraire (c. il retrere Amst.; me c.... retraire mq. Add.) quels hom (fiz Add.) il fu et quel vie il mena et quels oirs oissi (issirent Amst.) de lui et quel vie si (li Add.) oir menerent (mennent Add.). Et quant tens sera et leus et (tens... et mq. Add.) je aurai (jo rai Add.) de celui (li Add.). parlé, si reparlerai d'Artus et prendrai les paroles de lui et de sa vie a (et de Amst.) s'eslection et a son sacre (sacree Add.) ».

Si l'on attribue ces lignes à Robert (Birch-Hirschfeld, G. Paris, Wechssler, Brugger), on est en droit de penser qu'il

1. On comprend que dans les deux mss il n'y ait aucune séparation, aucun repère ni au début, ni à la fin du raccord : ainsi tout paraît de la même coulée.

annonce ici son *Perceval* et différents chapitres qui doivent y figurer. D'où bataille engagée autour de ce court texte auquel Hoffmann, Sommer et Bruce refusent toute autorité. Là encore tous les arguments avancés de part et d'autre ne sont pas également convaincants.

1) Le fait que le passage reprend (avec de notables différences d'ailleurs) la fin du *Joseph* ne prouve rien contre son authenticité. Mais gardons-nous de le comparer (Brugger, Bruce [1]) à un passage analogue qui se lit dans ces mêmes mss à la fin des recommandations de Merlin à Blaise (Sommer, II, p. 20, note 1), car il n'y a dans ce dernier aucune annonce de « branches » ; la mention de Robert à cet endroit est bizarre et inattendue, le passage se trouvant au cours du livre, non à la fin.

2) Il est question des *poines* (= aventures, enchantements) de Bretagne dans ce passage et dans le *Perceval* : or le premier, dit Brugger, n'a pas emprunté au second, puisque le *Perceval* ne suit pas dans ces mss. — Effectivement ces trois mss, représentants du cycle Vulgate, ne contenaient pas à coup sûr le *Perceval*, mais le passage en question peut fort bien remonter à un scribe dont le modèle contenait le *Perceval* : on sait en effet, ce qu'a l'air d'oublier Brugger, que les textes des mss cycliques ne sont pas tous copiés sur un même modèle, et que, par exemple, douze *Merlin* insérés dans le cycle Vulgate sont en réalité des *Merlin* de la rédaction primitive. Accordons cependant que Bruce essaie en vain de discuter le sens et l'emploi du mot *poines*, et que les *poines de Bretagne* révèlent des sources de contes populaires, peut-être différentes de celles du *Joseph-Merlin* sans qu'on soit en droit de les déclarer étrangères à Robert qui a pu renouveler sa manière.

3) On ne saurait prétendre avec Sommer que, si l'on accepte le passage, Robert a dû revenir quatre siècles en arrière pour conter d'Alain, contemporain de Bron et de Joseph. Car, dans le *Merlin*, le même Alain est contemporain de Merlin et

---

1. Bruce, *Évolution*, II, 125, rapproche le texte de cette note de la rédaction « lui conta... et d'Alain et de sa compagnie » dans le récit de Merlin à Blaise, en la déclarant unique, et spéciale au ms. Add. 32125. C'est en réalité la redaction de tous les mss du *Merlin* primitif (cf. ci-dessus, p. 317).

d'Uterpandragon. L'action du *Perceval* se déroule sous le règne d'Arthur; Bron et Alain vivent encore. Il n'y a aucun argument à tirer de ces anachronismes que nous retrouvons dans la *Queste*, dans le *Perlesvaus*, dans la *Continuation* de Gerbert [1]. Ceci dit, le sommaire présenté par ce passage est tout de même étrange. Alain n'a pas eu *des oirs*, il n'a qu'un fils d'après le *Joseph* qui seul nous intéresse ici. Le pluriel ne sortirait-il pas du *Perceval* encore, où le héros a une sœur et six frères d'après le ms. de Modène? En outre, conter « quelle vie ses oirs menèrent » risquerait d'être interminable. Cette note est donc suspecte. Brugger met l'accent sur « quel vie il [Alain] mena », et il soutient l'authenticité de la note, parce que Robert annoncerait ici lui-même son *Perceval*, qui s'ouvrirait par un chapitre initial, voire par une branche, l'*Alain*, dont il ne reste que quelques lignes dans le roman actuel. Et à partir de ces quelques mots il imagine le contenu de cette branche à peu près complètement disparue : elle aurait relaté des faits qui se sont passés sous le règne d'Arthur, le mariage d'Alain, la naissance du « tiers hom », elle aurait dit « por quelles choses les poines de Bretaigne furent establies ». Suppositions gratuites, et pour cette dernière section en particulier l'explication proposée par M. W. Roach (p. 44-45, en note) du texte du ms. de Modène « li enchantement qui hui cest jor sont en le terre de Bretagne » permet de faire l'économie d'un épisode qui n'a vraisemblablement jamais existé. De ses remarques, Brugger tire la conclusion que le *Perceval* actuel est défiguré par des lacunes en ce début et qu'il ne nous est pas parvenu sous sa forme originale. Même si la note est authentique, rien ne nous indique, encore une fois, que le *Perceval* se soit emboîté chronologiquement avec le *Merlin* : il y a un hiatus, et autrement sérieux, entre le *Joseph* et le *Merlin*; Robert n'a pas raconté le voyage et l'installation de Bron en Occident, il a annoncé d'autres branches à traiter à loisir dans les derniers vers du *Joseph*, et il ne les a sans doute jamais reprises, encore qu'il les rappelle au cours du *Merlin*.

4) Enfin le maître argument. Le passage, dit Brugger, est authentique, car il se trouve dans des mss du *Merlin* qui con-

1. Cf. ci-dessus p. 331.

tiennent le cycle Vulgate : c'est l'*Estoire*, et non le *Joseph*, qui y précède le *Merlin* : comment un copiste aurait-il eu l'idée d'imiter le *Joseph*, étranger à ce cycle, et d'écrire une note qui ne convient pas du tout à ce cycle, puisqu'elle fait état de récits, Alain, ses oirs, les « poines » de Bretagne, qui ne suivront pas? Mais Brugger oublie que le *texte* de ces trois mss est celui du *Merlin* primitif : leur modèle commun a pu, par conséquent, rédiger la note à partir du *Joseph* pour annoncer une branche illusoire. Ce *Merlin* primitif, pourvu de la note, a été ensuite recopié tel quel dans les mss du cycle Vulgate, d'où la présence de la note dans les trois mss : nous répétons que de nombreux mss du cycle Vulgate contiennent des *Merlin* primitifs : B. N. fr. 113-116, 105, 770, 9123, Ars. 2997, etc...

Brugger déclare enfin que la note, à l'endroit où la présentent les mss, est « aüsserst störend » [1] ; il faudrait la pousser à la fin du *Merlin* « complet » : c'est beaucoup de déménagements pour la caser à tout prix. Mais même ainsi, est-elle bien en place ? Le fragment A nous entretient des fêtes du sacre. Quand le *Perceval* commence, Perceval vient à la cour d'un roi universellement connu : bizarre retour en arrière que de reprendre alors « les paroles de lui et de sa vie a s'election et a son sacre » ! Brugger s'en tire en inventant un *Alain* perdu, nous l'avons vu. Si la note indique quelque chose, c'est que la fin du *Merlin* tombait aux mots « lonc tans en pais », puisque c'est là qu'un interpolateur a songé à glisser l'autorité de Robert de Boron.

*
* *

Abordons enfin l'examen des accords et des contradictions. Les critiques ont à plusieurs reprises énuméré tous les points où le *Perceval* reprend les données et les amorces du *Joseph-Merlin* : ils sont nombreux [2]. Si le *Perceval* ne contient pas des épisodes « promis par le *Joseph* » (vie d'Alain, indication du lieu où Bron s'est fixé, etc...), pourquoi lui en faire grief ? Rien ne l'obligeait à ne rien laisser perdre des suggestions de la fin

1. Le ms. Add. 32125 donne de la fin du *Merlin* une rédaction écourtée.
2. Cf. Brugger, *art. cit.*, p. 403, et Birch-Hirschfeld, *Sage vom Gral*, p. 181 ss.

du *Joseph*. Les désaccords ne sont pas moins nombreux ; Brugger les rappelle, p. 449-52 et il les explique par les remaniements dont le *Perceval* primitif a été l'objet : des épisodes ont été logés dans l'œuvre de Robert par un remanieur qui s'est approvisionné chez Chrétien de Troyes et son second continuateur. Il est possible qu'un remanieur ait chargé l'œuvre de tel ou tel chapitre adventice : à en croire Brugger, il faudrait retrancher comme « unecht » les épisodes E G H J L M N O : ainsi nettoyé, le *Perceval* a fondu de plus de moitié.

On n'est en droit d'accepter cette explication que si toute autre s'avère impossible. Certains philologues refusent d'accepter les textes tels qu'ils sont et se plaisent à restituer des états antérieurs, point de départ pour des supputations aventureuses. Dans le cas présent il s'agit de savoir s'il faut faire intervenir un remanieur, ou si tout s'explique aussi bien avec l'hypothèse d'un continuateur. L'argumentation doit porter sur deux points : 1) y a-t-il à l'intérieur du *Perceval* des contradictions internes qui nous obligent à supposer l'existence d'un interpolateur incapable de s'ajuster à Robert de Boron ? 2) les contradictions entre les deux premières branches, *Joseph* et *Merlin* d'une part, et *Perceval* de l'autre interdisent-elles, ou non, d'attribuer le *Perceval* à Robert ?

1) Il est contestable que le *Perceval* contienne en lui-même des contradictions (Brugger, p. 455). La guérison et la mort du Roi Pêcheur n'en sont pas une [1] : la question l'a guéri de son « enfermeté », après quoi ce vieillard de quatre siècles, qui a vu son petit-fils, qui lui a appris les secrets du Graal, s'endort dans la paix du Seigneur. D'ailleurs, si le fragment A appartient au *Merlin*, comme le veut Brugger, cette prétendue contradiction serait imputable au *Merlin* lui-même, et non plus au *Perceval* : les lignes 327-29 du ms. de Modène (Appendice A) disent bien que Bron doit guérir pour apprendre les « secrées paroles » de Notre Seigneur, puis mourir. L'auteur du *Perceval* (ms. E, p. 150, 182, 242) en imaginant que Bron ne pouvait mourir avant d'avoir vu le chevalier du Graal à qui il remet le

1. « Die Erlösung des Gralhüters sollte die Erlösung vom Leben sein und hierzu sollte einfach der Besuch des Gralhelden nötig sein » (*art. cit.*, p. 450).

saint Vaisseau, développe les v. 3362 ss. du *Joseph* où il est dit que Bron attendra « seürement et sans péril » en Occident le fils de son fils, combinés avec un autre passage (v. 3128-30), d'après lequel Petrus attendra aux vaux d'Avalon le fils d'Alain et ne trépassera pas avant le jour où celui-ci lui lira le « bref » et lui enseignera le pouvoir du Graal.

Aucune contradiction non plus en ce qui concerne le service du Graal. Il est exact que le repas se déroule ici comme un repas ordinaire : dans la salle voisine, pas de vieux roi dont la nourriture du Graal entretient la vie. La question sur la lance n'est l'objet que d'une brève mention : quand Perceval gagne sa chambre après le repas, il pense au vaissel et à la lance qui saigne, et il a l'intention d'interroger les valets le lendemain matin (ms. E, l. 1252-54). Mais ce n'est pas la lance qui importe, et c'est pourquoi elle n'a été mentionnée avant la visite de Perceval au château du Roi Pêcheur ni dans l'épisode B, ni dans C, ni dans F. La seule question qui subsiste vraiment a trait au Graal, et Perceval ne demande pas, dans sa deuxième visite, *qui* on en sert, ce serait en effet bizarre, mais *que on sert de ces choses* qu'il voit porter, c'est-à-dire du Graal et des « tailloirs » (ms. E 1836-37, ms. D 1505). C'est sur la même question que le texte attire l'attention, dans un commentaire logé en plein récit, au cours de la première visite : elle est la condition de la guérison du Roi Pêcheur, *il ne seroit ja garis devant que uns cevaliers aroit demandé que on en servoit* (ms. E 1237-40). C'est elle encore que la demoiselle reproche à Perceval, après son échec, de n'avoir pas posée : *se tu eusses demandé que on en servoit, li rois tes taions fust garis de l'enfermeté que il a* (ms. E 1288-89, ms. D 1121); elle encore dont le raccord fait état, parce qu'il l'a empruntée au *Perceval* : *il ara demandé de quoi li Graaus a servi et de quoi il sert* (ms. E 336-7, p. 306). Seul le texte du début, ms. E 217-218, mentionne les deux questions *que on en fait et cui on en sert*, parce que l'auteur n'a pas pu se défaire du souvenir de Chrétien; mais quand il réalise la scène, le moment venu, il a bien soin d'éviter une si voyante invraisemblance. Que sa question soit très heureuse, on peut en douter, car voici Perceval dans l'obligation d'interroger son hôte sur la nourriture que procure le Graal : le pis aller auquel s'est résolu le romancier montre bien qu'il avait conscience de la difficulté à éviter.

Tout ce qui a trait au départ de Perceval, quittant la maison paternelle après la mort d'Alain, est parfaitement cohérent [1] (épisodes B et F, éd. Roach, p. 139 et 177) : dans ces deux passages la voix de Notre-Seigneur s'adresse à Alain, celui-ci meurt, Perceval monte sur son « chaceor » et ce départ provoque la mort de la mère, mais après une maladie, et non mort subite comme chez Chrétien. La phrase *et nos remansimes je et mon frere jenvres enfanz* (p. 177, l. 624-25) ne signifie pas que Perceval est resté, avec sa sœur, un temps plus ou moins long auprès de sa mère ; le sens est : des huit enfants (*je oi set frere*, dit la sœur à la ligne précédente) mon frère Perceval et moi nous restâmes, jeunes encore, orphelins de père. Perceval, en effet, a dû quitter jeune encore la maison [2], puisque à la seconde visite à son oncle ermite sa chevauchée a duré sept ans (accord des deux mss, p. 219) depuis le jour où il a renoncé à la demoiselle au brachet, et il faut ajouter le temps écoulé entre son départ de la cour d'Arthur et la rencontre avec sa sœur (trois ans d'après le ms. E, p. 178, l. 665) [3].

Le silence de Perceval à sa première visite au château du Graal est expliqué par le souvenir qu'il a gardé des conseils de l'oncle ermite, or celui-ci ne lui a rien enseigné de pareil à l'épisode F. Mais le ms. de Modène offre ici une leçon irréprochable ; c'est la mère qui a recommandé la discrétion à son fils.

Il n'y a pas de conclusion valable à tirer de la répétition de l'épisode de Sigune (épisodes D et M), ni de celui de la visite à l'oncle ermite (F, N). Dans le premier cas, la seule présence d'une demoiselle en larmes constitue un point commun entre les deux chapitres : la première demoiselle déplore la mort de son ami, tué par l'Orgueilleux de la Lande, l'autre se lamente de l'échec de Perceval qu'elle reconnaît aussitôt ; mais la teneur et le sens des épisodes sont tout à fait différents. Pour sa première visite à l'ermite, c'est sa sœur qui conduit le jeune homme, pour la seconde, ce sont des pénitents : la reprise de

1. Malgré Heinzel, *Gralromane*, p. 121.

2. Cf. ci-dessus, p. 338, n. 2.

3. Au chapitre initial du livre le ms. Didot n'a rien dit de la mort de la mère, le ms. de Modène l'a rappelée en quelques mots.

l'épisode au reste est significative ; un progrès moral a été accompli par Perceval ; tout de suite avant la première rencontre avec son oncle, il venait d'apprendre la mort de sa mère et il était resté fermé à la pitié et à la douleur, à la seconde rencontre, apprenant la mort de sa sœur, il fond en larmes. Parlons de symétrie, non de répétition.

En fin de compte le *Perceval* ne contient aucune contradiction qui nous oblige strictement à admettre un interpolateur qui aurait ajouté des morceaux de son cru au mépris de la logique.

2) Si nous laissons de côté les emprunts à Chrétien et au second continuateur, pour nous en tenir aux épisodes de base, y a-t-il contradiction entre le *Joseph-Merlin* et le *Perceval* ? Oui, et une contradiction majeure, qui ne réside plus dans des parties plus ou moins accessoires, mais atteint le cœur même de l'œuvre et son schéma essentiel : il s'agit de la nature de l'épreuve qui assure au héros sa victoire. A la seconde visite au Roi Pêcheur, Perceval pose la question salvatrice, c'est le moment capital du livre, et de l'aveu même de Brugger, cet épisode n'a pas été modifié dans ses lignes essentielles. Est-il de Robert ou d'un continuateur ? S'il est de Robert, celui-ci s'est mis en flagrante contradiction avec lui-même, il s'est éloigné délibérément du canevas préparé dès le *Joseph* (v. 2528 ss.) : lui qui prépare assez soigneusement dans ses deux premiers livres l'ouvrage postulé par eux n'a jamais fait la moindre allusion à une question à poser. Tout s'explique de façon plus naturelle, si nous admettons l'intervention d'un continuateur qui a repris un grand nombre de fils laissés pendants par le *Joseph-Merlin*, d'où le nombre élevé d'accords relevé par la critique, mais qui a eu l'idée de fondre les données de Robert avec celles de Chrétien et du deuxième continuateur : désir assez explicable d'opérer une synthèse des deux traditions connues de la légende du Graal. Le *Joseph* annonçait un « tiers hom » fils d'Alain, et le *Merlin* laissait entendre qu'il devait retrouver le gardien du Graal : un personnage était tout indiqué, à qui avait lu Chrétien, pour ce rôle encore anonyme : Perceval. Du même coup la question à poser était introduite, bien qu'elle ne soit pas dans la ligne du *Joseph*, ni du *Merlin*, pas plus qu'elle ne paraîtra plus tard dans le *Lancelot* et dans la

Queste : dans la lignée des romans en prose le *Perceval* constitue à cet égard une remarquable exception. Par suite encore, Bron le Riche Pêcheur, grand-père de Perceval désormais, nullement « méhaignié » chez Robert, était assimilé au Roi Pêcheur qui portait chez Chrétien ce titre pour de tout autres raisons, et il était représenté comme vieux, malade, paralysé (ms. E, l. 12-20, 1200; ms. D, l. 210). Tout cela, comme on l'a souvent remarqué, était en contradiction formelle avec le v. 3052 de *Joseph* (ne pourront estre... de leur membres méhaignés), qui nulle part par conséquent ne souffle mot d'une guérison. Que Robert ait opéré lui-même un pareil bouleversement dans les parties vitales du scénario, c'est ce qu'on ne croira pas facilement. Et faire appel à un changement de plan provoqué par un changement de protecteur (J. Weston) n'est pas une explication.

La page sur la fondation de la Table Ronde dans le *Merlin* apporte une preuve à notre sens décisive : elle constitue un passage capital, qu'on ne peut extraire de la trame du récit, ni mettre sur le compte d'un interpolateur, sans déchiqueter le *Perceval*. Tous les mss du *Merlin* primitif disent que le « tiers hom » accomplira d'abord la Table du Graal, ensuite la Table Ronde : nous avons commenté ailleurs ce passage et indiqué ce qu'il révélait de l'esprit de l'œuvre. L'optique est différente dans le *Perceval* : l'ordre des « accomplissements » est inverse, puisque Perceval s'assied d'abord au Siège Périlleux de la Table Ronde. Il n'y reviendra pas après avoir trouvé et guéri le Roi Pêcheur, son existence s'achèvera auprès de ce Graal dont il a mérité d'être le gardien par ses vertus [1]. On ne saurait donc imaginer d'hiatus plus flagrant entre l'œuvre de Robert et celle-ci. Si l'on refuse d'admettre que Robert achève son œuvre sans tenir compte de ce qu'il avait écrit, il ne reste que l'hypothèse du continuateur; et si la mauvaise tradition

1. Notons que quand Merlin entretient Blaise des récompenses qui l'attendent (éd. G. Paris, p. 47), il lui parle de son séjour auprès du Graal, des « glorieuses soudées que Joseph eut pour le cors Jesu Crist », mais non du « tiers hom » qui se trouverait là : cela laisse supposer que celui-ci ne devait pas rester auprès du Graal.

manuscrite a défiguré l'œuvre de ce dernier, il n'est pas nécessaire d'attribuer à un interpolateur les bizarreries de nos deux textes du *Perceval* : elles s'expliquent toutes par l'emprise de Chrétien sur ce mince talent, qui est d'un ajusteur, et non d'un authentique créateur.

A. MICHA.

JEAN DE VIGNAY

UN TRADUCTEUR DU XIV^e SIÈCLE

Un coup d'œil sur une liste des manuscrits et des éditions des traductions de Jean de Vignay suffirait pour se rendre compte que l'auteur, à son époque et pendant environ un siècle et demi après, a joui d'une popularité immense. De la *Légende Dorée* seule, il existe encore au moins trente manuscrits du XIV^e et du XV^e siècle, et les éditions anciennes de cet ouvrage (la dernière est de l'année 1554) sont au nombre de quarante. Du *Jeu des Échecs*, il n'y a que deux éditions, mais au moins cinquante manuscrits ont survécu. Quelques-uns de ces manuscrits sont des chefs-d'œuvre de calligraphie et d'enluminure, ce qui prouve bien l'intérêt porté à ces œuvres.

Jean de Vignay a joui même de la faveur royale. De ses onze traductions, au moins quatre — les *Épîtres et Évangiles*, le *Miroir Historial*, la chronique de Primat et la *Légende Dorée* — furent faites pour Jeanne de Bourgogne, reine de France : le *Directoire pour faire le passage de la Terre Sainte*, le *Miroir de l'Église* et les *Enseignements* de Théodore Paléologue furent traduits pour le roi Philippe VI de Valois ; et le *Jeu des Échecs* fut dédié à leur fils Jean, duc de Normandie. Pourtant, du milieu du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e, on n'entend plus parler de Jean de Vignay. C'est à peine si les bibliographes tels que La Croix du Maine lui accordent quelques mots [1].

1. Voir Rigoley de Juvigny, *Les Bibliothèques Françaises de La Croix du Maine et du Verdier*. Paris, 1772, vol. I, p. 605. Jean de Vignay est mentionné très brièvement aussi par Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, Paris, 1712-21, vol. I, p. 742 ; par C. Oudin, *Commentarii de Scriptoribus Ecclesiae Antiquis*, Leipzig, 1722, vol. 698 ; et par Jücher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, Leipzig, 1750, vol. II, col. 1946. Les renseignements donnés sur lui par Guy Allard, *Bibliothèque de Dauphiné*, Grenoble, 1680, p. 218, sont presque entièrement faux.

La seule étude de valeur qui lui ait, depuis, été consacrée est celle de Paul Meyer, parue dans la *Romania* de 1896 [1]; elle est accompagnée d'une liste très utile de ses traductions. Mais, dans un article qui ne prétend s'occuper que d'une seule traduction — celle de Végèce —, Paul Meyer n'avait pas à donner un tableau complet de la vie et de l'œuvre du traducteur. Ce tableau n'existe pas encore; nous voudrions l'esquisser dans les limites que nous impose un article.

I. Vie. — Jean de Vignay était certainement d'origine normande. En dédiant le *Jeu des Échecs* au duc de Normandie, il se donne comme « vostre petit religieus entre les autres de vostre seigneurie » [2]. Paul Meyer [3] a relevé, dans les additions que fait Jean à sa traduction de la chronique de Primat, des indications précises sur le fait que le traducteur allait à l'école à Molay Bacon, près de Bayeux, et qu'il avait des parents dans cette région. Il est donc très probable qu'il naquit dans les environs de Bayeux [4]. La date de sa naissance est au moins aussi difficile à déterminer; mais c'est encore dans les additions à la chronique de Primat qu'il nous faudra la chercher. Jean raconte un miracle de saint Louis dont son père a été le témoin pendant le retour du saint roi de sa première croisade [5]. Or, saint Louis est revenu en France en 1254. Puisque la croisade avait déjà duré six ans, le père de Jean devait avoir au moins vingt ans au moment du miracle. Il nous faut supposer qu'à la naissance de Jean son père était déjà d'un âge avancé

1. Paul Meyer, *Les anciens traducteurs français de Végèce, et en particulier Jean de Vignay*, *Romania*, XXV (1896), p. 401-423. Deux autres études de G. E. Snavely, *The Aesopic Fables in the Mireoir Historial of Jehan de Vignay*, Baltimore, 1908, et de O. Jordan, *Jehan du Vingnai und sein Kirchenspiegel*, Halle, 1905, sont sans valeur.

2. B. N. fr. 1728, f. 157 r°, col. 1.

3. Paul Meyer, *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de France conservés dans les Bibliothèques de la Grande-Bretagne*, Paris, 1871, p. 16-30.

4. Le *Dictionnaire des Communes* ne donne pas de *Vignay*. Mais il y a un *Vignats* (arrondissement de Caen) qui s'appelait de son nom latin médiéval *Vinacum* ou *Vinacium* (voir C. Hippeau, *Dictionnaire topographique du Département du Calvados*, Paris, 1883, p. 300).

5. Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, vol. XXIII, p. 65.

(soixante ans par exemple); même dans ce cas-là il ne paraît pas vraisemblable que la date de sa naissance puisse être plus tardive que 1285. Mais ici nous pouvons nous rapporter à un autre passage ajouté à la chronique de Primat, qui raconte, cette fois, un miracle auquel Jean lui-même a assisté; le récit commence ainsi :

La vegille de la feste du benoit Saint Loys je, frere Jehan du Vignay, translateur de ce livre, estoie au Molay Bacon demeurant a l'escole avec la personne de ladite ville qui estoit mon parrain et portoie son nom; si avint que plusieux autres personnes orent volenté de devotion de venir a Baieux, qui est a .II. lieues du Molay Bacon, pour veillier a unne chapelle de Saint Michiel de Bayeux, en laquelle .I. autel du benoit saint dessus dit estoit fondé de nouvel; si avint que une moye cousine et sa fille estoient aveuques moy au partir de la ville pour venir a ladite vegille, si que elle vouloit amener .I. sien filz clerc, mon cousin et compaignon de escole [1].

Saint Louis fut canonisé en 1297; et on peut croire que les fidèles de Bayeux ne tardèrent pas à ériger un autel au nouveau saint. Ce fut donc sans doute au mois d'août 1298 que Jean fut témoin du miracle qu'il va raconter, mais il n'est pas probable que ce fût plus tôt. A cette époque Jean allait toujours à l'école. Le miraculé, le cousin de Jean, avait environ treize ans — c'est Jean qui nous le dit, plus tard dans le même chapitre. Jean lui-même en pouvait avoir de douze à seize. Il est donc né (vraisemblablement pendant la vieillesse de son père) entre 1282 et 1285 environ.

De sa vie nous ne savons rien. Quatre ans après le miracle de Bayeux un autre miracle se produisit dans la même chapelle, que Jean décrit sans dire pourtant qu'il l'a vu lui-même. Mais il n'est pas impossible qu'il fût encore en Normandie à cette époque, et son histoire de l'enfant noyé ranimé sur l'autel de saint Louis a assez de vie pour être celle d'un témoin oculaire [2].

A un certain moment, mais nous ne savons pas quand, Jean de Vignay vint à Paris. Dans la plupart des manuscrits de ses œuvres les copistes lui donnent le titre d' « hospitalier de

1. Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, vol. XXIII, p. 72.

2. *Ibid.*, p. 72-3.

l'Ordre de saint Jacques du Haut Pas » [1] ; et un certain nombre de miniatures de présentation, surtout dans les manuscrits du XIVe siècle, montrent, sur l'habit du moine, la croix en tau, insigne de cet ordre. Le monastère était dans le faubourg Saint-Jacques à Paris, et une référence à la Place Maubert, insérée dans la traduction des *Otia Imperalia* de Gervais de Tilbury [2], vient confirmer l'idée que Jean connaissait la capitale ; cette place était, en effet, à quelques pas de son monastère.

Le dernier ouvrage de Jean qui porte une date est la traduction du *Directorium ad Passagium Faciendum*, de 1333. Cette traduction est, on le verra, loin d'être sa dernière ; elle ne peut donc pas nous aider à déterminer la date de la mort de Jean, qui reste inconnue [3].

II. Œuvres. — Ce qui nous reste de l'œuvre de Jean de Vignay comprend onze traductions [4] dont quatre, le *Miroir de l'Église*, le *Jeu des Échecs*, les *Enseignements* de Théodore Paléologue, et la chronique de Primat, se distinguent nettement des autres. Jean, traducteur d'une fidélité pénible, se permet, au contraire, dans le *Jeu des Échecs* et dans le *Miroir de l'Église* une liberté étonnante — il change des passages, il en omet, il en ajoute. Si ce n'étaient quelques particularités de style qui caractérisent Jean de Vignay [5], on aurait de la peine à croire

1. Sur l'ordre de Saint-Jacques du Haut Pas, voir Dom M. Felibien, *Histoire de la Ville de Paris*, Paris, 1725, vol. II, p. 1114 ; et l'abbé J. Grente, *Une Paroisse de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, 1897. Une copie des règles de l'ordre, faite probablement à la fin du XIIIe siècle, se trouve aux Archives nationales (L. 453, no 25).

2. B. N. Roth. 3085, f. 54 vo, col. 1.

3. Une note en marge des *Scriptores Ordinis Praedicatorum* de Quétif et Échard (vol. I, p. 742) donne la date 1348, mais il est difficile de voir pour quelle raison. Il s'agit peut-être d'une confusion entre Jean et sa patronne Jeanne de Bourgogne, qui est en effet morte en 1348.

4. Le catalogue, exécuté en 1423, de la bibliothèque de Charles VI au Louvre (publié par la Société des Bibliophiles Français, Paris, 1867) fait mention (p. 79) d'un *Alexandre* en prose, traduit par Jean de Vignay en 1341. Mais c'est ici la seule trace qui nous reste de cette traduction.

5. Comme par exemple l'emploi constant de la phrase *quelle merveille* qui semble le plus souvent (mais pas toujours) traduire le mot latin *quippe* (par exemple, dans le *Miroir Historial*, Edn. de Vérard, vol. III, f. 253 vo, col. 1, « Qui statim promisit, numquam se de monasterio recessorum, sancti

que ces deux traductions sont du même auteur que les autres. Elles marquent certainement une période plus tardive dans son œuvre ; et nous verrons que les *Enseignements* et la Chronique de Primat, traductions pour lesquelles nous n'avons pas de texte latin, sont probablement de la même époque.

Nous considérerons tour à tour les traductions de Jean de Vignay en établissant autant que possible leur ordre chronologique.

1. *De la chose de la chevalerie.* — Des huit manuscrits qui nous restent de cette traduction du *De re militari* de Végèce, quatre, datant du XIVe siècle [1], contiennent des archaïsmes — y compris une survivance sporadique de la déclinaison [2] — qui ont été supprimés dans les quatre manuscrits du XVe siècle [3]. Par exemple, la seconde partie de la phrase latine « *...nam caesim pugnantes non solum facile vicere sed etiam derisere Romani* » [4] paraît dans les quatre premiers manuscrits sous la forme : « *... ains tenoient a folie et a gabois tele maniere de ferir* » ; mais tous les manuscrits plus tardifs y substituent « *...tenoient a folie et a derision* », à l'exception du manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Cambridge, où nous trouvons « *a folie et a moquerie* ». Paul Meyer, qui a remarqué la survivance des déclinaisons dans le manuscrit de Caius College, en conclut que cette traduction a été faite au commencement du XIVe siècle ; et en effet, si nous tenons compte de la date déjà proposée pour la naissance de Jean, il aurait été au commencement du siècle (bien que jeune encore) capable d'entreprendre une traduction de ce genre. A cette époque-là il a pu

---

quippe precibus draconem contra se viderat » est traduit : « Et tantost il promist que jamais il n'istroit du moustier ; quelle merveille, il avoit veü le dragon par la priere du saint »). Cet emploi ne semble se trouver que chez Jean de Vignay.

1. B. N. fr. 1229, B. M. Royal 20. B. I. Caius College 424 (Cambridge) et Bib. Roy. Belg. 11195.

2. Voir Paul Meyer, *Manuscrits français de Gonville et Caius College*, *Romania*, XXXVI (1907), p. 522-28.

3. B. M. Royal 17. E. V. Cambridge University Library Ee. II. 17, Magdalene College (Cambridge) Pepys Collection 1938, et Bib. Roy. Belg. 11048.

4. Ed. de Lang, Leipzig, 1885 (*Bibliotheca Teubneriana*), p. 2.

employer un style archaïque, et peut-être même provincial, qu'il aurait abandonné plus tard.

Nous lisons dans le prologue du *Miroir Historial* le passage suivant :

> Et pour ce que j'ay oyes les auctoritez qui sont a ce menees, ne vueil je plus estre oyseux, mais me poise forment que je l'ay tant esté [1].

On se demande s'il y a là l'évidence d'un délai assez important entre le commencement du *Miroir Historial* et l'achèvement de l'ouvrage précédent. Et cette « oisiveté » qui le rend honteux, a-t-elle duré un an, deux ans, dix ans ? Nous ne pouvons pas le savoir. Mais la traduction de Végèce contient à foison les mêmes maladresses, les mêmes non-sens, qu'on trouve dans les deux premiers livres du *Miroir Historial*, traduction qui, nous allons le voir, fut vraisemblablement la seconde que Jean ait entreprise.

Un fait vient encore appuyer l'hypothèse que le *De re militari* a été l'une des premières traductions de Jean. On pourrait s'étonner que Jean ait voulu entreprendre la traduction d'un traité qui avait été traduit moins d'un demi-siècle auparavant (en 1284) par un écrivain aussi important que Jean de Meung. Mais, comme j'espère le démontrer ailleurs, toute l'évidence nous porte à croire que Jean de Vignay a imité Jean de Meung, allant parfois jusqu'à reproduire presque mot à mot des passages du premier traducteur. Or, il n'y a qu'une seule traduction, à part celle-ci, où Jean semble avoir imité un prédécesseur ; et cette traduction, celle des *Épîtres et Évangiles*, compte aussi parmi ses premières. Il n'est pas impossible que Jean, jeune homme sans expérience, ait entrepris cette traduction comme une sorte d'exercice ; les passages où l'on peut constater l'imitation de Jean de Meung apparaissent d'une façon sporadique à travers l'ouvrage, et on peut conclure que Jean de Vignay se servait de la traduction de Jean de Meung quand il ne comprenait pas le texte latin.

2. *Le Miroir Historial.* — Cette traduction du *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais est précédée d'un prologue où le traducteur explique les raisons qu'il a d'entreprendre

1. Vérard, I, f. 1 v°, col. 1.

l'ouvrage. Ce prologue n'est pas une dédicace ; pourtant, après des citations d'autorités telles que saint Augustin, pour démontrer les dangers de l'oisiveté, nous lisons le passage suivant :

Et la cause qui m'a meu a ce que je entreprisse plus tost cest euvre que nulle autre si est pour ce que j'ay entendu par aucunes personnes dignes de foy que une des tasses du tresprecieux lis benoist que Dieu planta de sa main au doulx et gracieux vergier de France, laquelle tasse, extraite et nourrie et eslevee du tresexcellent lis royal de France, a tant fructifié qu'elle a porté fleur et fruit si tresprescieux et si noble que le dit vergier de la doulce France et autres plusieurs en sont et seront plantez, peupliez et ennobliz a tous les temps de vie, a volenté de oyr recorder les hystoires et les faitz des anciens qui sont contenuz au dit livre [1].

Paulin Paris [2], s'appuyant sur ce passage pour dater l'ouvrage, conclut, avec justesse, semble-t-il, que la « tasse du tresprecieux lis benoist » n'est autre que Jeanne de Bourgogne, qui était effectivement — par sa mère Agnès, fille de saint Louis — du sang royal de France. Et comme Jean ne parle pas d'elle en tant que reine, Paulin Paris semble bien avoir eu raison en plaçant le *Miroir Historial* entre le mariage de Jeanne de Bourgogne avec Philippe de Valois en 1313, et l'avènement de celui-ci en 1328 [3]. On peut même aller plus loin. Jeune homme ambitieux, Jean avait sans doute choisi à dessein une patronne qui avait des chances de devenir reine de France. Elle ne l'est pas encore, puisque Jean ne mentionne pas son titre, et parle d'elle en termes assez voilés. Mais, en 1321, Philippe V était mort, ne laissant que des filles. Charles le Bel, qui devint alors roi, n'avait pas de fils non plus. Il est possible que cet événement ait décidé Jean à offrir son *Miroir Historial* à Jeanne de Bourgogne ; et (naturellement sans rien affirmer) nous pouvons nous risquer à dater l'entreprise de cette traduction entre 1321 et 1328. C'est sans doute des enfants de Jeanne que Jean parle dans la phrase : « ...fleur et fruit si tresprecieux et

1. Vérard, I, f. 1 v°, col. 1.

2. P. Paris, *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1836, vol. II, p. 88-90.

3. Paulin Paris se trompe de dates ; il donne comme date du mariage 1317, et comme date de l'avènement de Philippe VI, 1327.

si noble que le dit vergier de la doulce France et autres plusieurs en sont et seront plantez. » Au moment de son avènement Jeanne avait, en effet, deux enfants, un fils et une fille. Elle était jeune, et pouvait en espérer d'autres. C'était donc une bonne manière de la flatter que de faire allusion à cette nombreuse progéniture possible, qui assurerait sur le trône la lignée des Valois. D'autre part, des deux fils nés entre son couronnement et 1332 (date donnée par Delisle [1] pour la traduction du *Speculum Historiale*) l'un, né en 1328, mourut aussitôt; l'autre, né en 1330, ne vécut que quinze jours, malgré un pèlerinage aux reliques de saint Louis de Marseille entrepris par le roi lui-même [2]. Si Jean avait écrit son prologue en 1332, une telle allusion n'aurait-elle pas été légèrement déplacée?

Cependant, deux des plus anciens manuscrits du *Miroir Historial* semblent apporter des arguments contre cette hypothèse. Le premier, fr. 316 de la Bibliothèque nationale, qui ne contient que les huit premiers livre de l'œuvre, termine ainsi : « *Cest volume fu achevé l'an de grace mil ccc et xxxiij, la veille de sainte Katerine* » (l'année a été effacée, mais reste lisible). Bien entendu, c'est le travail du copiste qui a été terminé en 1333. Mais il est bien possible que nous ayons là le premier exemplaire de cette traduction; c'est un manuscrit de luxe dont la miniature de présentation contient les armoiries de Jeanne de Bourgogne, et vraisemblablement il a été exécuté pour elle, c'est-à-dire assez tôt après l'achèvement de la traduction. Et, en effet, Delisle trouve dans le manuscrit Voss. Gall. 3 A de la bibliothèque universitaire de Leyde, l'année 1332 donnée comme date du *commencement de la traduction*. Il observe là-dessus : « La date de l'année 1332, à laquelle on rapporte ici le commencement de la traduction du *Miroir Historial*, est parfaitement d'accord avec la date du 24 novembre 1333, qui est assignée dans notre ms. 316 à l'achèvement du premier volume. »

Voici donc deux solutions opposées, mais également possibles. Et en même temps, notons encore une contradiction.

1. L. Delisle dans *Gazette Archéologique*, XI, p. 88-90.

2. C. Bearne, *Lives and times of the early Valois queens*, London, 1899, p. 86.

Dans la plupart des manuscrits, les copistes disent que la traduction a été faite pour Jeanne de Bourgogne. Paulin Paris affirme qu'ils ont tort, et que, si son œuvre avait été faite sur commande, Jean n'aurait pas éprouvé le besoin de la justifier dans le prologue en citant des autorités comme saint Augustin, qui condamnent l'oisiveté et louent le travail pour lui-même. Et il semble avoir raison. Nous avons vu pourquoi Jean a choisi cette œuvre — non pas par commandement royal, mais parce qu'il a entendu dire « par aucunes personnes dignes de foy » qu'elle serait bien reçue. Mais — et voici la contradiction — les copistes peuvent avoir tort, mais pas l'auteur lui-même. Or, il déclare dans le prologue de la *Légende Dorée :*

Pour laquel chose, quant je oi parfait le mireour des hystoires du monde et translatai de latin en françois a la requeste de treshaute, poissant et noble dame madame Jehanne de Bourgoigne, royne de France par la grace de Dieu, je fui tout esbahi a quel oevre faire je me metroie... [1].

La solution de ces deux contradictions apparentes sera la même. Nous nous rappelons que Jean avait dit dans son prologue au *Miroir Historial* « ...et ay *commencé* a decrire et a translater... le miroir des hystoires du monde ». Plus loin dans le même prologue il dit : « ...si que j'ay esperance... que Dieu me... donnera povoir de l'euvre *commencee* mener a fin deue. » Donc, quand Jean écrivit ce prologue, il venait de commencer la traduction ; peut-être à cette époque-là Jeanne de Bourgogne n'était-elle pas encore reine. Si Jean, pour entreprendre une autre tâche (par exemple les *Épîtres et Évangiles*) avait interrompu son travail sur le *Speculum Historiale*, il aurait pu, vers 1332, le continuer sur la demande de la reine. Il est très peu probable que Jean ait jamais revu son travail et il n'a certainement pas pensé à changer son prologue. On peut aussi dire, à l'appui de cette théorie, que les deux premiers livres du *Miroir Historial* contiennent presque autant de maladresses et de contresens que la traduction de Végèce, tandis que le reste de l'ouvrage, quoique sans élégance, est une version assez fidèle de l'original.

Bien que nous ne puissions pas décrire ici en détail les

1. B. N. fr. 241, f. 1 r°, col. 1.

manuscrits du *Miroir Historial*, il sera peut-être utile de dire un mot à propos des deux éditions. La première, d'Antoine Vérard, faite à Paris en 1495-6, en cinq volumes in-folio, non seulement est très fautive, mais n'est pas en entier la traduction de Jean de Vignay; le livre XXV, les chapitres I-L (à peu près la moitié) du livre XXVI, et les deux derniers livres (XXXI et XXXII) sont d'une autre version, complètement différente et de beaucoup inférieure à celle de Jean. On peut hasarder une explication simple pour ce fait étrange. Dans les manuscrits, l'ouvrage était divisé habituellement (quoique pas invariablement) en quatre volumes, dont le premier contenait les livres I à VIII, le second les livres IX à XVI, le troisième les livres XVII à XXIV, et le quatrième les livres XXV à XXXII. Si Vérard utilisait un manuscrit de ce genre, les livres où une traduction différente a été substituée à celle de Jean auraient été compris dans le quatrième volume, les deux premiers au commencement, et les deux autres à la fin. Ce volume a pu être mutilé d'une façon ou d'une autre; et, dans ce cas, ce sont naturellement le commencement et la fin qui se sont perdus. Si Vérard n'a pas pu se procurer un autre manuscrit, il s'est vu obligé de faire faire une nouvelle traduction des passages disparus.

L'autre édition, celle de Nicolas Couteau (Paris, 1531) suit textuellement celle de Vérard, y compris toutes les erreurs.

3. *Les Épîtres et Évangiles.* — Selon trois des six manuscrits [1], ce fut pour Jeanne de Bourgogne que Jean traduisit les épîtres et les évangiles pour toute l'année. Le manuscrit B. N. fr. 22890 finit ainsi :

> Cy fenissent les epistres et les euvangiles translatez de latin en françoys selon l'usaige de Paris, et les translata frere Jehan de Vignay a la requeste de madame la royne de Bourgoigne, femme jadis Philippe de Valoys roy de France ou temps qu'il vivoit; ce fut fait l'an de grace m.ccc.xxvi, ou moys de may, xiije jour entrant. Deo gracias.

Le manuscrit 402 de la bibliothèque de Tours reproduit mot à mot cet *explicit*, ainsi que le manuscrit Roanne 12, sauf

1. B. N. fr. 22890, Bib. Mun. de Tours 402, Bib. Mun. de Roanne 12. Les autres mss sont : B. N. fr. 22936 et n. a. 4508, et Bib. Mun. de Lille 34.

que ce dernier donne comme date l'année 1336. Delisle [1] affirme que la date 1326 est due à une erreur du copiste ; il n'avait vu, paraît-il, que le manuscrit B. N. fr. 22890 :

> Il y a sans doute une erreur dans la date énoncée à la fin de ce manuscrit. La Bibliothèque possédait jadis (nº 7838 de l'inventaire de 1682) un autre exemplaire de la traduction de Jean de Vignai portant la date de 1336, exemplaire que je suis porté à reconnaître dans le nº 195 du fonds Barrois chez Lord Ashburnham.

Ce manuscrit, de nouveau à la Bibliothèque nationale (n. a. 4508), ne donne point de date ; il n'y a que le manuscrit de Roanne qui porte la date 1336. Trente ans plus tard, Delisle confirmera son opinion [2] en ajoutant que la date de 1336 ne tombe pas dans le règne de Philippe de Valois qui est mentionné dans l'*explicit*. Berger, d'accord avec Delisle, affirme que le copiste du manuscrit B. N. fr. 22890 a commis une double erreur en attribuant « notre version des *Épîtres et Evangiles* à l'inspiration de la première Jeanne de Bourgogne, qui fut veuve de Philippe V en 1322. La reine à laquelle Jean de Vignay a dédié... les *Épîtres et Évangiles*, est certainement la première femme (et non la veuve) de Philippe VI de Valois » [3]. Mais il n'a jamais été question d'une traduction faite pour la femme ou la veuve de Philippe V, *qui n'était pas un Valois*. Il n'est pas nécessaire non plus de conclure de la phrase « ou temps qu'il vivoit » que la reine pour qui la traduction fut faite était une veuve. Tous les manuscrits qui contiennent cette phrase sont du XVe siècle ; Philippe de Valois et sa femme étaient donc tous les deux morts, et le copiste pensait naturellement à l'ouvrage comme appartenant à une époque du passé. La même réponse peut être faite à l'objection de Delisle que l'année 1326 est antérieure au règne de Philippe VI. Il reste une objection possible : avant d'être reine, comment Jeanne aurait-elle pu se faire dédier une œuvre pareille ? En 1325, Charles de Valois, père de Philippe, mourut. Philippe fut alors le premier des

1. L. Delisle, *Inventaire général et méthodique des Manuscrits français de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1876, vol. I, p. 34.

2. L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, p. 162.

3. S. Berger, *La Bible en France au Moyen Age*, Paris, 1884, p. 228.

princes du sang royal; Jeanne devint une dame très importante; et, nous l'avons vu, Jean de Vignay avait probablement déjà pensé à solliciter son patronage.

Cette traduction a en commun avec celle de Végèce la survivance sporadique des déclinaisons de l'ancienne langue; ce sont là les deux seules traductions de Jean où cette particularité se manifeste. Le style, il est vrai, en est supérieur à celui de la traduction de Végèce ou de la première partie du *Miroir Historial*, mais ce serait trop se hasarder que d'en déduire que nous avons ici une œuvre de la maturité de l'auteur. Jean fait toujours une traduction très littérale; il est donc fortement influencé par son original, et ici il a eu par bonheur un texte latin plus clair, plus simple que celui de Végèce ou de Vincent de Beauvais. Et la traduction des *Épitres et Évangiles* contient plus de maladresses qu'on n'en trouve dans la *Légende Dorée* ou dans le *Miroir Historial* à partir du troisième livre. Enfin, nous avons vu à propos de la traduction de Végèce que Jean a vraisemblablement fait du plagiat au commencement de sa carrière de traducteur; or, Berger lui-même a démontré que Jean s'est servi, pour la traduction des *Épîtres et Évangiles*, d'une Bible française du XIII^e^ siècle [1]. L'examen du texte prouve que Berger a raison. Il paraît donc raisonnable d'accepter l'année 1326 comme date de la traduction des *Épîtres et Évangiles*.

4. *La Légende dorée.* — Cette traduction de la *Legenda Aurea* de Jacques de Voragine mériterait une étude à elle seule. Traduction assez fidèle du texte latin dans les premiers manuscrits, elle a subi les additions et les remaniements de plusieurs auteurs inconnus, pour aboutir à une version, vraisemblablement du XV^e^ siècle, qui n'est qu'en partie l'œuvre de Jean de Vignay [2]. Mais ici nous ne pouvons nous occuper que de la traduction originale de Jean. A première vue, la date de cette traduction semble assez évidente. Jean lui-même dit dans son prologue déjà cité :

> Pour laquel chose, quant je oi parfait le mireour des hystoires du monde...

1. S. Berger, *La Bible en France au Moyen Age*, Paris, 1884, p. 227.

2. Une étude détaillée des mss et des éditions de la traduction de Jean de Vignay et de ses remaniements se trouve dans P. Butler, *Legenda Aurea — Légende Dorée — Golden Legend*, Baltimore, 1899, p. 36-42.

je fui tout esbahi a quel oevre faire je me metroie apres si tres haulte et longue oevre comme je avoie faite pardevant.

Nous venons de dire que le *Miroir Historial* fut achevé probablement en 1333. Il est tout naturel d'en conclure que la *Légende Dorée* fut commencée en 1333, ou peut-être en 1334. Mais il est probable que la vérité est moins simple. La *Légende Dorée*, version littérale du latin, a pourtant plus d'additions, d'omissions et de changements que les traductions qui semblent la suivre — c'est-à-dire celles du *Directorium*, des voyages d'Odoric, et des *Otia Imperalia* de Gervais de Tilbury. Par exemple Jean ajoute aux étymologies données par Jacques de Voragine pour les noms des saints, plusieurs étymologies qui n'étaient pas dans l'original; dans la vie de saint Alexis, il abandonne l'étymologie latine pour lui en substituer une autre complètement différente [1]. Dans les *Vies* il ajoute plusieurs passages plus ou moins courts, y compris dans le chapitre sur la Passion, quelques vers latins, dont il donne ensuite la traduction en vers français [2]. Quoique peu importantes, les additions et les omissions semblent marquer une transition de la fidélité absolue des premières traductions aux œuvres telles que le *Miroir de l'Église* ou le *Jeu des Échecs*, qui sont plutôt des adaptations que des traductions. On pourrait peut-être, sans toutefois appuyer trop là-dessus, mettre la date de la *Légende Dorée* après celle des trois traductions que nous venons de citer; il est certain qu'elle fut traduite avant les quatre ouvrages de sa dernière époque, puisque Jean ne s'est pas encore risqué à s'éloigner beaucoup du texte latin.

Pourtant, nous l'avons vu, Jean indique assez clairement dans son prologue que la *Légende Dorée* fut commencée tout de suite après l'achèvement du *Miroir Historial*. Nous voici en face d'un problème qui offre une ressemblance étonnante avec celui que nous avons rencontré à propos du *Miroir Historial*, et si nous comparons les deux prologues cette ressemblance devient plus frappante encore. Tous les deux débutent par des citations d'autorités telles que saint Jérôme, saint Augustin,

1. Cf. B. N. fr. 241, f. 29 r°, col. 1.
2. *Ibid.*, f. 1 r°, col. 2.

saint Bernard, pour prouver les dangers de l'oisiveté; et tous les deux donnent, comme première raison d'être de l'ouvrage, la nécessité du travail comme un bien en lui-même. Le prologue de la *Légende Dorée* donne comme raison secondaire :

> Et pour ce que il m'est avis que ce est souverain bien que de faire entendre as gens qui ne sont pas lettrés les nativitez, les vies, les passions et les mors des sains, et aucuns autres fais notoires des temps passez, me sui je mis a translater en françois la legende des sains qui est dite Legende Doree [1].

Ici, pas plus que dans le prologue du *Miroir Historial*, il n'est question d'une œuvre faite sur commande. Et pourtant tous les manuscrits nous disent qu'elle a été faite à la requête de la reine de France ! Puisque le problème est le même que celui que pose le *Miroir Historial*, il est possible que les solutions soient semblables. Jean, se trouvant pour le moment sans commande, a pu commencer la *Légende Dorée*, peut-être en 1333, dans l'intention de l'offrir plus tard à la reine. Mais, à peine commencé l'ouvrage, on a pu lui demander la traduction du *Directorium* (datée de 1333); comme le texte latin fut dédié à Philippe de Valois, il est possible que le roi lui-même ait commandé la traduction. Les voyages d'Odoric ont quelques points de ressemblance avec le *Directorium*, puisqu'il s'agit des merveilles de l'Orient, et les *Otia imperialia* renferment quelques *mirabilia* orientaux. Les deux dernières traductions avaient peut-être pour but d'encourager le roi vers la croisade que l'auteur du *Directorium* lui propose. Ces trois traductions, donc, ont pu être préparées dans un espace de temps relativement court, peut-être pour être présentées ensemble au roi; et le parachèvement de la *Légende Dorée* a pu être remis jusqu'à ce qu'elles fussent achevées.

5 et 6. *Le Directoire et les voyages d'Odoric.* — Ces deux traductions, un projet de croisade par un auteur anonyme [2], et les voyages en Asie du franciscain Odoric de Pordenone [3],

1. Cf. B. N. fr. 241, f. 1 r°, col. 2.

2. Pour les théories sur l'identité de l'auteur du *Directorium ad Passagium Faciendum*, voir Kohler, dans *Recueil des Historiens des Croisades*, Documents arméniens, II, p. CXLIV-VI.

3. Voir H. Cordier, *Les Voyages en Asie au XIV^e siècle du bienheureux Odoric de Pordenone*, Paris, 1891.

paraissent toutes les deux dans le manuscrit Royal 19. D. I. du British Museum [1]; la traduction d'Odoric se trouve, en outre, dans le même manuscrit que la traduction des *Otia Imperialia* de Gervais de Tilbury [2]. Le manuscrit donne pour le *Directoire* la date 1333, une année à peine après la date de l'original latin, dédié à Philippe de Valois. Il est donc vraisemblable que Jean a fait cette traduction sur la demande du roi : il est peu probable que celui-ci comprît le latin. On peut aussi deviner que la traduction a été demandée pour une date fixe, car, plus que toutes les autres œuvres de Jean, elle marque de la hâte, et même de la négligence. C'est un mot à mot, dépourvu de style, et souvent même de sens. La traduction d'Odoric, qui est sans date, est meilleure, et, si les deux traductions ont été destinées à être présentées ensemble au roi, on pourrait peut-être en déduire qu'elle a été faite plus à loisir, c'est-à-dire plus tôt. Mais Odoric a dicté son histoire à un certain frère Guillaume de Solagne en 1330, et quelques manuscrits latins contiennent une note, vraisemblablement de ce frère Guillaume lui-même, concernant la mort d'Odoric en 1331. Cette note, Jean la traduit; la traduction a donc été faite après 1331. C'est là l'époque où Jean travaillait sur le *Miroir Historial*. Aurait-il entrepris une autre traduction en même temps ? Il n'est pas impossible que pour quelque raison inconnue l'achèvement des traductions ait cessé d'être une affaire d'urgence [3] et que Jean ait pu compléter à loisir celle d'Odoric.

7. *Les Oisivetez des Emperieres*. — La traduction des *Otia Imperialia* de Gervais de Tilbury, sorte d'encyclopédie, n'existe que dans un seul manuscrit — le n° 3085 du fonds Rothschild à la Bibliothèque nationale — qui renferme aussi la traduction des voyages d'Odoric. Comme celle-ci, elle est sans date; la

1. Sur ce manuscrit fort intéressant voir G. F. Warner et J. P. Gilson, *British Museum, Catologue of the Western Mss. in the Old Royal and King's Collections*, Londres, 1921, vol. II, p. 339-341; Paul Meyer, *Documents Manuscrits...*, p. 16-30 et 69-80; D. J. A. Ross, *Methods of Book-production in a XIVth century French miscellany*, *Scriptorium*, VI, 1 (1952), p. 63-71.

2. B. N. Roth., 3085.

3. Serait-il ici question de l'avortement de la Croisade de 1334, dont Philippe VI devait être le chef ? (voir Michaud, *Histoire des Croisades*, Paris, 1838, vol. V, p. 234-241).

traduction est assez littérale pour qu'on puisse la placer avant l'achèvement de la *Légende Dorée*. La dernière partie de l'ouvrage contient, outre des *mirabilia* anglais et provençaux, quelques « merveilles de l'Orient » qui forment un complément aux descriptions d'Odoric. Ce n'est peut-être pas un hasard qu'un même manuscrit contienne les deux traductions. Elles peuvent donc être à peu près contemporaines.

8. *Le Jeu des Échecs Moralisés*. — A l'exception de la *Légende Dorée*, le *Jeu des Échecs* est, de toutes les œuvres de Jean de Vignay, celle qui semble avoir connu le plus de popularité. C'est la traduction du *Ludus Scaccorum* du dominicain Jacques de Cessoles [1]. Nous n'en savons pas la date; le manuscrit n° 8 de la bibliothèque municipale de Lunel donne la date 1340, qui semble très vraisemblable, mais qui malheureusement a été ajoutée par une main différente de celle du copiste.

Cette traduction diffère beaucoup de celles que nous avons vues jusqu'ici. Les additions qu'elle contient en augmentent considérablement la longueur, il y a des omissions importantes, et le style même est devenu plus diffus et moins fidèle au latin. On dirait même que Jean fait des progrès vers l'élégance, quand, par exemple, il traduit « Nec vir fortis et sapiens mortem debet timere, cum per omnes mors habeat transire » [2] par « Et homme fort et sage ne doit pas fuir hors de vie, mais issir, car nul ne vit que ne conviegne mourir » [3]. Chose curieuse, dans les huit derniers chapitres Jean suit le texte d'assez près, sans additions ni omissions : mais la traduction reste beaucoup moins fidèle que dans ses premières œuvres. Il est évident que nous sommes en présence d'un des derniers ouvrages de Jean. Sa dernière traduction datée est celle du *Directorium*, en 1333. Ensuite viennent, semble-t-il, les traductions des *Otia Imperialia* et des voyages d'Odoric, et la continuation de la *Légende Dorée*. Il ne paraît pas possible que le *Jeu des Échecs* ait été commencé avant 1335. Il ne saurait être plus récent que 1350, car

1. Sur ce traité voir F. Lajard, *Jacques de Cessoles, dominicain*, dans *Histoire littéraire de la France*, vol. XXV, p. 9-41.

2. B. N. lat. 3234, f. 85 v°, col. 2.

3. B. N. fr. 1728, f. 188 r°, col. 1.

ce fut en cette année que Jean, duc de Normandie, à qui la traduction est dédiée, devint roi [1].

9 et 10. *Le Miroir de l'Église et les Enseignements de Paléologue.* — Ces deux traductions ne paraissent jamais ensemble dans le même manuscrit; deux manuscrits existent de chacune [2]. Pourtant un prologue qui se trouve dans le manuscrit du *Miroir de l'Église* à Dijon prouve qu'elles furent faites pour être présentées ensemble au roi Philippe de Valois. C'est principalement des *Enseignements* que parle le prologue, mais, dit Jean, « pour ce que, sicome messire saint Paul dit, que l'en doit premierement querre le regne de Dieu... ai je mis en franceois ung livret qui est nommé le Mirouer de l'Eglise, et l'ay ordené au commencement de cest livre » [3].

Le *Miroir de l'Église*, traduction du *Speculum Ecclesiae* d'Hugues de Saint-Cher, contient, comme le *Jeu des Échecs*, nombre d'interpolations plus ou moins longues; mais, à la différence de celui-ci, les passages ajoutés sont généralement introduits par quelques mots d'explication. Par exemple, un long discours sur l'oraison dominicale est précédé par : « Et de l'exposicion de la dicte oroison vueil je, moy qui ay translaté ce present livre, dire aucune chose selon ce que j'ay trouvé en aucuns livres de l'escripture divine [4]. » Il fait la même chose pour ses omissions; par exemple, en laissant de côté une importante discussion sur la transsubstantiation du pain et du vin, il explique que c'est « pour la cause de ce qu'i n'appartient point a nully assavoir en l'exposicion, fors a ceulx qui celebrent le divin mistere, et que par aventure en exposant je ne touchasse

1. Sur la traduction de Jean Ferron, contemporaine avec celle de Jean de Vignay, et sur les manuscrits composés des deux traductions, voir mon article *Caxton and his two French Sources*, à paraître dans *Modern Language Review*.

2. Des *Enseignements*, Bruxelles, Bib. Roy. 11042 et 9467. Du *Miroir de l'Église*, B. N. fr. 19810 et Dijon, Bib. Mun. 213. (Il y a un microfilm du manuscrit de Dijon à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes à Paris.)

3. F. 33 v°.

4. B. N. fr. 19810, f. 86 v°. Ce passage est pris en entier de l'*Expositio Orationis Dominicae* de Pierre Abelard.

en mes parolles aucune chose qui ne peüst esmouvoir aucun a enquerir chose qui fut a taire » [1].

La traduction des *Enseignements* de Théodore Paléologue, second fils de l'empereur byzantin Andronic II, est d'une importance toute particulière [2]. L'auteur de l'original, comme il nous explique dans un prologue, l'écrivit d'abord en grec; ensuite il traduisit son œuvre lui-même en latin. Mais des trois versions, il ne nous reste que la traduction de Jean de Vignay. Ne pouvant pas faire de comparaison avec le texte original, nous ne saurions dire où Jean a supprimé des passages, ni où il en a ajouté; mais qu'il ait fait des changements, nous le savons par le prologue du *Miroir de l'Église*:

> Et si sache vostre royal majesté que ou premier livre que le dit marquis fist et ordena, j'ay delaissié pluseurs choses, tant pour cause de briefté comme pour ce que y ne touchoient point au fait dez armes ne de guerre. Et encore en ray je pluseurs translatees, lesquelles, se elles ne touchent point au fait dez armes, se font elles a l'information de bonnes meurs.

Jean semble avoir suivi, pour les *Enseignements*, la même méthode que pour le *Jeu des Échecs*. Il n'introduit ses additions par aucune explication, mais même sans son prologue, on voit bien qu'il a ajouté des proverbes, des citations bibliques, et même quelques anecdotes, tous d'un genre qui ressemble beaucoup à ce qu'il a ajouté au *Jeu des Échecs*. On se demande pourquoi il a agi si différemment dans le *Miroir de l'Église*, qui est de la même époque; sans doute est-ce que ce dernier ouvrage traite un sujet très particulier; parlant d'une institution ecclésiastique, Jean aura senti le besoin de suivre de plus près son original qu'il ne l'aurait fait pour un autre texte et, quand il s'en éloigne, d'expliquer au lecteur ses motifs de le faire.

Ces deux traductions, comme le *Jeu des Échecs*, peuvent être placées entre 1335 environ, et 1350, date de la mort de Philippe de Valois.

---

1. B. N. fr. 19810, f. 81 r°.

2. Sur ce traité, voir J. Bastin, *Le Traité de Théodore Paléologue dans la traduction de Jean de Vignay* dans *Études romanes dédiées à Mario Roques*, Paris, 1946, p. 78-88; et mon article, *Les Enseignements de Théodore Paléologue* dans *Byzantion*, XXII (1952), p. 389-394. Je suis actuellement en train d'en préparer l'édition critique.

11. *La Chronique de Primat.* — Cette chronique, dont l'original est perdu, n'existe que dans le manuscrit Royal 19. D. I. du British Museum, dont il a déjà été question [1]. Une édition moderne a paru dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, vol. XXIII, p. 5-106.

Il serait tout naturel de supposer que, puisque la traduction de Primat était destinée à servir de complément au *Miroir Historial*, elle fut exécutée immédiatement après celui-ci. Mais cette conclusion ne s'impose pas. Jean, nous l'avons vu, donne l'impression que ce fut la *Légende Dorée* qui suivit le *Miroir Historial*. On peut répondre qu'il a pu regarder la chronique de Primat comme appendice au *Miroir Historial*, sans vouloir la considérer séparément. Mais alors, comment se fait-il qu'aucun manuscrit du *Miroir Historial* ne contient la traduction de Primat ? Ce problème se résoudrait, du moins en partie, si cette traduction appartenait à la dernière époque de l'œuvre de Jean. Mais, comme nous n'avons pas d'original, nous sommes en face de la même difficulté qui nous embarrassait pour les *Enseignements* de Paléologue. Ici notre tâche est même plus difficile, car nous ne trouvons pas les proverbes et les citations bibliques qui caractérisent le *Jeu des Échecs* et les *Enseignements*. Mais cette traduction est un livre d'histoire, où de telles citations seraient déplacées ; nous venons de voir que Jean s'est restreint de la même façon dans le *Miroir de l'Église*.

Nous savons qu'il y a au moins deux additions dans la traduction de Primat, une vie de saint Louis qu'on trouve dans un ancien lectionnaire actuellement à la Bibliothèque nationale [2], et la description de quelques miracles du saint roi vus par Jean lui-même ou par son père. Et, il faut le noter, ces additions sont introduites et expliquées comme celles du *Miroir de l'Église*. On remarque aussi, dans la partie de la chronique qu'on peut comparer avec son texte original — c'est-à-dire la vie de saint Louis mentionnée ci-dessus — que sa façon de traduire ressemble beaucoup à celle du *Jeu des Échecs* ; il y a moins de fidélité et plus d'élégance que dans les traductions antérieures.

1. Voir à la page 367.

2. B. N. lat. 10872. Cette vie latine a été publiée dans *Rec. des Hist. des Gaules et de la France*, vol. XXIII, p. 160-167.

Nous daterons donc la traduction de la chronique de Primat postérieurement à 1335, comme les autres traductions de la dernière époque de Jean; et comme Jeanne de Bourgogne, à qui cette œuvre est dédiée, est morte en 1348, elle a dû être faite avant cette année.

III. Le traducteur. — En lisant les œuvres de Jean de Vignay, nous constatons très vite que c'est un traducteur assez médiocre. Nous n'avons évidemment pas le temps ici d'examiner son style en détail; nous pouvons quand même donner quelques indications sur sa façon de travailler.

D'abord, ses quatre derniers ouvrages mis à part, c'est un traducteur d'une fidélité extrême. Dans le prologue d'une de ses premières traductions (celle de Végèce) il dit :

> Et je, sanz nulle presumpcion par contre, vuel mettre le dit livre en fransois, selonc ce que je pourré, en suivant la pure vérité de la lettre [1].

Malheureusement ce principe excellent tend à devenir, chez Jean, un simple procédé de calque. Par exemple, le mot *os*, souvent employé en latin avec le sens de *visage*, est invariablement traduit *bouche*; on trouve alors des phrases comme : « le roy... commanda que leurs *bouches* fussent batues de pierres [2] » ou « Et donc Quadrencien courroucié commanda que l'en luy desrompit la *bouche* de pierres » [3]. *Claruit* est toujours rendu par *fut noble*; donc « claruit opinio » devient « fut noble l'opinion » [4]. Ce manque d'indépendance s'étend jusqu'aux adverbes. On peut comprendre que, dans le *Directoire*, *vero*, un mot favori de l'auteur, soit traduit *vraiement* chaque fois qu'il paraît; mais les lecteurs des *Oisivetez des Emperieres* ont dû s'étonner de voir paraître le mot *sainement* si souvent et avec si peu de sens, surtout quand ils ne savaient pas que c'était là le *sane* de Gervais de Tilbury.

On trouve la même servilité dans l'ordre des mots, surtout en ce qui concerne l'ablatif absolu latin. Des phrases comme

---

1. B. N. fr. 1229, f. 5 v°, col. 1.
2. *Légende Dorée*, B. N. fr. 241, f. 241 r°, col. 1.
3. *Miroir Historial*, Vérard, vol. II, f. 324 r°, col. 2.
4. Par exemple, dans le *Miroir Historial*, Vérard, V, f. 127 r°, col. 2.

« Devisee l'ordenance de la legion » [1] ou « Veü et consideré le nombre... des vestemens » [2] abondent dans son œuvre.

Son manque de souplesse le rend incapable de corriger les erreurs de son manuscrit latin; par exemple quand il traduit, dans le *Directoire*, « Et ita sub devotionis specie iniquitas tegitur » [3] par « Et ainsi est leur iniquité couverte souz esperance de devocion » [4], il est clair que le manuscrit dont il se servait avait *spe* au lieu de *specie* [5]. Une fois au moins il semble s'être rendu compte du manque de sens dans ce qu'il a écrit, mais au lieu de le corriger, il essaie de l'expliquer. Une phrase latine (dans le *Speculum Historiale*) déclare : « Ille itaque interno limine vix bene tacto, oculos levans... vidit assistere excubias de coelo [6]. » Son manuscrit portant à coup sûr *lumine* au lieu de *limine*, Jean traduit :

> Et sicome il entrait ens, icellui, a peine bien atouchié les yeulx de la lumière de dedans — c'est assavoir que il avoit encores pou apparceü de la lumière qui estoit dedans — soubzlevant ses yeux vit les gaittes du ciel [7].

Jean n'avait évidemment qu'une connaissance fort médiocre du latin. Invariablement il se trompe sur le mot *correptus* qu'il prend pour *corruptus*. C'est surtout dans le *Miroir Historial* que nous trouvons des phrases comme : « Et tantost l'enfant fut corrompu de fievre [8] » ou «... corrompu par la douleur des entrailles » [9]... Il y a d'autres erreurs, très nombreuses. On ne peut en citer que quelques-unes, par exemple : « hac praeterea tempestate [10] » traduit par « apres cette tempeste » [11]; « mulier

---

1. *De la Chose de la Chevalerie*, B. N. fr. 1229, f. 24 r°, col. 2.
2. *Miroir de l'Église*, B. N. fr. 19810, f. 64 r°.
3. Voir texte latin dans *American Historical Review*, XIII, 1. p. 95.
4. B. M. Royal, 19. D. I. f. 186 v°, col. 1.
5. Il est probable que le copiste du manuscrit latin s'était servi de l'abréviation courante *spe* pour *specie*.
6. *Spec. Hist.* (édition par les Bénédictins de Douai, 1624), p. 256, col. 2.
7. Vérard, I, f. 293 r°, col. 2.
8. *Ibid.*, f. 295 r°, col. 1.
9. Vérard, II, f. 282 v°, col. 2.
10. *Spec. Hist.*, p. 736, col. 1.
11. Vérard, III, f. 144 v°, col. 1.

foetu et lacte carens » [1] par « une femme corrompue qui n'avoit point de lait » [2]; « non manducavi quicquid occisum » [3], par « je ne mengai oiseus nulle chose » [4].

Il pèche aussi trop souvent contre les règles de la grammaire latine. Il lui arrive fréquemment de ne pas se rendre compte du cas d'un substantif, du temps ou du mode d'un verbe, de l'accord d'un adjectif. Pour n'en donner qu'un exemple, traduisant « Primo si quidem Chaam suum habet tributum ad minus .xv. dragmas » [5], Jean ne voit pas que l'adjectif possessif *suum* est à l'accusatif et s'accorde avec *tributum*, et il en fait un nominatif. Il en résulte la phrase : « *Son* Chaam premierement y a treu au moins de quinze dragmes [6]. » Ces erreurs sont peut-être dues à la négligence dont il fait preuve dans toute son œuvre — négligence qui n'était d'ailleurs pas rare parmi les traducteurs de son époque. Il est très clair qu'il ne revoyait jamais ses traductions; s'il l'avait fait, il aurait pu éliminer quelques-unes de ses erreurs les plus frappantes.

Son style français est mauvais; lourd et maladroit, il s'améliore un peu dans le *Jeu des Échecs*, sans jamais être élégant. On trouve même beaucoup d'erreurs dans sa langue. Il a l'habitude, par exemple, de changer de construction au milieu d'une phrase, comme lorsqu'il traduit « Respondit mortuus virgini se in aere purgatorium pati » [7] par « Et puis dist a la vierge que il demouroit en l'air ou *je sueffre mon purgatoire* » [8].

Il faut pourtant ajouter que sa fidélité à son original fait qu'il est très fortement influencé par le style de celui-ci, et que ses meilleures traductions sont celles où le texte latin est simple et clair. On s'en rend compte, par exemple, en lisant la traduction des *Épîtres et Évangiles*; on le voit aussi dans les invocations de saint Anselme, citées dans le *Speculum Historiale*. Nous y prenons le passage suivant :

1. *Spec. Hist.*, p. 1031, col. 2.
2. Vérard, IV, f. 195 r°, col. 2.
3. *Leg. Aur.* (édition de Graesse, Bratislava, 1890, 3e éd.), p. 805.
4. B. N. fr. 241, f. 322 r°, col. 1.
5. *Spec. Hist.*, p. 1211, col. 1.
6. Vérard, IV, f. 194 v°, col. 2.
7. Voir B. N. latin 13959, f. 194 r°.
8. B. N. Roth. 3085, f. 190 v°, col. 2.

Sire, sire, ne veuilles pas ainsi entendre mon mal que tu veuilles oublier ton bien, sy ne te ramembre pas de ton ire contre moy coulpable, mais remembre toy de ta misericorde contre moy maleureux. Vraye chose est que ma conscience a desservi dannation, et que ma penitence ne souffist pas a ta satisfacion; mais c'est certaine chose que ta misericorde surmonte tout mon meffait [1].

Il y a parfois, dans la traduction littérale de Jean, une dignité simple et émouvante [2].

Pour juger du savoir de Jean de Vignay, et de l'étendue de ses lectures, il faut nous en rapporter à ses prologues, et aux additions qu'il fait au *Jeu des Échecs* et au *Miroir de l'Église*. Nous voyons alors que ses lectures étaient très restreintes, ne dépassant jamais ce qu'on peut attendre d'un moine très orthodoxe vivant sous la règle de saint Augustin. Ses citations courtes sont presque toujours tirées de la Bible (surtout des psaumes et des Évangiles), de saint Augustin ou de saint Bernard; il y en a quelques-unes aussi de saint Jérôme et de saint Grégoire le Grand, de Boèce, de Cassiodore. Il cite deux fois le grammairien Papias [3]. Des auteurs latins classiques il ne dit rien, sauf pour une seule citation d'Ovide [4]. Et, sauf quand il les prend de la Bible ou de saint Bernard, ses citations sont presque toujours inexactes; il les donnait donc de mémoire.

Pour les longues citations et les anecdotes qu'il introduit dans ses dernières traductions, nous ne sommes sûrs d'une source écrite que deux fois. Ce sont l'*Expositio Orationis Dominicae* de Pierre Abélard, traduite en entier et insérée dans le *Miroir de l'Église* [5], et, dans le *Jeu des Échecs*, une longue interpolation sur les cérémonies de l'ordre de chevalerie [6], qui est prise (le plus souvent en conservant les mots exacts de l'original) du poème d'*Hue de Tabarie* par un anonyme du

1. Vérard, IV, f. 194 v°, col. 3.

2. Jean se hasarde même parfois à faire des traductions en vers (voir *Miroir Historial*, livre III, ch. c et livre XXVI, ch. cix-cxv), mais ce sont des vers sans aucune valeur poétique.

3. Dans le *Miroir de l'Église*, B. N. fr. 19810, ff. 67 r° et 67 v°.

4. *Miroir Historial*, prologue, Vérard, I, f. 1 v°, col. 1.

5. B. N. fr. 19810, ff. 87 v° et 97 v°.

6. B. N. fr. 1728, f. 175 r°.

XIII^e siècle [1]. Les anecdotes qu'il raconte ne renvoient jamais *exactement* à une source écrite que nous ayons pu découvrir. Telles sont, par exemple, la légende bien connue des Pèlerins de Saint-Jacques [2], l'histoire apocryphe du meurtre d'Abel [3], et bien d'autres. Il est fort probable que Jean a pris ces récits à une tradition orale. C'est certainement d'une telle tradition qu'il a pris les proverbes dont il parsème le *Jeu des Échecs*, et qu'on retrouve aussi, presque certainement de sa main, dans les *Enseignements* de Théodore Paléologue; ce sont des dictons comme « Chien en cuisine son pareil ne desire » [4] ou « Diex est au prendre et le deable est au rendre » [5].

Nous voyons bien que Jean n'était pas un érudit; il manquait d'instruction sur des sujets assez élémentaires. On voit par sa traduction des noms de lieux dans les *Otia Imperialia* qu'il connaissait mal la géographie [6]; dans le même ouvrage il nous le montre encore plus clairement par une erreur assez surprenante. La phrase latine est : « Adhuc in Subalpina Gallia, inter altissimas rupes, camusii nascuntur hyrces [7] »; Jean semble inconscient du ridicule de sa traduction : « Et entre les Alpes, sur les très hauts roches *du fleuve de Tamise*, sont boucs et chievres sauvages [8]. » Il est aussi ignorant de la mythologie et de l'histoire classiques, comme il paraît dans sa traduction du passage de Gervais de Tilbury :

Tunc Orpheus clarus fuit, et Minos Cretensibus primus legem dedit, quod Plato negat. Tunc Idra multorum capitum claruit [9].

---

1. Voir B. N. fr. 17203, ff. 124 r° et 126 v°.
2. B. N. fr. 1728, f. 205 r°.
3. *Ibid.*, f. 186 v°.
4. Bruxelles, Bib. Roy. 11042, f. 42 r°, col. 2.
5. B. N. fr. 1728, f. 197 v°, col. 1. Voir J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*. Paris, 1925 (Cl. fr. du moyen âge), p. 21, n° 382 et 581.
6. Ch. XXXII-XLVI. Voir Delisle dans *Histoire littéraire de la France*, vol. XXXIII, p. 21. La traduction de Jean de Vignay est au moins aussi faible que celle de Jean d'Antioche.
7. B. N. lat. 13959, f. 28 v°.
8. B. N. Roth. 3085, f. 171 v°, col. 1.
9. B. N. lat. 13959, f. 28 v°.

L'inexactitude de la traduction a pu être causée par un mauvais texte latin; mais son ignorance l'empêchait évidemment de corriger son texte. Il traduit :

Et adonques fu Orpheus le cler qui donna premier la loy de circoncision, mes Platon le nie. Apres fu Ysdra, qui fu selonc pluseurs ennoblie de sens [1].

En effet, en lisant son œuvre, on se demande si Jean se souciait de l'exactitude des mots qu'il traduisait, ou même s'il essayait de les comprendre.

Nous avons montré Jean de Vignay comme un écrivain de troisième ordre, tout au plus; et il ne mérite pas d'être placé plus haut. Mais, même sans tenir compte de la popularité dont il a joui a son époque, son œuvre a laissé quelques traces dans la littérature française et anglaise. Ce qu'il a légué à la littérature française est très peu important; il n'y a guère que Christine de Pisan qui ait fait des emprunts à son œuvre; elle a puisé dans sa traduction de Végèce pour son *Livre des faits d'armes et de chevalerie* [2]. Que son influence en Angleterre soit un peu plus grande est dû presque entièrement au fait qu'il a été traduit par Caxton. Le savant imprimeur a traduit en anglais la *Légende Dorée* (mais en se servant d'une version française fort remaniée) [3], le *Jeu des Échecs* [4], et en traduisant le *Livre des faits d'armes* de Christine de Pisan, une grande partie de la traduction de Végèce, que Christine avait insérée dans son œuvre.

Christine KNOWLES.

---

1. B. N. Roth. 3085, f. 34 v°.

2. Voir Paul Meyer, *Romania*, XXV, p. 423.

3. Butler (*op. cit.*), étudie de très près la méthode que Caxton a suivie pour la *Légende Dorée*. Il fait aussi (p. 50-75 et 149-154) l'analyse d'une traduction anglaise anonyme, vraisemblablement de la première moitié du XV^e^ siècle, faite sur la version originale de Jean de Vignay.

4. Voir mon article *Caxton and his two French Sources*, dans *Modern Language Review*.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE JEAN DE VIGNAY

I. — MANUSCRITS.

Les manuscrits à peintures sont marqués par un *.

I. De la chose de la Chevalerie (Végèce).

Bruxelles	Bib. Royale 11048	XVe siècle
»	» 11195	XIVe »
Cambridge	Bib. Univ. Ee. II. 17	XVe »
»	Caius Coll. 424	XIVe »
»	Magdalene Coll. Pepys 1938	XIVe »
Londres	B. M. Royal 17. E. V	XVe »
»	B. M. Royal 20. B. I	XIVe »
Paris	B. N. fr. 1229	XVe »

II. Directoire.

Londres	*B. M. Royal 19. D. I (ff. 136-148)	XIVe siècle

III. Enseignements (Paléologue).

Bruxelles	Bib. Royale 9467	XVe siècle
»	» 11042	XIVe »

IV. Épîtres et Évangiles.

Lille	Bib. Mun. 34	XVe siècle
Paris	B. N. fr. 22890	XVe »
»	B. N. fr. 22936	XVe »
»	B. N. n. a. fr. 4508	XIVe »
Roanne	Bib. Mun. 12	XVe »
Tours	Bib. Mun. 402	XVe »

Va. Jeu des Échecs (Jacques de Cessoles).

Albi	*Bib. Rochegude 104	XVe siècle
Besançon	*Bib. Mun. 434 (f. 245 sqq)	1372
Bruxelles	*Bib. Royale 11050	XIVe »
»	Bib. Royale 11136	XVe »
Cambridge	Bib. Univ. Ff. I. 33 (ff. 210-360)	1420
Carpentras	Bib. Mun. 406 (ff. 1-45)	XVe siècle
Cleveland (Ohio)	Bib. Publique 6	XVe »
Dresde	*Bib. Mun. Oc. 59	XVe »
»	* » Oc. 61	XVe »
Grenoble	*Bib. Mun. 867	XIVe »

Londres	B. M. Harl. 5440	XVe siècle
»	*B. M. Royal 19. C. XI (ff. 1-52)	XVe »
Lunel	Bib. Mun. 8	XIVe »
Munich	Bayr. Staatsbib. Cod. Gall. 26	XVe »
»	» Cod. Gall. 27	XVe »
New York	Bib. George A. Plimpton 282	XVe »
Paris	*B. N. fr. 572 (ff. 142-209)	XVe »
»	* » 580 (ff. 1-41)	XVe »
»	» 812 (ff. 76-120)	XVe »
»	» 1164 (ff. 24-48)	XVe »
»	» 1165 (ff. 1-66)	XVe »
»	» 1166 (ff. 1-64)	XVe »
»	» 1167	XVe »
»	» 1168	XVe »
»	» 1169 (ff. 1-107) daté de	
»	» 1171	XVe siècle
»	» 1172	XVe »
»	* » 1728 (ff. 157-221)	XIVe »
»	» 1729	XVe »
»	* » 2148	XVe »
»	» 2149	XVe »
»	» 24435 (ff. 1-87)	XVe »
»	» 25379	XIVe »
»	» n. a. 4783	XVe »
»	Arsenal 2725	XVe »
»	* » 3254	XVe »
»	* » 5107	XIVe »
Rome	Bib. du Vatican Reg. 1678	XVe »
Rouen	Bib. Mun. 942 daté de	1386
San Marino (Cal.)	Bib. H. E. Huntington EL. 26. A. 3 (ff. 213-278)	XVe siècle
Turin	Bib. Mun. 1682	XIVe »

Vb. Jeu des Échecs.

(*Manuscrits composés des traductions de Jean de Vignay et de Jean Ferron.*)

Bruxelles	Bib. Royale 11045	XVe siècle
Chicago	Bib. Univ. 392	XIVe »
Paris	B. N. fr. 1170	XVe »
»	» 2000	XVe »
»	» 2146	XVe »
»	» 2147	XVe »
»	* » 2471	XVe »

Paris	B. N. fr. 12440 (ff. 95-171)	XVe siècle
Rome	Bib. du Vatican Reg. 1323	XVe »
Stockholm	Bib. Royale XLVIII	XVe »

VI. Légende Dorée (Jacques de Voragine).

1. *Manuscrits ne contenant que la traduction de Jean de Vignay.*

Bruxelles	*Bib. Royale 9226	XVe siècle
»	» 9227	XVe »
Cambridge	*Musée Fitzwilliam, Collection McLean 124	XIVe »
Chantilly	*Musée Condé 735	XIVe »
Londres	*B. M. add. 16907	1375
»	B. M. Egerton 645	XVe siècle
»	B. M. Philipps 199	XVe »
»	*B. M. Royal 19. B. XVII	1382
New York	*Bib. Pierpont Morgan 672-5	XVe siècle
Paris	*B. N. fr. 241	1348
»	* » 244-5	XVe siècle
»	* » 414	1404
»	» 1535	XVe siècle
»	* » 6448	XVe »
»	» 17232	XVe »
»	» 23113	XVe »
»	*Arsenal 3682-3	XVe »
»	* » 3705	XVe »
»	*Mazarine 1729	XIVe »
Rennes	*Bib. Mun. 266	XIVe »
Tournai	*Bib. de la Ville 127	XVe »
Tours	Bib. Mun. 1011-2	XVe »

2. *Traduction de Jean de Vignay avec plusieurs « Festes Nouvelles ».*

Bruxelles	*Bib. Royale 9228	XVe siècle
»	* » 9282-5	XVe »
Genève	*Bib. Pub. et Univ., fr. 57	XIVe »
Paris	*B. N. fr. 184	XVe »
»	* » 242	XVe »
»	» 243	XVe »
»	» 415-6	XVe »

3. *Version complètement remaniée* (voir Butler, *op. cit.*, p. 35-49).

Cambridge	*Musée Fitzwilliam 22	XVe siècle
Londres	B. M. Stowe 50-51	XVe »

4. *Extraits.*

Bruxelles	Bib. Royale 9549 (choix de 44 vies)	XVe siècle

Paris	B. N. fr. 413 (légendaire auquel sont ajoutés 16 chapitres de la *L. D.*)	XVe siècle

VII. MERVEILLES DE LA TERRE D'OUTRE-MER (Odoric).

Londres	*B. M. Royal 19. D. I. (ff. 136-148)	XIVe siècle
Paris	*B. N. Collection Rothschild 3085 (ff. 207-236)	XIVe »

VIII. MIROIR DE L'ÉGLISE (Hugues de Saint-Cher).

Dijon	Bib. Mun. 213 (ff. 33-66)	XVe siècle
Paris	B. N. fr. 19810 (ff. 62-107)	XIVe »

IX. MIROIR HISTORIAL (Vincent de Beauvais).

1. *Manuscrits complets.*

Paris	*B. N. fr. 308-311	1455
Paris	*B. N. fr. 50-11 et Chantilly *Musée Condé 722	1462

2. *Fragments.*

Baltimore	*Walters Art Gallery 506 (3e partie)	XIVe siècle
Copenhague	*Bib. Royale, Collection Thott 429 (3e partie)	XIVe »
Leyde	*Bib. Univ. Voss. Gall. 5 A (Liv. I-VIII)	XIVe »
Londres	*B. M. Lansdowne 1179 (Liv. IX-XVI)	XVe »
»	*B. M. Royal 14. E. I. (Liv. I-IX)	XVe »
»	*Collection Chester Beatty 75 (Liv. I-XXIV)	XIVe »
Paris	*B. N. fr. 52 (Liv. XXV-XXXII)	XVe »
»	* » 312-4 (manque Liv. XVII-XXIV)	1396
»	» » 315 (Liv. IX-XVI)	XVe siècle
»	* » 316 (Liv. I-VIII)	1333
»	» 317-327 (Liv. I-XVI, XXVI-XXVIII)	XVe siècle
»	» 6354-9 (manque Liv. XII-XVI)	XVe »
»	*Arsenal 5080 (Liv. IX-XVI)	XIVe »
»	Mazarine 1554 (Liv. VIII, ch. XLIV, Liv. XI, ch. XX)	XVe »
Rome	*Bib. du Vatican Reg. 538 (Liv. I-VIII)	XVe »

3. *Extraits.*

Besançon	*Bib. Mun. 434 (ff. 380-386) (Liv. IV, les Fables d'Ésope)	XIVe siècle
Londres	*B. M. Royal 19. D. I. (ff. 148-165) (Liv. XXXII, ch. II-LXVI)	XIVe »
Rome	Bib. du Vatican Reg. 1508 (ff. 125-153) (extraits des Liv. XXIV, XXV, XXVI)	XVe »

X. Oisivetez des Emperieres (Gervais de Tilbury).

Paris	*B. N. Collection Rothschild 3085 (ff. 1-206)	XIVe siècle

XI. Chronique de Primat.

Londres	*B. M. Royal 19. D. I. (ff. 192-252)	XIVe siècle

II. — ÉDITIONS.

I. Jeu des Échecs.

Paris	1504	Antoine Vérard	Brunet, III, p. 482
»	1505	Michel le Noir	»

II. Légende Dorée.

1. *Version de Jean de Vignay seulement.*

Lyon	1476	B. Buyer	Brunet, V, 1367

2. *Version de Jean de Vignay avec addition de quelques légendes.*

Caen	s. d.	Michel et Girard Anger	B. N. Rés. H. 1064
Caen et Rouen	1511	Ricard et Jean Macé	B. N. Rés. H. 1117
Lyon	1478	N. Philippe, M. Reinhard	Brunet, V, 1369, Supp., ii, 931
»	1483	Math. Hus., Pierre Hongre	Brunet, V, 1367
»	1484	M. Hus	Brunet, V, 1369
»	1485	N. Philippe	» V, 1369
»	1488	M. Hus	Copinger 6485
»	1491	Jean de Vingle	» 6489
»	1497	Jean de Vingle	Cop. 6495, Brun., V, 1370
»	1512	Jean de Vingle	Brunet, V, 1370
»	1518	Jehan de la Place	(v. sélection publiée dans Éditions de la Sirène, Paris, 1921)
»	1518	Jean de Vingle	Baudrier, t. XI, p. 246
»	1529	Jean Lambany	» t. XI, p. 46
»	s. d.	N. Philippe, M. Reinhard	Brunet, V, 1370
»	s. d.	Guillaume le Roy	
Paris	1488	Antoine Vérard	Cop. 6484, Brun., V, 1369
»	1489	J. Duprè	Copinger 6486
»	1490	Antoine Vérard	Cop. 6488, Brun., V, 1369
»	1492	Antoine Vérard	Copinger 6490
»	1493	Jean Duprè	Cop. 6492, Brun., V, 1370
»	1493	Antoine Vérard	Cop. 6491, Brun., V, 1370

Paris	1496	Antoine Vérard	Cop. 6493, Brun., V, 1370
»	1497	Antoine Vérard	Cop. 6494
»	1499	Nicole de la Barre, Symon Vostre	
»	1513	Jean de la Roche	B. M. 4826 f. 2
»	1525	Pierre le Ber	Brunet, V, 1370
»	1526	Jean Petit	B. M. 4805 h. 29
»	1540	Nicholas Couteau	B. M. 204 e. 13
»	1547	Nicholas Couteau	B. N. Rés. H. 364
»	1549	Jean Real	B. N. Rés. H. 279
»	1554	Jean Real	B. N. Rés. H. 280
»	1554	Jean Ruelle	Brunet, V, 1371
»	s. d.	Jac. Nyverd	» V, 1371
»	s. d.	Michel Lesclencher	B. N. Rés. H. 1111
Poitiers	1522	Enguilbert de Marnef	Brunet, V, 1371
Sans lieu ni date			B. N. Rés. H. 109

3. *Version remaniée* (v. sous *Manuscrits*).

Sans lieu ni date			B. M. I. C. 50152

III. Miroir Historial.

Paris	1495-6	Antoine Vérard	Cop. 6250, Brun., V, 1255
»	1531	Nicholas Couteau	Brunet, V, 1255

MÉLANGES

PROBLÈME DE LYRIQUE MÉDIÉVALE

La transcription en notation musicale moderne des œuvres du XII^e^ siècle et du début du XIII^e^ — des chansons de Troubadours principalement — reste encore aujourd'hui un problème sans solution satisfaisante pour les musicologues médiévistes.

J'en rappelle très rapidement les termes : à partir de 1250 environ (Jean de Garlande), la théorie des *modi* — correspondant *à peu près* aux figures rythmiques classiques : trochée, dactyle, etc. — permet d'interpréter les notations musicales réalisées selon ces conventions. Une zone de transition remonte jusqu'à 1180 approximativement, avec des notations traduisibles ou non traduisibles. Au delà de cette date, c'est-à-dire pendant l'expansion de la lyrique provençale, les notations sont à peu près intraduisibles.

Depuis cinquante ans au moins, les musicologues, tantôt plus, tantôt moins romanistes ou médiévistes, cherchent une méthode de transcription qui nous restitue la mélodie authentique du XII^e^ siècle. Avant eux, de Coussemaker en France, Riemann en Allemagne, avaient proposé et utilisé des systèmes qui furent supplantés, en France par Aubry, disparu avant d'avoir mis au point sa théorie ; en Allemagne par Jacobsthal, J. Wolf, mais surtout par Jean Beck, F. Ludwig, Gennrich, Besseler, dont le principe fondamental consiste à extrapoler l'application des lois rythmiques du XIII^e^ siècle à la période des Troubadours.

L'opération est tentante : elle est suggérée, au surplus, par une observation exacte :

Certaines mélodies des XI-XII^e siècles, écrites dans une notation intraduisible (rythmiquement), se retrouvent dans des recueils du XIII^e et du XIV^e siècles, mais cette fois avec une notation différenciée, mesurée, traduisible au moyen des *modi*.

Deux axiomes sont implicitement posés par les musicologues allemands et leurs adeptes :

a) En passant d'un siècle à l'autre, du Sud au Nord, de la langue d'oc dans la langue d'oïl, parfois du latin en roman, la mélodie a conservé son rythme originel.

b) Ayant considéré *quelques* cas de transfert, on en déduit qu'il est légitime de généraliser et d'appliquer les *modes* à toutes les pièces encore intraduisibles.

Cette extrapolation entraîne comme conséquence capitale l'usage exclusif de la *ternarité* qui régnait despotiquement vers le milieu du XIII^e siècle, à l'apogée des six modes.

Déjà J. Combarieu (vers 1913) s'élevait contre la rigueur et l'arbitraire de cette méthode, et le plus absolu de ses promoteurs, J. Beck, a de lui-même atténué et en quelque sorte détruit sa propre théorie vingt ans après l'avoir revendiquée, appliquée et défendue avec une rare âpreté.

Néanmoins les transcripteurs d'outre-Rhin maintiennent leur point de vue et dernièrement l'un d'eux, M. Husman, s'il a critiqué ses prédécesseurs, nommés plus haut, n'en a pas moins proposé une solution qui repose toujours sur le même principe de l'extrapolation, et qu'il justifie même en prouvant qu'il a pu retrouver les « six modes » dans les mélodies-témoins qui ont eu le privilège, rare nous le répétons, de subsister sous les deux notations : quasi neumatique et mesurée.

*
* *

J'ai eu l'occasion de dire, à plusieurs reprises et il y a peu de temps encore, combien était antiscientifique cette méthode ; les motifs de mon opposition sont simples :

a) Étant donnée la malléabilité de la mélodie, il est dangereux de considérer comme immuable sa structure rythmique (alors que souvent les textes eux-mêmes varient d'une copie à l'autre) ; J. Beck a dû reconnaître des changements de modes

dans une même mélodie pourvue d'abord de paroles françaises, puis de paroles espagnoles ;

b) Il est illégitime qu'ayant enregistré *quelques* résultats apparemment probants, on généralise par extrapolation, alors que toute vérification sur des documents certains est, par nature, impossible.

On peut dire que les tenants de cette méthode travaillent dans le *rationnel*, mais non dans l'expérimental et le concret.

Ils finissent, d'ailleurs, par se trouver en contradiction avec les faits et le Dr Husman en particulier n'y échappe pas.

Nous possédons, en effet, quelques textes encore indiscutés qui témoignent des mesures *binaires* avant l'ère des *modi* ; d'autre part, un musicologue du XIIIe siècle (env. 1274) connu sous l'étiquette d' « Anonyme IV » (De Couss., I), bien renseigné sur toute la période pérotinienne et les temps immédiatement antérieurs, signale que les prédécesseurs du célèbre compositeur usaient *de peu de modes* et se contentaient de régler les deux ou trois voix chantantes selon les concordances harmoniques (quia paucis modis utebantur).

Comment retrouver les *six modes*, si l'on ne se servait que de *peu de modes* ?

*
* *

L'école française, bien réduite pour ce qui est du moyen âge musical, semble rejeter ces théories fragiles, mais se trouve alors en face de difficultés jusqu'ici insurmontées.

Existe-t-il, pour obvier à l'absence de règles déterminantes de la rythmique musicale des Troubadours, des éléments capables de conduire à une restitution exacte de la *mesure* de ces mélodies ?

On ne peut guère exposer que des plans d'investigation générale sans atteindre encore à des procédés de transcription bien définis qu'il serait utile de recommander.

Un état de choses me paraît devoir dominer le problème : toute musique est liée directement ou indirectement au geste et lui a emprunté son rythme fondamental ; or, le répertoire des chansons provençales renferme des danses chantées, ou des mélodies dansables, ces *dansas* par exemple, dont parlent tar-

divement les *Leys d'Amor*, et dont les vers ne devaient pas compter plus de huit syllabes [1].

La première tâche est donc de procéder à la recherche, puis à l'étude métrique des poésies *notées*, destinées, rattachables ou apparentées à la danse. Celle-ci ne s'est pas limitée exclusivement aux pas à trois temps, mais a certainement exploité ceux de deux ou de quatre temps issus de la marche.

Le dépouillement des romans du XII^e^ siècle et du début du XIII^e^ siècle où la danse est si souvent mentionnée et si rarement associée à un type lyrique bien défini (comme plus tard le rondel, la carole, le virelai) sera de quelque utilité et suffirait à requérir le concours des romanistes.

Enfin l'iconographie pourrait être aussi d'un grand secours si elle n'illustrait pas si exceptionnellement des textes lyriques peut-être chorégraphiques.

Tirer de ces matériaux des procédés pratiques de transcription n'est pas chose aisée ; la première précaution à prendre est de se débarrasser de la notion de *mode* ; la seconde est de découvrir, dans les notations non modales, les valeurs *probables* des signes isolés ou liés qui constituent les phrases musicales ; il n'est pas rare d'enregistrer des indications significatives au cours d'une même chanson dans laquelle deux, parfois trois fragments mélodiques en principe identiques, présentent des différences de notation, révélatrices d'équivalences dans la durée totale de certains groupes de notes.

La comparaison des notations d'une même mélodie conservée dans différents manuscrits peut également rendre service, mais démontre aussi à quel point la cantilène et le texte même peuvent être modifiés en passant d'une copie à l'autre.

Une autre source de suggestions peut être trouvée dans les *Poetriae* latines du XII^e^ siècle : il s'agit de savoir si — et dans quelle mesure — les règles et les habitudes de la lyrique latine médiévale nous éclaireront sur celles de la lyrique romane.

Dans cet ordre d'idées, l'examen des poésies goliardiques, mélangées de latin et de français et *notées*, ferait ressortir les points communs à la rythmique des deux langues. Malheureu-

1. Raynouard signale comme *danse* une pièce qui compte cependant des vers de dix syllabes.

sement de tels documents sont d'une extrême rareté — à ma connaissance — et leur inventaire systématique reste à faire (à l'exception des *Carmina Burana*).

On sera encore amené, comme l'ont fait Spancke et avant lui de Coussemaker, à tirer parti des mélodies qui ont servi à un texte roman puis à un texte latin ou réciproquement ; cas sporadiques, très intéressants en eux-mêmes, mais impropres à la généralisation.

Enfin, certains *Lais* anonymes qui comportent des *ligatures* parmi leur notation indifférenciée devront être étudiés, surtout quand ils existent en deux versions.

Ces quelques catégories d'exploration n'épuisent pas nos possibilités ; mais je considère la danse comme de toutes la plus féconde ; là seulement, nous avons des chances de rencontrer des rythmes systématiques, équilibrés, et par conséquent d'identifier les notations neumatiques ou quasi neumatiques auxquelles les chanteurs et ménestrels du XII^e^ siècle attribuaient des valeurs de durée que nous ne savons plus discerner — pas plus d'ailleurs que dans les notations liturgiques empruntées par les Troubadours et vers lesquelles nous devrons regarder de temps en temps — sans préjudice des lueurs que nous pourrons tirer prudemment du folklore.

*
* *

Avant de terminer cet aperçu presque négatif qui invite les romanistes à prêter main-forte aux musicologues, je voudrais rappeler que tous les manuscrits *notés* qui nous intéressent, la plupart inventoriés par Jeanroy, sont datés au plus tôt du début du XIII^e^ siècle ; et que le philologue italien Sesini a déjà publié la traduction de chansons provençales sans tenir compte des *modi* — sauf du VI^e^.

Si je puis me permettre d'exprimer un avis personnel fondé sur mes seules observations et sur quelques résultats partiels, je crois que le problème n'est pas insoluble à la condition qu'on le place dans son temps et dans son milieu, en tenant compte de la rapidité d'évolution des idées, des doctrines, des théories qui se répercutent dès l'an 1200 environ sur la musique, la notation, la langue, la versification, la lyrique,

incapables pour cette raison de servir de référence réciproque pour des périodes distantes de cinquante et parfois même de vingt-cinq ans.

A. MACHABEY.

ANCIEN FRANÇAIS *LE MESFAIRE*

Le manuscrit qui nous a transmis la chanson de toile de Belle Erembor porte, au vers 16, une leçon étrange : *iel mesfaistes*; A. Tobler a proposé de la corriger en *jal mesfeistes*, de sorte que le couplet où se trouve le vers en question est édité d'ordinaire comme suit :

« Amis Raynauz, j'ai ja veü cel jor,
Se passisoiz selon mon pere tor,
Dolanz fussiez se ne parlasse a vos.
— Jal mesfeïstes, fille d'empereor :
Autrui amastes, si obliastes nos. »
E Raynauz amis !

Mais M. E. Faral a fait observer [1] qu'on ne cite pas d'exemple de l'expression *le mesfaire*. Au premier abord, on pourrait répondre qu'il s'agit peut-être d'un faux archaïsme, à ranger à côté de ceux qu'a relevés M. Faral lui-même.

Il y a cependant un exemple de *le mesfaire* chez Chrétien de Troyes; mais l'interprétation qu'en a donnée W. Foerster est-elle juste ?

Un combat singulier oppose Lancelot et le félon Méléagant, coupable d'avoir enlevé la reine Guenièvre. A certain moment, Lancelot pousse son adversaire à bout. Alors, pour sauver son fils Méléagant, Bademagut supplie la reine d'intervenir auprès de Lancelot [2] :

..... mes que ne l'ocie
Lanceloz qui an a pooir.
Ne vos nel devez pas voloir,
Non pas por ce que il ne l'et

1. *Romania*, LXIX, 450, n. 1.

2. *Der Karrenritter*, éd. W. Foerster, Halle, 1899. La remarque de Foerster citée plus bas se trouve à la page 393.

3800 Bien vers vos et vers lui meffet,
Mes por moi qui mout vos an pri
Li dites, la vostre merci,
Qu'il se taingne de lui ferir.

W. Foerster traduit *le mesfere vers aucun* : « es gegenüber jemand verwirken »[1], mais une note de son édition semble jeter le doute sur l'authenticité de la leçon fournie par les manuscrits : « 3789-3800 nicht dass er es nicht gegen Euch und Lancelot wohl verdient hätte », nämlich « getötet zu werden », verlangt der Sinn. Statt dieses erwarteten *desservi* steht hier aber *mesfet*, also : « das er es nicht ... verbrochen oder durch seine Missethaten verdient hätte. » Pourquoi faudrait-il attendre *desservi* ? Il suffit de s'en tenir très simplement au texte : « non pas parce qu'il n'aurait pas commis un grand forfait (*ne l'et bien meffet*)[2] envers vous et envers lui », « non qu'il n'ait pas très mal agi envers vous et envers lui » (tout le monde sait que Méléagant s'est rendu coupable d'une inexcusable violence, et son père ne songe pas à le nier).

Ainsi, non seulement l'expression *le mesfaire* est attestée, mais elle l'est, avec le sens même qu'exige le vers litigieux de *Belle Erembor*; la correction de Tobler s'en trouve fortifiée.

Albert Henry.

ANCIEN FRANÇAIS *DALIER*

Le *FEW*, s. v. *dahlen* (all. : « muser ») discute ainsi l'étymologie de l'ancien français *dalier* :

« En gallo-roman, ce type de mot ne se trouve qu'en anglo-normand (depuis le XII^e siècle *s'entredalier* (*Quatre livres des rois*)) et dans les patois de la frontière Est, où *dallier* est attesté chez Jean de Stavelot au XV^e s., et la dérivation *daiement* dans un ms. de Metz également du XV^e s. Horning, *ZRPh* 18,217 et le *REW*, n° 2458, avaient voulu partir de l'ancien français

1. *Wörterbuch zu Kristian von Troyes' sämmtlichen Werken*, 2^e éd., Halle, 1933, p. 164*a*.

2. *Bien* exprime naturellement le degré (allemand *sehr*, *recht*, *wohl*, cf. *Tobler-Lommatzsch*, I, 964; comp. *il fut tres bien navrés*, *tres bien li enuie*, etc.).

daille « faucille », à quoi s'oppose la phonétique, puisque l'ancien français *dalier* était trisyllabique; d'ailleurs le développement sémantique serait aussi incompréhensible : *Rom.*, 23, 614 (G. Paris); Thomas, *Rom.*, 41, 454. L'all. *dahlen* n'est, il est vrai, attesté qu'au XVIe s., mais paraît indigène dans une vaste aire allemande, même en saxon méridional (*obersächsisch*). Il apparaît donc possible que les formes de l'Est français attestées un siècle avant soient empruntées à l'allemand, où *dahlen* peut être indigène d'après Weigand. Dans ce cas le mot anglo-normand devrait provenir de l'anglo-saxon [je comprends : d'un mot anglo-saxon] dont les représentants postérieurs seraient le moy. angl. *dalien* « muser », anglais moderne *dally*. [Note :] « Ces derniers mots ont été jusqu'ici considérés comme emprunts de l'anglo-normand, Brüll (*Untergegangene Wörter...*, Halle, 1913), p. 67. »

On voit que M. von Wartburg suppose un étymon anglo-saxon inattesté pour l'anglo-normand *dalier* qui serait exactement parallèle à l'étymon allemand (du XVIe s.) *dahlen* du *dalier* des patois de l'Est. Or dans les deux cas (anglo-normand < anglo-saxon et patois de l'Est < allemand moderne) nous aurions la même formation en *-ïer* (qui doit être celle de *charrïer : -izare*), ce qui constituerait en soi un effet du hasard insolite, à ne pas mentionner la hardiesse d'une construction d'un verbe anglo-saxon (donc datant d'une période avant 1200) parallèle à *dahlen* allemand du XVIe siècle : ce dernier est nettement onomatopéique (*dahlen*, aussi *dalfen, dalmen* en Suisse, devant être le même mot que *dalen, talen, tullen* « jacasser » qui a fourni le nom de la pie : *Dohle*, v. Kluge-Götze); oserons-nous reconstruire la même base onomatopéique pour l'anglo-saxon, sans autre donnée que les mots allemands relativement récents ? Quant à l'anglais *dally* (moy. angl. *dalien*), comment ne pas le considérer avec Brüll (et le *NED*) comme un gallicisme, puisqu'il n'apparaît qu'en 1300 et ne peut être un résidu de la conjugaison germanique dénominale en *-ian* (**hatian* évoluant à *hate*; *-y*, issu de *-ian*, est conservé seulement dans les dialectes sud-ouest de l'Angleterre, v. *NED*, s. v. *-y*[2]; *harry, bury* contiennent *g* + *ian* : anglo-saxon, *hergian*, **burgian*). Alors qu'on ne voit pas comment un protogermanique **dal* « converser, jaser » aurait pu donner angl. *dally*, ce dernier s'insère admirablement bien dans le groupe des verbes anglo-normands conservés en anglais : *carry* < *charrier, marry* < *marier, tarry* < *(en)tarrier*.

C'est en anglo-normand que nous pouvons étudier le mieux le développement sémantique, qui, je l'espère, nous fera aussi entrevoir une solution étymologique. Et d'abord je dois dire que je ne suis pas sûr que l'acception postulée depuis Paul Meyer pour *dalïer* chez Nicole Bozon (*Contes moralisés*) soit juste. Prenons un passage comme celui-ci (dans l'édition de la *Société des anciens Textes*, p. 89) :

> Le hericeon si est de tiel nature qe si homme lui broche de verge ou de baston, tant plus ferm se tient, e boute hors le agu del espine; mès par eawe tieve l'em lui poet overir a volontee. Pur ceo nous aprent coment devons *dalier od gentz* qi sont en power de baillye ou de seignurie, qe par estre tariez de grosse parolez ne volent estre vencuz, ne angucez par manacez, mès par ewe, souple parole e priere, volent estre vencuz.

Paul Meyer, sur la foi des acceptions modernes dialectales, traduit au glossaire « converser, jaser, et particulièrement employer son temps à des jeux de société ». Mais le texte ne semble demander qu'une acception assez générale comme « *traiter* (avec les gens en pouvoir) » ; ce n'est que plus tard dans le texte que les 'paroles' sont mentionnées comme façons de traiter les puissants — et ces 'paroles douces' donnent en effet son sens ultime au conte qui s'intitule « Quod *verba dulcia* demulcent dominos et ballivos ». Je reconnais ce même sens général « traiter » de *dalïer* dans l'autre passage des *Contes moralisés*, p. 83, énuméré dans Tobler-Lommatzsch. De même dans le poème *Le Char d'Orgueil* de Nicole Bozon, édité par Vising, str. 73 :

> Mes eles [les femmes] unt envye quant veyent chivaler
> Plus a une ke a autre de *parole dayler*

il me sembe que *dayler* (*dalïer*) en soi ne signifie que « traiter » et que c'est l'expression *de parole* qui précise qu'il s'agit de « traitement par parole », de conversation. Enfin dans la « demande d'amour » anglo-normande discutée par P. Meyer, *Rom.*, XIII, 504 :

> Nomez la sale et le manoir
> [sc. du Chastel de leal amour] } *Doucement dalier*
> La ou poet primes joye avoir

il peut bien s'agir de conversation (amoureuse), mais « doux traitement » pourrait aussi suffire et d'ailleurs nous montrer la transition de « traiter » à « converser ». Or, si j'avais à traduire le passage cité plus haut de Nicole Bozon :

nous aprent coment devons dalier od gentz qi sont en power

en anglais moderne, je dirais : " it teaches us how *to deal with* people in power ".

Et ceci me suggère l'idée que nous avous affaire dans *dalïer* avec un dérivé de la famille de mots anglais se rattachant à *deal* « manière de traiter » et devenue si célèbre de nos jours dans la politique économique des États-Unis : *New Deal, Fair Deal*. Le sens originaire du nom *deal* est « partie, division, portion » (= all. *Teil*), de là « traitement, répartition (juste) des biens » ; le sens du verbe dénominal *to deal* est « prendre part, partager, avoir affaire avec quelqu'un, s'engager (dans un conflit) ». Les formes anglo-saxonnes correspondant au nom et au verbe anglais moderne sont *dæl* (< protogermanique **dailiz*) et *dælan*. Un autre membre de la même famille est le nom anglo-saxon *dál* (< protogermanique **dailo*) avec acception identique à *dæl* : « partie, division, portion ». Ce nom, attesté depuis l'an 1000, survit aujourd'hui dans deux variantes (d'origine dialectale) : *dale* et *dole*. A supposer que *dál* ait été emprunté par l'anglo-normand et muni d'un suffixe roman (*-ïer, -oyer*, cf. *charrïer, charroyer*, de *char* ; *pecier, peçoyer* de *pièce*), le verbe *dal-ïer* aurait évolué de la façon suivante en anglo-normand :

1) « partager, faire partie » ;

2) « être en rapport avec quelqu'un », « le traiter d'une certaine façon » (l'acception neutre trouvée dans Nicole Bozon);

3) sens mélioratif : « converser, jaser, s'amuser avec quelqu'un » (attesté particulièrement dans les patois modernes);

4) sens légèrement péjoratif : « s'engager dans une querelle » (sens attesté dans *QLdR* et chez Chardri; cf. a. norois *deila* « être en lutte avec quelqu'un », et l'ancien prov. *partimen*, nom d'un genre littéraire), de là « railler » (wallon du XV^e^ s.) et « dire des sornettes dans une veillée » (patois de l'Est);

5) de « s'amuser » on arrive aisément à « muser, tarder », sens usuel de l'anglais moderne *to dally* (à noter la variante

semi-onomatopéique et plaisante *to dilly-dally*) et que je trouve attesté pour la première fois en anglo-normand dans un miracle de la Vierge édité par H. Kjellman (Paris-Upsal, 1922, XII, 110) : Marie l'Égyptienne, se voyant exclue du sanctuaire à cause de sa vie dissolue par une force surnaturelle (*divino nutu*, comme dit le modèle latin, *par Deu del cel et sa vertu*, d'après le texte anglo-normand) :

Ore n'ad talent de dalïer,
Ne ele ne set en ke afier.

Kjellman, et après lui Tobler-Lommatzsch, traduisent « converser, jaser », mais avec qui la jeune fille dont la tragédie est précisément l'isolement converserait-elle ? Le sens du vers en question sera donc : « maintenant elle n'a pas envie de *tarder* (et d'autre part, elle ne sait pas en quoi avoir confiance). »

Le nombre des mots anglo-saxons ayant pénétré en anglo-normand est restreint : les listes présentées par Kluge, *Gr. Gr.* I², 514 et M. Brüch, *RLiR*, II, 87 [1], ne sont pas imposantes, et encore ces emprunts se rattachent-ils plutôt à la navigation (*havre*, *est*, *ouest*, etc. ; cf. encore *eschipre* < *skiffer QLdR*, dans Diez, p. 286) et à la procédure juridique (*utlague*, *ordalie*) ; les quelques mots n'appartenant pas à ces deux catégories (*ferdin*, *bride*, *faude*) sont des noms de choses concrètes. Si mon hypothèse est juste, *dal-ier* remontant à *dál* devrait être à l'origine un mot de procédure (« avoir affaire avec quelqu'un »).

Pour le traitement de *-á-* anglo-saxon (> anglo-normand *a*) que je suppose pour *dal-ïer* je n'ai pas de parallèle exact, car a. fr. *ordalie* < anglo-saxon *ordál*, d'ailleurs un composé de notre *dál* (cf. all. *Ur-teil*), doit être un emprunt à une forme latinisée *ordalium* (Diez, p. 649) ; mais pourquoi le *á* long anglo-saxon se développerait-il différemment de l'*a* bref de *utlag* > anglo-normand : *utlague* ? On pourrait même songer à admettre la forme *dæl* (angl. mod. *deal*) comme base de notre *dal-ïer*, puisque par ex. un *æ* norois semble avoir donné *-a* en

1. M. Brüch préfère nommer ces emprunts plutôt « moyen anglais » qu'« anglo-saxons », puisqu'ils ne se trouvent en anglo-normand qu'à partir du XIIe siècle et qu'ils montrent le développement vocalique caractéristique du moyen anglais (*ea* > *ē* : témoin *est*, attesté dans les *Quatre Livres des Rois*).

fr. : fr. (norm.) *dalle* < a. nor. *dæla* « tuyau « *FEW* (pourtant, la forme a. fr. *ordel* mentionnée par Diez et le bas-latin *ordela* de Du Cange témoignent pour *ordæl* changeant *-æ-* en *-e-* fr.).

Si mon raisonnement au sujet de *dál-* > *dalïer* anglo-normand est juste, les deux attestations du verbe en wallon et lorrain datant du xv^e^ siècle devront être les témoins d'une extension secondaire de l'aire anglo-normande du mot, extension qui aurait laissé ses traces dans les patois modernes de l'Est. Nous ne pouvons pas admettre un emprunt indépendant par les dialectes français limitrophes de l'Allemagne, car les représentants parallèles à l'anglo-saxon *dál* seraient haut-all. *Teil*, anc. sax. *dël*, moyen néerland. *deel*, formes qui ne peuvent donner le radical *dal-* de *dalïer*.

Quoi qu'il en soit, il me semble de meilleure méthode de baser une hypothèse étymologique (anglo-sax. *dál*) sur des attestations nombreuses et anciennes dans une certaine aire (anglo-normande), que de supposer une étymologie (all. *dahlen*) valable seulement pour une aire (wall.-lorr.) pour laquelle les données anciennes sont plus rares.

Leo Spitzer.

DISCUSSIONS

SALVATORE SANTANGELO, *L'amore lontano di Jaufre Rudel* dans *Siculorum Gymnasium*, n. s. VI (Catania, 1953).

L'auteur, qui appartient à l'école « réaliste », tâche, en vingt-huit pages de discussion serrée, de réhabiliter la thèse de Monaci (1893), à savoir que l'amour lointain de Jaufré Rudel avait pour objet une Française, et plus précisément la reine Éléonore de Poitou, et que le « chansonnier » du troubadour (consistant en sept poésies) peut être arrangé de sorte que l'« amour lointain » n'est que la phase initiale du roman d'amour du poète, suivie d'une période plus heureuse d'entente avec la dame et se terminant par la croisade, pour laquelle le troubadour part, heureux de son amour partagé par sa dame.

Comment l'auteur prouve-t-il cette thèse ? A part le fait que Blaye, dont notre poète fut prince, appartenait au duché d'Aquitaine, et qu'Éléonore fut ainsi la souveraine de Jaufré, deux arguments principaux sont avancés par M. Santangelo, tous deux se basant sur l'interprétation de passages concrets des poésies :

1) les strophes V et VI de la ch. I (édition Jeanroy), qui selon M. Santangelo serait la dernière du chansonnier, puisque le poète manifeste son intention de partir en croisade :

Amors, alegre·m part de vos
Per so quar vau mo mielhs queren,
E suy en tant aventuros
Qu'enqueras n'ay mon cor jauzen
(Var. encar n'aurai)
La merce de mon bon guiren
Que·m vol e m'apell' e·m denha
E m'a tornat en bon esper.
E qui sai rema deleytos
E Dieu non siec en Belleen
No sai cum ja mais sia pros
Ni cum ja venh' a guerimen
Qu'ieu sai e crei, mon escien,
Que selh qui [*cui*] Jhesus ensenha
Segur' escola pot tener.

J'avais interprété la chanson en question — dans le travail *L'amour lointain de Jaufré Rudel et le sens de la poésie des troubadours* (Chapel Hill, N. C., 1944) qui a été discuté dans *Rom.* LXXI, 118 par Mme Jeanne Lods — comme un abandon d'un amour « sans issue » : le départ du troubadour pour la croisade suivrait le cliché « Si ma dame ne veut pas de moi, j'irai en exil ». M. Santangelo donne une allure plus optimiste à la poésie. Le « meilleur bien » (*mo mielhs*, v. 30) serait le progrès moral du poète qui veut démontrer à sa dame sa valeur guerrière (*pros*, v. 38) ; *guerimen* du v. 39 serait, non pas la protection du Sauveur, mais « la guarizione amorosa che l'amante si attende da un bacio della sua donna ». En effet, M. Santangelo nie le dualisme foncier de la poésie que G. Paris avait relevé, et croit à une chanson amoureuse des plus sensuelles (non pas à une chanson amoureuse combinée avec une chanson de croisade) : aussi bien le poète ne montre-t-il aucune ferveur croyante dans nos strophes ; il part heureux parce que l'éloignement de sa dame ne sera que temporaire. Le *bon guiren* du v. 33 serait le suzerain de Jaufré, le comte d'Angoulême, Guillaume IV Taillefer, qui a convoqué le poète pour la seconde croisade de 1147, à laquelle Éléonore de Poitou prit aussi part avec son mari, le roi Louis VII : ainsi les amants pouvaient se revoir en Terre Sainte (et s'embrasser là-bas), et c'est ce bonheur entrevu qui rend le poète si heureux. Il a, pour le dire d'une façon prosaïque, « ménagé la chèvre et le chou », réconcilié Jésus et Amour.

J'ai toujours cru que les soi-disant « réalistes » ne le sont pas assez : ils voient des faits « positifs » là où le texte n'en souffle mot (ainsi, où y a-t-il dans notre poésie la moindre allusion au « baiser en Terre Sainte », ou même à une rencontre avec la dame ?), et ils voient ces résultats positifs procédant de motifs psychologiques troubles (a-t-on jamais vu en poésie médiévale — je ne dis pas dans la réalité — un croisé partagé entre Jésus et Amour, partant en croisade, non en vue de la reconquête de la Terre Promise, mais se promettant un baiser qu'il n'avait pu obtenir dans sa patrie ?). Non, le dualisme de la poésie me semble subsister, *pace* M. Santangelo : la première partie respire le désespoir (l'amour du poète, malgré les satisfactions que lui donne son imagination, est « sans issue » : il n'atteindra jamais la consommation de son désir, vv. 18-28) ; la seconde partie est inspirée par une autre espérance, spiritualiste celle-là, *mo mielhs*, la « prouesse » du croisé au service du Christ, qui signifie une rupture définitive avec l'amour courtois. On n'a qu'à lire, de sens rassis, les vers 36 sqq., pour s'apercevoir de l'impossibilité de l'interprétation de M. Santangelo :

« Et qui reste par deça *dans les plaisirs* »

[comment le poète pourrait-il appliquer *deleytos* à la vie en France, s'il comptait trouver en Terre Sainte *le plaisir* du baiser sensuel ?]

« Et ne suit pas Dieu à Bethléem. »

« Je ne vois pas comment il pourra jamais être preux
ni atteindre son salut. »

[« être preux », non pas « paraître, se montrer preux » devant sa dame !] [Si *guerimen* est « guérison amoureuse par le baiser convoité », la phrase : « qui reste par deça, dans le pays des plaisirs, et ne suit pas Dieu à Bethléem,... ne pourra jamais atteindre la guérison de sa blessure amoureuse » n'aurait aucun sens : ce n'est pourtant pas une vérité générale que ceux qui ne prennent pas part à une croisade, n'auront pas le baiser de leur dame !]

« car je crois et je sais
que celui que Jésus instruit
suit une voie sûre (est à bonne école) »

[Il n'est pas loisible d'introduire une note grivoise dans un passage révélant une foi aussi authentique ; quels mots plus « fervents » le poète médiéval aurait-il pu choisir ?]

Et comment justifier par ces vers l'apparition, devant l'imagination du poète, d'Éléonore de Poitou ? M. Santangelo sait par ses études historiques que la reine avait pris part à la même croisade que Jaufré ; de là il arrive à supposer qu'elle est présente dans une poésie de croisade combinée avec une chanson amoureuse, et à admettre que la partie « poésie de croisade » *est* en effet une chanson amoureuse. N'est-ce pas là « détourner le sens d'une poésie » ? (ce que l'auteur reproche aigrement à ses devanciers !)

2) l'envoi de la chanson II.

Senes breu de parguamina
Tramet lo vers, que chantam
En plana lengua romana
A·n Hugo Bru per Filhol ;
Bo·m sap, quar gens Peitavina
De Berri e de Guïana
S'esgau per lui (var. lei) e Bretanha

Naturellement M. Santangelo accepte la variante *lei* et fait se rapporter ce pronom à la dame chantée dans la poésie, qui, puisqu'elle est la princesse lointaine (v. 8-9 *Amors de terra lonhdrâna, Per vos totz lo cors mi dol* »), doit être Éléonore, dont « au moins » le Poitou, le Berry et la Guyenne étaient des possessions. On se demande tout de suite pourquoi alors le poète tient aussi à mentionner un pays, la Bretagne, qui n'appartenait pas à Éléonore. E. puis, l'espoir du poète que sa chanson soit chantée dans les quatre pays, dont trois appartiennent à Éléonore, prouve-t-il quoi que ce soit en faveur de l'identité de la dame chantée dans la chanson avec Éléonore ? Ne pouvait-il chanter n'importe quelle dame illustre habitant le territoire d'Éléonore ? D'ailleurs, argument employé par M. Santangelo lui-même quand il polémique avec Crescini rapportant *lui* de 35 à *vers* de 30, le *lei* du vers 35 serait encore plus éloigné de la dernière mention de la dame (*selha veu qu'ieu*

pus am, v. 23). Mais, difficulté principale dont M. Santangelo ne dit mot, comment la reine de Poitou, « più che nota ed amata » en Poitou, Berry et Guyenne, aurait-elle pu être appelée, dans la même poésie, par un de ses sujets (résidant à Blaye en Angoulême), *amors de terra lonhdana* ? — Éléonore princesse lointaine dans son propre pays ? Comme le « réalisme » se réduit lui-même à l'absurde ! C'est que notre critique n'est pas réaliste « dans le cadre de la poésie donnée ».

On conclura, de ces deux échantillons d'interprétation, que l'identification de l'objet de l'amour lointain de Rudel avec la reine de France, non seulement ne peut s'imposer à un esprit impartial, mais qu'elle embrouille davantage le sens des deux poésies.

M. Santangelo procède ensuite à une réinterprétation des sept poésies du chansonnier, arrangées dans un ordre nouveau :

1) A la ch. *No sap chantar* (VI de l'édition Jeanroy) il ajoute trois strophes, qui avaient été considérées comme apocryphes par ses devanciers (et qui ne sont données que par un seul ms.), et ainsi reconstruit le début du roman amoureux de la façon suivante :

« Che sorte avrà questo amore ? E come potrà esser ricambiato ? Se anche la dona potesse indovinare il sentimento dell'amante, come protebbe corrispondergli se egli non le manifesta le pene che soffre ? Pensa per un momento di travestirsi da pellegrino per andare a vederla ; ma preferisce di mandare il suo giullare Peronet. Il quale, varcato il confine, si recherà da lei... e se essa allora volesse invitarlo alla sua corte, il poeta potrebbe avere con l'amata un delizioso colloquio. Ove ciò dovesse fallire, per avverso destino, egli ne morirebbe. »

Mais les motifs *amor lonhdana, en forma de pellegri, alberguar m'a, mal me faderon mey pairi* sont plutôt des emprunts à la chanson V que des ébauches de celle-ci. M. Santangelo, qui ne se préoccupe guère de questions d'unité de ton, ne semble pas avoir remarqué que ses additions sont contraires à l'esprit de la poésie. Celle-ci est en effet un *devinalh* dans le genre du vers de *dreit nien* de Guillaume IX : l'amour est dans ces poésies une chose qui « est » et en même temps « n'est pas ». L'hésitation entre réalité et irréalité est le caractère ontologique de cet amour, reflété par la devinette qui présente les objets sous ce même double aspect « d'être » et de « n'être pas ». Comment le poète du *devinalh* aurait-il pu disperser, dans la même poésie, cette pénombre en imaginant un jongleur envoyé à la dame pour arranger un colloque banal ? Jaufré Rudel a tenu à nous présenter le sentiment amoureux comme une situation paradoxale « sans issue » et n'a, par conséquent, pu songer à un remède facile.

2) La chanson *Lanquan li jorn* (V de Jeanroy), doit, selon M. Santangelo, être postérieure à la poésie que nous venons de discuter, parce que l'amour a été éventé (« già ne se parla » v. 43-4) ; le travesti du poète comme pèlerin est maintenant amplement développé ; le poète n'oubliera jamais, en

pensant à l'hospitalité que la dame lui aura accordée, « quell'umile stanza in giardino nella quale sarà stato alleggiato, e se ne ricorderà come di un bel palazzo » (vv. 39-42) ; mais à cette imagination se substitue (« subentra ») « la realtà dolorosa, la materiale lontananza » (vv. 24-26), etc.

Mais d'abord, les vv. 43-4 : *Ver ditz qui m'apella lechay* « il dit vrai, celui qui m'appelle avide... » n'indique pas des rumeurs circulant autour des amoureux, mais une opinion qu'on pourrait légitimement avoir de l'amant (« celui qui m'appelle [= celui qui m'appellerait] avide a [aurait] raison »). Ensuite les vv. 39-42 :

Qu'ieu veya sest'amor de lonh
Verayamen, en tals aizis,
Si que la cambra e·l jardis
Mi resembles tos temps palatz !

ne se rapportent pas à l'auberge où la dame logera le troubadour, mais au lieu de l'oaristys, où le poète pourra voir sa dame et jouir de l'amour physique (cf. II, 12 sqq... *amor doussana/dinz vergier o sotz cortina... Pus totz jorns m'en falh aizina ; en tals aizis* du v. 40 correspond à *aizina, la cambra e·l jardis* du v. 41 à *dinz vergier o sotz cortina*). De plus, les vers 24-26 ne peuvent pas « subentrare » à l'imagination l'oaristys, exprimée plus tard, à savoir dans les vv. 39-42. On ne comprend pas davantage comment un poète, sachant son métier, aurait amorcé d'une façon toute passagère dans la poésie que nous avons traitée sous I presque tous les motifs qui se déploient avec un si grand faste (et avec le renfort du refrain [*amor de*] *lonh*) dans notre poésie (l'hospitalité donnée au pèlerin, etc...). Et comment justifier le v. 25 *car trop son nostras terras lonh*, si c'est la reine Éléonore qui est l'objet des désirs du poète ? C'est plutôt la différence de situation sociale que la distance géographique qui devrait inquiéter le poète : la distance de Blaye à Poitiers, que franchit aisément le jongleur Filhol, serait-elle si effrayante pour un poète médiéval ?

3) *Quan lo rius* (II de Jeanroy). Nous avons discuté cette chanson plus haut.

4) La chanson : *Qui no sap esser chantaire* (VII, apocryphe, selon Jeanroy) devrait trouver sa place ici, parce que le poète ne parle plus d'amour lointain, mais n'a rien obtenu encore de sa dame. Dans le dernier vers du groupe 33-36 :

Las ! tan la vau pregan
Qan
Qe ja de leis no m'en jauza !

M. S. introduit, d'après une variante *ni ja de leis m'en jauzia*, un *nien*, « quelque chose » (en corrigeant *ni* en *nien*) pour obtenir le sens : [le poète se présentera dans la chambre de la dame] « insisterà, e la pregherà tanto che qualcosa finirà per ottenere », mais rien ne nous garantit que *van pregan* de 33 soit un futur ni que *quan* puisse signifier « que » (ou « jusqu'à ce

que »). Mieux vaut garder la leçon et la traduction de Jeanroy : « Hélas ! Combien je la vais priant, quoique d'elle je ne puisse jouir. » On voit comment, de toutes ses forces, M. S. pousse le roman amoureux vers une fin « positive ».

5) La chanson : *Pro ai del chan* (III de Jeanroy) montrerait le poète *sempre presso l'amata* et en bonne humeur (même en « euforia ») parce qu'il se sait aimé d'elle. Toujours est-il que les vers 17-8.

Luenh es lo castelhs e la tors
On elha jay e sos maritz

indiquent plutôt un rapport de notre chanson avec le cycle de l'amour lointain. Et les expressions de douleur et de dépression sont pourtant très fréquentes : 14 *son amic en greu logau*, 15 *m sen trop soen marrir*, 23 *alres noy a mais del murir*, 38 *ieu l'am tant e liei non cau*, 49 *m'en creis plus ma dolors*. C'est que précisément l'amour lointain produit ce sentiment mixte de bonheur et malheur à la fois, auquel M. Santangelo n'est pas sensible.

Les vv. 25-29 sont interprétés comme favorisant l'identité de la dame avec Éléonore : ... « Tutti gli abitanti del regno ove fu nutrito la loro gioia, secondo me Poitiers ove crebbe Eleonora, egli li considera suoi signori... e ritiene cortesi persino i più villani... : intendo i francesi del nord, che alla corte della regina non potevano mancare, e che ai meridionali dovevano apparire ancor rozzi ! » Toute cette spéculation est basée sur l'interprétation littérale du mot *renh* comme « royaume » (c'est-à-dire pour M. Santangelo, « royaume dont Éléonore est la reine »), mais le mot peut aussi signifier « pays » (cf. Levy, Petit dict. et Suppl.-Wb., première citation), et le Poitou était un comté, non un royaume. La remarque sur les « vilains » que le poète considère comme « courtois » fait tout simplement partie du cliché « le monde à l'envers », censé être un des résultats d'un amour fou.

6) Dans la chanson *Belhs m'es l'estius* (IV de Jeanroy), l'anecdote personnelle que raconte le poète (str. 4) — il fut assailli pendant la nuit, « nu sous sa couverture », et bafoué — est interprétée comme un mauvais tour joué au poète par le frère d'Éléonore, Guillaume le Hardi, et ce serait ce frère auquel font allusion les vv. 45-46 :

Que tot can lo fraire·m desditz
Aug autrejar a la seror —

le tort du poète aurait été de croire qu'Éléonore participait à cette sale affaire, mais maintenant il sait (par des messagers envoyés par elle), non seulement qu'elle a été tout à fait étrangère à cette aventure, mais qu'elle garde au poète toute sa sympathie. J'avoue que les deux strophes VI et VII sont obscures, mais je me refuse à croire qu'un troubadour aurait osé exposer en public le frère d'une reine (engagé dans une manœuvre digne de certains personnages de mauvais aloi de Boccace) — et la reine, et soi-même. En somme, M. Santangelo, sait qu'Éléonore a eu un frère — de là à déduire

que c'était un « buontempone » prêt à toute sorte de « practical jokes », il y a loin.

7) *Quan lo rossinhols* (I de Jeanroy). Voir ci-dessus.

Naturellement, M. Santangelo doit considérer la biographie romanesque de Jaufré Rudel (l'histoire de la comtesse de Tripoli dans les bras de laquelle il meurt, et qui l'enterre dans une maison de Templiers) comme procédant d'une sorte de syncrétisme : d'un côté, il y avait dans trois poésies des allusions à un amour lointain ; de l'autre, des survivants de la croisade racontèrent peut-être en Provence, que le « comte et la comtesse » (*sic !*) de Tripoli secoururent le poète mourant — de là serait née, en Provence, l'histoire de l'amour du troubadour pour la comtesse lointaine (sans comte !) dont la biographie se fait l'écho.

L'amor de lonh ou *de terra lonhdana* du poète est donc pour notre auteur, non pas un thème éternel de la métaphysique amoureuse, un symbole poignant du paradoxe inhérent à tout amour (attraction — éloignement, volonté de possession — renoncement, désir physique — sublimisation spiritualiste), mais une phase transitoire dans un roman amoureux parfaitement banal, placé dans un cadre soi-disant « historique » : les amoureux, d'abord physiquement éloignés l'un de l'autre, se rapprochent toujours davantage, pour à la fin s'unir dans ce baiser d'outre-mer, que leur a ménagé l'imagination d'un critique qui se pique de véracité historique. La réalité sentimentale décrite si magistralement par Jaufré (et par son biographe provençal) s'évapore en une « réalité historique » entièrement fantaisiste, mais qui se réclame du bon sens. Contre une interprétation de l'amour des troubadours comme la mienne, qui, tout en insistant sur le caractère « femme » des dames chantées par ces poètes, relève aussi le fait que la dame du troubadour n'est pas *une* femme individuelle et n'a pas de biographie *à elle*, M. Santangelo ne peut réagir que par la simplification facile et l'ironie bon-marché : « Poveri idioti, questi trovatori, insensibili al fascino delle dame che avevano intorno ! » (P. 13).

Leo Spitzer.

COMPTES RENDUS

Studies in Romance Philology and French Literature, presented to John Orr, Manchester, University Press, 1953, in-8°, 315 p.

Voici un beau volume, formé par la réunion de vingt-quatre études d'amis, de collègues ou d'élèves ; et M. John Orr sait bien que ceux dont le nom ne figure pas sur la liste des collaborateurs se sont eux aussi, au moins autant que les autres, réjouis de ce juste témoignage d'affection ou de reconnaissance qui lui était ainsi présenté. Parmi ces vingt-quatre études, un bon nombre ne rentre pas dans les limites chronologiques que s'est fixées la *Romania* ; nous ne retiendrons que celles qui se rapportent à nos travaux. — P. 22-23. Ch. Bruneau, *Noms créés au moyen du suffixe* -ment : *contribution à l'étude de la néologie chez les écrivains décadents*. Relevé et caractérisation de quelques formations insolites qui se rencontrent principalement chez Maurice Rollinat, classées selon leur sens (expression des sensations auditive, visuelle ou tactile ; noms d'action ; entrée dans un état ; état). — P. 34-44. A. Dauzat, *Le déplacement des frontières linguistiques : le recul des dialectes celtiques, principalement en Bretagne*. Réflexions sur les trois tracés de frontière linguistique romano-bretonne que nous possédons : 1806, 1886, 1941. — P. 45-50. J. Dechamps, *Un moine poète du XII^e siècle : Hélinant de Froidmont*. — P. 51-81. W. D. Elcook, *Place-names on the valley of Tena (Aragon)*. Passe en revue les noms de communes, de rivières, de montagnes et de lieux dits d'une haute vallée pyrénéenne de l'Aragon ; on notera, p. 73 en particulier, l'intéressante remarque sur la répartition des formes spelunca et *speluca. — P. 82-89. W. J. Entwistle, *French, audible, visible and « real »*. Spirituel article, au meilleur sens du mot, du regretté linguiste sur les caractères prétendus fondamentaux du français. — P. 90-101. A. Gill, *La distinction entre « langue » et « parole »*. Vigoureuse attaque contre la conception « psychologiste » qui semble vouloir dominer aujourd'hui dans les études de vocabulaire ou de sémantique. Pour l'auteur, le sens d'un mot doit pouvoir être défini par sa fonction de « désignation », c'est-à-dire par l'ensemble des caractères qu'il permet de « connoter » dans les « choses » auxquelles il s'applique par suite du commun accord du groupe linguistique qui l'emploie. — P. 102-111. A. Griera, *I. L'empelt* ; *II. Els flocs de neu : interpretación de los mapas 687 et 830 del Atlas lingüístic de Catalunya*. Énumération et éty-

mologie des types linguistiques que fournit l'Atlas linguistique de Catalogne pour « greffon » et « flocons de neige ». Je signale seulement, de cet article qui touche à beaucoup de choses, que l'auteur ne semble pas admettre l'étymologie ingénieusement proposée par Spitzer pour *impeltare (cf. *FEW*, IV, 583) et s'en tient à un dérivé de pellis; que la *flèche* n'est pas pour lui **fliugika*, la « volante » de MM. Gamillscheg et von Wartburg (de toutes façons son renvoi au *flikka* de *REW*, 3370 repose sur une confusion) et qu'il n'a pas recours au celtique **ulvos* pour expliquer *olves*, *volves* « flocons ». — P. 118-133. J. Jud, *Comment faut-il interpréter les cartes de l'ALF, 468 et de l'AIS, 976 (l'écuelle, l'assiette est entière)* ? Dans cette note, J. Jud essaie de montrer combien il est nécessaire de préciser les indications souvent obscures, incomplètes ou ambiguës des atlas linguistiques et des dictionnaires patois. Il a choisi pour cela une des cartes que l'*Atlas* de la France et celui de l'Italie se trouvent avoir en commun, la carte *entière*, le mot ayant été demandé dans le contexte : *l'écuelle, l'assiette est entière*. Le problème était, entre autres choses, de savoir si les parlers français connaissent pour *entier*, comme l'italien du Nord pour *intero* et l'italien du Sud pour *sano* la valeur de « qui n'a pas été cassé, fêlé, ébréché, qui n'a subi aucune lésion ». Jud répond oui, se fondant sur les données de la carte *ALF*, 468, laquelle donne, en effet, comme réponse à la question, un ensemble de formes qui, à de rares exceptions près, correspond au type *entier*. Et pourtant, je crois que, malgré ses précautions, le maître a été trompé, alors que justement, et précisément sur ce point, il se méfiait. Il aurait pu être mis en garde déjà par le fait qu'il n'avait trouvé dans aucun dictionnaire d'exemples d'une « assiette entière ». Il est, en effet, extrêmement douteux qu'*entier*, en français moderne, puisse figurer dans cet emploi, et je crois qu'une *assiette entière* ne peut guère signifier, comme l'ont d'ailleurs compris quelques sujets d'Edmont, qu'une « assiette pleine ». Mais, en fait, Edmont lui-même a noté sur son questionnaire (ce qu'ignorait Jud sans doute) qu'à sa question (*l'écuelle n'est plus*) *entière* on répondait fréquemment « elle est cassée », et qu'alors il demandait *une poire ou une pomme entière*, ce qui est tout différent. La carte 468 de l'*ALF* n'est donc pas comparable à la carte 976 de l'*AIS*. — P. 134-167. A. Långfors. *La prière de Thibaut d'Amiens*. Excellente édition de ce texte célèbre, et qui mérite sa célébrité. — P. 158-167. M. Dominica Legge, *Ouster-le-mer*. Montre que dans cette expression de droit anglais, *ouster*, qui est le français *outre*, doit son *s*, non pas comme le dit l'*English Oxford Dictionary* à une confusion d'imprimeur entre *l* et *s* longue, mais à une rencontre homonymique avec le verbe (substantif) *ouster*. — P. 177-187. D. McMillan, *Old french* conreer *and its derivatives*. Pense que la disparition, ou plutôt la spécialisation technique dans la langue commune, de *corroi*, *corroyer* est due à une rencontre formelle de *corroi* avec *courroie* et, peut-être, *cuir*. Dans les parlers régionaux, où le mot a été utilisé pour désigner des techniques rurales, il paraît parfois couvrir une aire sémantique un peu plus large. Il n'y a pas lieu de faire inter-

venir, dans l'histoire de *conroi*, la « surcharge sémantique », comme le voudrait M. Gamillscheg, *Französische Bedeutungslehre*, p. 49, car cette surcharge est illusoire, les développements sémantiques divergents de *corroi* s'étant produits dans des milieux ou des groupes sociaux ou techniques différents, sans grand risque, par conséquent, d'interférence. — P. 218-225. Sever Pop, *Atlas linguistique de la France, notes sur les cahiers de l'enquête d'Edmont*. Quelques indications relevées sur les mss d'Edmont, aujourd'hui B. N. nouv. acq. fr. 11971 à 12030, et qui n'ont pas été reproduites dans la *Notice* ou sur les cartes. — P. 226-232. M. K. Pope, *Titles of respect in the romance of Horn*. Relevé de formes ; noter l'usage particulier que l'auteur fait de *dan*, qui ne manifeste chez lui aucune amorce de décadence ou de déclassement, contrairement à ce qui se passe pour les textes examinés par Foulet, *Romania*, LXXI (1950), p. 1 ss. — P. 245-251. T. B. W. Reid, « *L'heure du berger* ». Excellente note sur l'origine, le développement et les variations de sens ou d'emploi de la locution. — P. 252-257. M. Roques, *Pour le commentaire de Renart, « la teste en la faille »* (*Martin, II, 155 ; Roques, 4201*). Commentaires d'un passage difficile du *Renart*, auquel s'était attaqué M. Tilander; l'interprétation dépend du sens qu'il convient de donner au mot *faille*, que l'on glose d'ordinaire par « sorte d'ajustement de tête ». Ce sens est douteux ; mais, de plus, il faut sans doute voir dans le *faille* du passage, non pas un mot désignant un vêtement, mais le déverbal de *faillir*, avec sa valeur ordinaire de « manque, défaut », pris ici au sens concret et désignant « l'ouverture ou bas » d'un vêtement qu'on enfile par la tête. — P. 258-281. M. Sandmann, *Narratives tenses of the past in the* Cantar de mio Cid. — P. 296-304. W. von Wartburg, *Sabbatum, samstag*. Futur article *sabbatum* du *FEW*.

Félix LECOY.

J. H. Fox, **Robert de Blois**, son œuvre didactique et narrative, étude... suivie d'une édition critique... de l'Enseignement des Princes et du Chastoiement des Dames, Paris, s. d., 196 p.

Le titre de cet ouvrage, un peu ambitieux, ne correspond guère à son contenu, puisqu'il n'y est que peu question des romans, des poésies religieuses ou des chansons de Robert de Blois. Il s'agit, en réalité, essentiellement d'une édition, avec commentaire et glossaire, de l'*Enseignement des Princes* et du *Chastoiement des Dames*. La tâche était séduisante; elle était difficile et pleine d'embûches. On peut dire que l'inexpérience de l'auteur est tombée dans tous les pièges dressés sous ses pas. Chacun sait combien est embrouillée la tradition manuscrite de notre poète, particulièrement en ce qui concerne l'ordre et la liaison de ses différentes productions, qui ne nous sont guère parvenues que combinées en des ensembles dont l'édifice est chaque fois différent. Cependant, de bons travaux préliminaires (P. Meyer, Ch.-V. Lan-

glois, Baker, Micha) avaient déblayé le terrain, et nous savons que nous n'avons en principe à considérer que deux témoins : le ms. Ars. 5201, qui est un recueil des poésies morales et religieuses, et le ms. B. N. fr. 24301, où les mêmes enseignements, ou à peu près, sont introduits dans le roman de *Beaudous* : c'est, ici, la mère du héros qui les débite à son fils. L'ordre et l'enchaînement des développements n'est pas le même dans le 5201 et le 24301. Avec M. Micha, M. Fox considère que l'ordre du 24301 est à la fois l'ordre primitif (c'est-à-dire sans doute l'ordre de conception) et celui auquel s'est définitivement arrêté l'auteur, l'ordre du 5201 n'étant qu'une déviation un moment adoptée, puis plus tard abandonnée par le poète. C'est possible. En tout cas, il est à peu près certain que sur bien des points (sinon toujours) l'ordre du 24301 paraît, en effet, meilleur. En ce qui concerne, en particulier, les deux pièces ici publiées, l'Arsenal offre la succession *Chastoiement*, *Enseignement*, le 24301 l'ordre *Enseignement*... *Chastoiement*. Mais, comme tout en optant pour l'ordre du 24301, M. Fox suit le texte de l'Arsenal, il en résulte certaines absurdités : par exemple, le texte de son édition débute par les six vers de raccord qui sont, en réalité, destinés, dans son ms., à « accrocher » l'*Enseignement* au *Chastoiement*, et qui n'ont plus de sens, si l'*Enseignement* vient le premier. Ülrich, dont l'édition n'est pourtant pas un modèle de clarté, l'avait bien senti et les avait purement et simplement supprimés, cf. t. III, p. XXX et 16. Ces vers sont d'ailleurs certainement apocryphes, et c'est là peut-être une preuve supplémentaire, qui a échappé à l'éditeur, du caractère secondaire de la recension du 5201 : l'un d'eux, en effet, le vers 6, est faux ; quant aux vers 3 et 4, ils sont empruntés au début du même *Enseignement*, mais dans la recension du 24301. Or, il est bien évident qu'ils ne sont à leur place que dans ce dernier ms., puisqu'ils annoncent un enseignement utile aux *Dames* et que le *Chastoiement* ne suit l'*Enseignement aus Princes* que dans ce ms. Autre inconséquence : une des supériorités de l'ordre du 24301, c'est qu'il introduit dans l'*Enseignement des Princes*, après le développement allégorique sur l'armure du chevalier, le morceau dit *Honneur des Dames*, qui s'insère tout naturellement dans un ensemble de développements consacrés aux devoirs des chevaliers ; or, sous prétexte que dans le ms. 5201, dont on a pourtant expressément condamné la disposition, l'*Honneur des Dames* est rejeté dans un autre contexte, il est également exclu de l'édition de M. Fox où on le cherche en vain, et c'est là une grave lacune. De même, p. 39, M. Fox déclare que la *Chanson d'Amour* (Ülrich, II, p. 103-143) est intimement liée au *Chastoiement des Dames*, dont elle est la suite naturelle, conformément ce coup-ci à l'ordre non seulement du 24301, mais aussi du 837 et de l'Ars. 3516 : dans ces conditions, pourquoi ne l'a-t-il pas publiée ? Tout bien considéré, je me demande s'il n'aurait pas mieux valu prendre pour base le 24301 (d'autant plus que le 5201 avait été déjà édité par Ülrich), bien que cette solution ne soit pas, elle aussi, sans difficultés.

L'introduction littéraire, également, ne tient guère tout ce que semblait promettre sa longueur ; elle est, en réalité, gonflée de généralités dont le lecteur n'a pas grand-chose à tirer. Le chapitre concernant les sources passe rapidement sur l'influence de la *Bible* « trop évidente pour nous retenir » (on verra ci-dessous cependant qu'un peu de rigueur sur cette question aurait aidé plus d'une fois à l'établissement et à la compréhension du texte) ; il ne s'attache qu'aux problèmes les plus extérieurs ; encore n'est-il pas toujours exact : le développement des vv. 1275-1414 de l'*Enseignement*, par exemple, ne vient pas du *de bello civili* de César, mais de Lucain, IV, 259 ss. — L'étude de la graphie, très particulière, du ms. est insuffisante ; elle laissera souvent dans l'embarras un lecteur peu expérimenté ; elle est à compléter, sinon à refaire, pour quelqu'un qui voudrait en tirer un véritable enseignement. L'étude de la langue témoigne également d'un manque d'expérience certain. — Ceci dit, l'édition peut toutefois rendre des services, car elle donne la *varia lectio*, ce que ne faisait pas Ülrich.

Elle n'est cependant pas exempte d'erreurs, dont voici quelques-unes. *Enseignement* : 87 *hues* n'est pas le « pommeau » de l'épée (cf. 72, *pomel*, qui n'est pas au glossaire), lequel ne saurait en aucune manière protéger la main ; ce sont les « quillons ». — 106-110 *Par l'escriture* (v. 109) exigeait un commentaire. Robert de Blois fait, en effet, allusion aux développements sur la charité de la première épître de Jean, cf. le vers 110 et *I Joan.*, IV, 16 : *et qui manet in charitate, in Deo manet et Deus in eo*. Et ce rapprochement aurait sans doute permis de déterminer la bonne leçon et la bonne ponctuation des vv. 106-108. Au vers 108, le ms. de base *A* de l'éditeur donne *De Deu vient, de Deu li sovient*. M. Fox, comme Ülrich avant lui, abandonne cette leçon pour celle des autres mss *N C B* : *De Deu nuit et jor li sovient*, le sujet étant le vers 107 *qui droite charité maintient*. Évidemment *N B C* sont plus clairs à première vue, mais il suffit de penser à *I Joan.*, IV, 17 : *Et omnis qui diligit, ex Deo natus est et cognoscit Deum* pour voir que la *lectio difficilior* de *A* au vers 108 est le bon texte. D'autre part, étant donné des textes comme celui-ci, de saint Paul, sur la charité, qui a été si souvent commenté au moyen âge *Plenitudo ergo legis est dilectio* (*Rom.*, XIII, 10), ou encore *Finis autem praecepti est caritas* (*I Thim.*, I, 5), je crois que le *ne li faut riens* du vers 106 se rapporte à *charitez* du vers 105 ; donc point à la fin vers 106, ce qui était la ponctuation d'Ülrich. Au vers 105, lire presque certainement *li sovrains biens* ; on peut à peine dire que *A* donne un vers de 9 syllabes, sous prétexte qu'il écrit *soverains*. — 126 *porvoiance* n'est pas au glossaire, et pourtant il serait intéressant de savoir comment l'éditeur a compris le mot : le chevalier doit-il « prévoir » ou « se pourvoir » ? Car enfin, on peut être avisé, mais négligent (dans ce cas-là, on se borne à prévoir) ; et il n'est pas absolument nécessaire d'être clairvoyant pour prendre ses précautions (dans ce cas-là, on se pourvoit). Peut-être le moyen âge ne distinguait-il pas aussi nettement que nous les deux nuances. Et que penser de

la préposition *por* au vers 126 (var. *par*)? — 167 *devoir* n'étant pas au glossaire, on ne sait comment l'éditeur a compris ni pourquoi il ne ponctue pas par une virgule au milieu du vers, comme l'avait fait Ülrich, à bon droit, semble-t-il. — 344 contrairement à ce qui est dit à la note p. 159, la leçon *set* est aussi claire que la leçon *sent*, et c'est sûrement le bon texte, *savoir* avec le sens de « avoir le goût de... » est bien attesté en anc. fr. — 353 on ne peut guère dire que la rime de *A*, rejetée par l'éditeur, *os : fors* soit à proprement parler fautive; on en trouve fréquemment de semblables. — 427 cf. *Ps.* XXXV, 12 : *Non veniat mihi pes superbiae.* — 428 *Sanson* est presque à coup sûr une faute de *A*. — 452 je ne comprends pas la note de l'éditeur, je crains qu'il n'ait pas saisi le sens du texte. L'auteur veut dire que la femme ayant entraîné l'homme lors du premier péché, elle reçoit cette punition supplémentaire qu'elle ne peut se présenter devant Dieu, c'est-à-dire à l'église, que la tête voilée, alors que l'homme se présente tête nue; il n'est pas question à proprement parler de « coiffure ». Il fallait rapprocher de ce passage un développement analogue, mais plus explicite, du même Robert, que l'on trouvera dans ses *Poésies religieuses*, éd. Ülrich, III, 90, vv. 331-344. Naturellement il n'y a pas là invention de Robert lui-même; il suit saint Paul *I Cor.*, XI, 5-6. — 481-482 cf. *Ps.* C, 7 : *non habitabit in medio domus meae qui facit superbiam.* — 491 ss cf. *Superbia est mons positus inter nos et solem, qui non permittit nos videre solem justitiae*, attribué à saint Jérôme par le *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre, *Patr. lat.*, 205, 49. — 500 l'image du fumier enneigé est assez fréquente dans la littérature morale du moyen âge; cf. *Floris et Lyriopé*, 91, et d'autres exemples dans le Godefroy et le Tobler-Lommatzsch s. v° *enneigier*. — 530 *nus nez* qui a embarrassé l'éditeur (cf. sa note) est le pendant de *riens nee*, donc « personne ». — 571 *sot* parf. de *savoir* au glossaire, est une erreur; c'est le présent de *soloir*. — 591 Jeanroy et Stürzinger avaient proposé la même correction pour ce vers, mais ils ne connaissaient pas la *varia lectio*; la bonne leçon est évidemment : *Anis, espic, pomes grenates*; il est dommage d'avoir fait disparaître cet exemple de *espic* qui n'est pas un mot très fréquent. — 608 lire *jusqu'es*. — 811 *entoichier*, traduit par « avilir » a été confondu avec *entechier*; c'est « empoisonsonner », *entoschier*. — 844 ponctuation erronée; point après *il* et virgule à la fin de 850. — 864 la note est erronée; *chenelie*, du lat. caliculata, est la jusquiame. — 909-912 allusion à *Eccli.*, XXV, 3-4. *Tres species odivit anima mea... pauperem superbum, divitem mendacem, senem fatuum et insensatum.* — 951 lire *n'i*. — 1104 pas de virgule à la fin. — 1137 point à la fin, deux points à 1138. — 1284 pas de ponctuation à la fin, *ot* signifie ici « avec ». — *Chastoiement*, 18 virgule au milieu et le vers entre guillemets. — 27 deux points à la fin serait plus clair. — 34 supprimer la virgule. — 50 virgule à à la fin et point à la fin du 51. — 122 lire *n'i*. — 361 les traductions de *grounaise* et *remusee* par « maigre », qui viennent de Godefroy sont à rejeter. God. a trois exemples de *remusé*; l'un d'entre eux vient de la description de

Bucéphale dans l'*Alexandre* du B. N. fr. 789; là, *remusé* caractérise la tête du cheval et signifie presque à coup sûr « plat, camus »; ce sens convient aux autres exemples et à notre passage. *Grounaise* doit signifier le contraire « qui a le visage en forme de groin ». — 389 *baisoit* est un subj. et non un ind. comme il est dit en note. — 471 faute d'impression, lire *passer*.

Félix LECOY.

GAUTIER DE COINCY, **De la bonne enpereris qui garda loiaument sen mariage**, éd. E. von KRAEMER, Annales Academiae scientiarum Fennicae, B, 82, 2; Helsinki, 1953, in-8°, 288 p.

Les philologues d'Helsinki travaillent régulièrement à mettre peu à peu au jour, et d'une façon digne de leur mérite, les œuvres de Gautier de Coincy; cf. *Romania*, LXXII (1951), 400 et LXXIV (1953), 250. M. von Kraemer, qui nous a déjà donné le miracle *du clerc qui fame espousa et puis la laissa*, publie aujourd'hui le miracle connu sous le titre d'*Impératrice de Rome*, un des plus longs de la collection (près de 4.000 vers), un des meilleurs également, que Poquet avait négligé et que nous ne connaissions que par la médiocre version du *Nouveau Recueil* de Méon (1823). L'édition, conçue sur le plan de celles dont nous avons déjà rendu compte ici à plusieurs reprises, est bonne. L'éditeur a renoncé, avec raison, à confronter interminablement les innombrables variantes des vingt-six mss qui nous ont conservé le texte : les mss de Gautier sont maintenant suffisamment connus pour que l'on sache auquel (ou auxquels, à la rigueur) il faut avoir recours. Le texte est ici donné d'après *N*, c'est-à-dire B. N. fr. 25532, avec les variantes de *M* (B. N. fr. 2163), de *S* (le ms. de Soissons, aujourd'hui B. N. nouv. acq. fr. 25541), de *B* (Bruxelles 10747, considéré comme le meilleur représentant du groupe *BHv26*), de *t* (B. N. fr. 23111) et enfin de *y* (Berne 634, qui ne contient, de Gautier, que notre miracle, que Mme Ducrot-Granderye n'avait pas signalé, et qui se trouve être apparenté d'assez près au ms. de base *N*). Avec un peu de courage, ces variantes auraient pu être encore considérablement allégées de pas mal de fatras, et, de toutes façons, il aurait mieux valu, sans doute, selon une pratique que l'on ne saurait trop recommander, distinguer de la *varia lectio* des autres mss les leçons de *N* rejetées par l'éditeur, en disposant cette *varia lectio* sur deux étages. Et l'on aurait vu ainsi, je crois, que M. von Kraemer abandonne son ms. de base avec une facilité peut-être excessive. Le principe qui veut, en particulier, que l'on retouche son modèle chaque fois que tous les autres témoins sont d'accord contre lui ne me paraît pas s'imposer. Et l'on sera par ailleurs d'autant plus étonné de voir, une fois au moins, M. von Kraemer modifier *N* (qui va au vers 910 avec quatre témoins sur cinq) au profit du seul texte isolé de *y* : la justification, en note, de cette entorse aux principes, me paraît s'inspirer d'une exigence de logique que l'on ne peut guère imposer à un poète. — L'introduction n'a pas repris

dans son ensemble le problème des origines et des sources du conte, puisque aussi bien cette recherche a fait l'objet d'une étude bien connue de Wallensköld, parue en 1907 ; peut-être aurait-on pu ajouter à la bibliographie les indications données par Hilka dans l'*Archiv* de Herrig, CXXXIII (1915), p. 135 et 151, la dissertation de St. Teubert, *Crescentiastudien*, Halle, 1916 et les deux textes latins (qui d'ailleurs n'apportent rien de plus qu'un témoignage supplémentaire concernant le succès du thème) mis au jour par J. Klapper, *Erzählungen des Mittelalters*, Breslau, 1914, nº 28 et Hilka, *Viaticum narrationum* d'Henmannus Bononiensis, 1935, nº XXXVII. Toutefois, en ce qui concerne la rapide histoire du miracle que nous donne M. von Kraemer, p. 15-19, je regrette le caractère un peu trop abstrait et bibliographique de l'exposé. Dire qu'une forme latine de ce miracle, la plus ancienne, semble-t-il, figure dans les mss de la Bibliothèque Nationale latins 14463, 12593, 16056, 18134 ne suffit pas. Il n'eût pas été inutile de préciser que le 14463 est un des représentants de la grande collection française de miracles de la Vierge que Mussafia a appelée la collection de Saint-Victor, qu'il existe, de cette collection, au moins deux autres copies (d'ailleurs légèrement aberrantes), les mss de Bruxelles Phillips 336 et 7797-7806 (ce qui porte tout de même témoignage de sa diffusion), que le ms. 16056 (collection française également, dite de Sorbonne) n'est guère qu'une variante de la collection de Saint-Victor, et le ms. 12593 (collection dite de Saint-Germain) un élargissement de la même collection. Le 18134, seul, représente une collection d'un type sensiblement différent, mais française aussi d'origine. D'autre part, le miracle manque (et ceci est important) non seulement aux deux groupes anciens Hildefonse-Murieldis (17 pièces) et Tolède-Samedi (17 pièces également), groupes qui remontent presque à coup sûr au XIe siècle et dont la combinaison forme la base des collections dites de Pez (ou de Botho) et *APM*, mais il manque aussi aux collections anglaises plus récentes, groupe Toulouse-Cléopatra, Oxford Baillol 240 ou leurs dérivés. Si vraiment la collection de Saint-Victor, comme l'a avancé, prudemment d'ailleurs, Mlle Carin Fahlin, *Mélanges Michaëlsson*, p. 142, date des environs de 1150, on peut penser que c'est à cette époque, à peu près, qu'on a introduit, en France et pour la première fois, dans le *corpus* des miracles de la Vierge la vieille histoire de l'impératrice persécutée. C'est qu'en effet ce miracle, à l'époque ancienne, n'est pas un des plus répandus, et cette relative rareté s'explique sans doute, d'une part par sa naissance assez tardive, de l'autre par sa présence restreinte à l'origine aux seules collections françaises. Et ceci, soit dit en passant, ne me paraît guère favorable à l'hypothèse de Wallensköld, p. 60 de son étude, qui voit dans la légende de *Crescentia*, telle qu'elle figure dans la *Kaiserchronik*, un dérivé du miracle latin. La grande diffusion de la légende, sous forme de miracle, ne se produira que plus tard, avec son introduction dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ou dans les recueils d'*exempla*, Étienne de Bourbon, *Alphabetum narrationum*, *Scala Celi*,

Herolt, etc... Mais les collections anglo-normandes de miracles, Adgar ou Old Royal, l'ignorent, puisqu'elles ne le trouvaient pas dans leur modèle, ainsi que le grand *Mariale* lyonnais du ms. 818, pourtant si riche. — M. von Kraemer a également consacré un chapitre à l'identification des gloses marginales du ms. *S*. On sait combien ce travail est ingrat; quelques textes ont encore résisté aux recherches; voici deux petites contributions au problème : p. 24, vv. 785-794, le vers latin *Femina, tu juras, sed* non *perjuria curas* est extrait de la pièce antiféminine très répandue qui débute : *Arbore sub quadam dictavit clericus Adam*, cf. P. Lehmann, *Die Parodie im Mittelalter*, p. 168-169; le vers cité est le 34e de l'édition de C. Pascal, *Letteratura latina medievale*, p. 109; p. 27, note à 1532-40, doit se lire non pas *Ut vigilent...* mais *Ut jugulent homines, surgunt de nocte latrones*; le vers n'est pas d'Ovide, malgré l'indication de la glose, mais d'Horace, *Epist.*, I, 2, 32.

Voici maintenant quelques remarques de lecture : les vers 245-260 sont difficiles, et je ne suis pas très sûr de saisir exactement la suite des idées. Cependant, je crois que la traduction des vv. 252 et 260 donnée à la note 244 est inexacte. Le vers 252 *legierement se puet tenser* veut dire : « le sot se protège facilement contre ou se guérit facilement de (l'amour) », et le vers 260 *pour ce trop a envis se tense* : « (celui qui a du sens) a le plus grand mal à se défendre. » Cette différence entre le sage et le sot est expliquée par les vers intermédiaires 253-259 : c'est que l'homme sensé, le « sage », qui a de l'imagination, est obsédé par l'objet de ses pensées. Naturellement, il ne s'agit pas du vrai sage (263), du sage selon Dieu (264-65), mais de ceux que le monde appelle sages (267, 269). Et si c'est vraiment cela que veut dire Gautier, il est intéressant de le voir affirmer qu'il est plus difficile à une nature intelligente et sensible d'éviter le péché (ou au moins certains péchés) qu'à une nature fruste et grossière. — 288 garder la leçon du ms. de base est bien, mais la leçon des cinq autres témoins *a traitiz moz* est claire, si on lui donne le sens « en allant chercher loin ses mots, en s'exprimant avec difficulté ou hésitation ». — 451 la leçon imprimée me paraît dure; celle de *N* était claire. — 556 si *endové* signifie ici, comme c'est probable, « endormi, engourdi », c'est bien, comme le dit M. von Kraemer en note, le même mot que le picard (Corblet) ou le boulonnais (Haigneré) *endover, dover*. Mais les fantaisies étymologiques de Jouancoux, rapportées dans cette même note, sont sans valeur. Le mot est de la famille du pseudo-latin d o l v a > fr. *douve, dauve*, ainsi que le montre *endovoir* (Corblet) et *endove* (Haigneré) « achillée à mille feuilles ». Au sens propre, il a dû se dire des moutons atteints de cachexie aqueuse. Ces formes picardes ont échappé au *FEW*, III, 122. — 781 lire *fame se* (faute d'impression). — 920 note : aux exemples de *batant* (*debatant*) signifiant « vite », on aurait pu ajouter le cas de *ferant, ferant ferant*, et même *ferant batant*, devenu dans certains parlers *franc batant*, cf. Tilander, *Lexique de Renart*, 108. Et aussi le *fendant*, qui se retrouve un peu plus bas, vv. 1061 et 2331 (non relevé au glossaire). De ce *fendant*, le Tobler-

Lommatzsch a deux exemples dont il force sans doute un peu le sens en traduisant par « prendre par le travers, traverser, aborder de flanc ». — 1138 *estre bien d'aucun*... ne signifie pas, je crois, comme il est dit en note, « être dévoué », mais « être bien vu de quelqu'un, être dans ses bonnes grâces ». Elle est extrêmement fréquente, contrairement à ce que pourrait faire croire la rédaction de la note. Godefroy, III, 645 b et Tobler-Lommatzsch, III, 1449-50 en ont relevé de nombreux exemples que l'on pourrait facilement multiplier : *Cligés* 4529, *Berte aus grans piés* (Scheler), note de la page 184, *Fitz Warin*, 31, 15, etc... — 1162 l'identification de *droisne* avec *desraine*, proposée par Behrens et acceptée par A. Thomas, *Romania*, XL, 112, me paraît difficile. Behrens et Thomas ne connaissaient que la rime *alesne*, ce qui pourrait rendre compte de leur interprétation. Mais si *droisne* rime vraiment avec *foisne*, comme dans le texte de M. von Kraemer, il faut sans doute avoir recours à une autre solution, que d'ailleurs je ne vois pas. De plus, le contexte me paraît réclamer un mot signifiant, non pas « commérage, récit malveillant », mais « punition, correction ». — 1170 *le tierz* « le troisième jour » (au glossaire) est peu probable ; la construction est adverbiale et signifie « du tiers » ; l'impératrice a perdu le tiers de sa beauté, ce qui ne l'empêche pas d'être plus belle que les autres. — 1245 il est très improbable que le *fuillie* de ce vers, ainsi que ceux qui sont cités en note, soit, comme le voulait Ott, un représentant du lat. fuligo « suie ». *Fueilliee* ne me paraît pas impossible. — 1465 *norrois* est traduit par « fier, orgueilleux, hautain », conformément à Godefroy, et ce sens convient au contexte. Il laisse peut-être échapper une nuance. Godefroy n'a qu'un exemple du mot, extrait du *Tournoi de Chauvency* où il est accouplé à *acesmez*. L'édition de M. Delbouille, v. 1470, traduit non pas par « fier, orgueilleux », mais par « adroit », ce qui me paraît être un faux sens. On trouvera deux autres exemples de l'adjectif dans *Floris et Lyriopé*, 387 (éd. Ülrich) et au début d'un miracle de la Vierge du ms. B. N. fr. 2091, *Romania*, LXI, p. 185. Dans les deux cas, il signifie, sans aucune nuance péjorative, quelque chose comme « élégant, courtois, de bonnes manières », et c'est aussi le sens dans le *Tournoi de Chauvency*. Chez Gautier, le mot est volontairement pris en mauvaise part ; la nuance est peut-être « dédaigneux, délicat, qui fait le difficile ou l'exigeant ». — 1469 *esgart*, dans *ne moi tant metre en vostre esgart*, est traduit par « vue » au glossaire. Mais *esgart* a ici son sens juridique bien connu ; *se metre en l'esgart d'aucun* signifie « s'en remettre à la décision de quelqu'un », ici, au sens figuré, « j'ai beau me déclarer prêt à m'en remettre à vous de mon sort, prêt à me plier à vos volontés ». — 1626 me semble incorrect. — 1798 *maugré sen nes* auquel M. von Kraemer a consacré une note n'est pas une expression rare. Outre les exemples du *Renart*, relevés par M. Tilander, en voici quelques autres : *Chevalier au barisel* (Schultz-Gora) 323 ; *Enfances Vivien* (version du 1448), 4863 ; *Aubri le B.* (Tobler), 87, 23 ; *Dit de Florence de Rome*, Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, 91. — 1955 note : quel que soit le sens premier

de la locution *ne garder l'eure*, ce vers signifie : « la mer pousse ses flots si près de moi que je dois m'attendre à tout moment à ce qu'elle m'écrase ». — 2471 je ne vois pas bien la construction ; je lirais plutôt *con* deux fois en un mot, le ms. connaissant la graphie *con* pour *com*, cf. 1959. — 2547 un léger lapsus à la note concernant *bloustre* a remplacé le *blista* des gloses de Reichenau (auquel renvoie en fait le *FEW*) par un **blister*. Ceci dit, que *blostre*, terme médical, soit le même mot que *blostre* « motte de terre », cela est très probable, malgré le *FEW* qui fait venir le premier d'un germanique *bluster* « abcès » (suivi en cela par le Meyer-Lübke, avec quelque hésitation). La vraie raison est que *blostre*, autant qu'on peut en juger par les deux exemples que l'on a relevés, ne signifie pas « bouton, tumeur, abcès », mais « rogne de la lèpre », ce que le moyen âge a désigné aussi par les mots *rafle*, *roife*, *escroife*, *escherde*, etc... — 2832 *mairier*, traduit au glossaire par « pétrir » me paraît inexact ; le sens est « affaiblir, épuiser, ronger, miner, tourmenter ». C'est évidemment le latin macerare, de même sens. Je me demande si ce lapsus de l'éditeur (cf. encore au glossaire de Långfors, *Gautier de Coincy*, 82, 1862) ne vient pas de l'étrange erreur de Godefroy qui a distingué un *mairier* « pétrir », où il a groupé trois exemples de *cire mairiee*, et un barbare **mairer* (abondamment attesté celui-là, et dont les exemples seraient faciles à multiplier), traduit faussement par « maîtriser, subjuguer », sans doute parce que Godefroy y voyait un dérivé de *maire* < latin major. On notera que le sens « pétrir » n'est pas attesté pour le latin macerare. — — 2865 M. von Kraemer a encore été victime du Godefroy à propos de *gruis* qu'il traduit par « enveloppe du froment, gruau ». Quelle que soit leur origine difficile (et contestée) et aussi les croisements qui ont pu se produire, il faut distinguer deux mots en anc. fr. : d'une part *gru* « gruau », et de l'autre *gruis* « son ». Godefroy, IV, 371 b, a non seulement fait un contresens sur la valeur de *gruis*, mais il a introduit dans son article au moins deux exemples, les deux derniers, qui devraient figurer à *gru*, p. 370 b. — 3158 lire *si* et non *s'i* ; la phrase n'est pas une conditionnelle, mais une optative : « puissé-je être blessé de deux lances ! et que je puisse *à cette condition* te voir guéri ». La construction est du même type que celle bien connue de l'expression *si m'ait Diex*. — 3631 *courjonner* veut bien dire « harceler, presser », mais, c'est un dérivé de *courjon*, au sens non attesté en anc. fr. de « fouet », cf. *FEW*, II, 2, 1223 b. — 3792 note : *l'ueil dou cuer* est une métaphore extraordinairement fréquente en anc. fr. ; elle est empruntée au langage de la mystique et remonte bien plus haut que le moyen âge ; elle est dans saint Paul, *ad Eph.*, I, 18, et Platon parlait déjà de l'œil de l'âme. Le travail de Schultz-Gora signalé en note est tout à fait insuffisant ; cf. plutôt, et entre autres, Ed. Wechssler, *Das Kulturproblem des Minnesangs*, p. 376-80 et E. R. Curtius, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalters*, p. 144-46.

Félix LECOY.

PÉRIODIQUES

ARCHIVO DE FILOLOGÍA ARAGONESA, IV (1952). — P. 7-112. Otis H. Green, *Bartolomé Leonardo de Argensola y el reino de Aragón*. — P. 113-128. Ildefonso Manuel Gil, *Polémica sobre teatro*. — P. 129-152. G. Rohlfs, *Le suffixe prèroman* -ué, -uy *dans la toponymie aragonaise et catalane*. Il y a un fait sur lequel, depuis les études de M. Pidal, tout le monde est d'accord : les formes *-ué*, *-uy* (et *-í* selon Badía) remontent toutes à une même base -oi. La clé du problème de l'origine de ces suffixes, M. Rohlfs la trouve dans l'étude des radicaux auxquels ils sont accolés. Les formes hispaniques sont parallèles à celles trouvées en France (avec le suffixe *-ac* et variantes) et en Italie : *Martillué* = *Martillac* = *Martigliano; Campanué* = *Campagnac* = *Campagnano*, etc... (bases : les anthroponymes Martilius, Campanus...). Dans certains cas, on peut aussi restituer un cognomen non attesté : d'après *Asué* et *Assac*, on suppose *Assus. M. Rohlfs groupe ainsi quatre-vingt-six toponymes. Quant au suffixe -oi (l'existence de -toi est rejetée), l'auteur croit le retrouver dans des formes allongées d'anthroponymes occidentaux : Anniccoios (Anniccus), Capitoius (Capitos); de même que le gaulois -acos ou le latin -anus, -oi(us) a dû indiquer l'appartenance. M. R. pense à une origine ilergète, non sans rapports probables avec les ligures. Voir un résumé de cet article dans le volume des « programmes » du VIIe Congrès intern. de Ling. romane de Barcelone (p. 95-97). — P. 153-184. Manual Alvar, *El Becerro de Valbanera y el dialecto riojano del siglo XI*. Étude linguistique du Becerro publié dans les « Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón », IV, 451-617 (M. Lucas Alvarez, *Libro becerro del monasterio de Valbanera*). Ce sont les matériaux anthroponymiques et toponymiques qui fournissent le plus d'exemples intéressants; cependant on relève déjà dans ces textes du XIe siècle plusieurs traits phonétiques et morphologiques remarquables (article m. s. *lo*; les suffixes de noms de personnes : 220 *-iz*, 181 *-ez*, 164 *-oz*...). Le lexique offre aussi quelques particularités (cf. l'emploi fréquent de *Eita* et de *Anderazo*, d'origine basque, comme titres de noblesse. Il s'agit d'un dialecte soumis fortement, de par sa position géographique et ses antécédents historiques, à l'influence castillane. — P. 195-200.

F. Ynduráin. *Sobre el sufijo « -ezno »*. Réunit les exemples anciens de ce suffixe; signale l'emploi de *culpezno* (XVIe s.), *pecadezno* (J. Ruiz), avec un sens péjoratif, souvent comique. — P. 201-205. F. Ynduráin, *El tratamiento « maño », « maña »*. Appuie l'étymologie par *(her)mano*; le passage de *n* à *ñ* semble dû à une phonétique affective, signalée entre autres chez les religieuses. Rejette l'origine aragonaise qu'on a voulu attribuer à cette forme. — P. 209-230. P. González Guzmán, *Crónica de los estudios de filología aragonesa*. C. r. classés de trente-trois publications sur le domaine aragonais, allant de 1947 à 1951, et dont les auteurs sont : P. Aebischer, M. Alvar, A. Badía, I. Baleztena, M. Dolç, W. D. Elcock, M. García Blanco, M. Gorosch, A. Irigaray, A. Kuhn, J. M. Lacarra, F. Lázaro, F. Monge, M. Pidal, B. Pottier, M. Sanchis Guarner, G. Tilander, F. Ynduráin. — P. 230-232. F. Ynduráin, c. r. de *Actas del Primer Congreso Internacional de Estudios Pirenaicos*.

V (1953). — P. 7-103. Ricardo del Arco, *Un gran literato aragonés olvidado : Braulio Foz*. — P. 105-123. L. Horno Liria, *Blas y Ubide a distancia*. — P. 125-141. Pedro Marín, *Contribución al romancero español*. Donne six versions aragonaises recueillies près de Saragosse, sur des thèmes connus. — P. 143-164. Gregorio Salvador, *Aragonesismos en el andaluz oriental*. L'auteur cite une centaine de mots aragonais qui se retrouvent en Andalousie, surtout à Cúllar. Peut-être ne s'agit-il pas toujours d'influence aragonaise directe (lors de la reconquête), mais d'une persistence d'îlots lexicaux correspondant à une unité ancienne; dans d'autres cas, les influences catalane et valencienne sont aussi possibles (Cúllar est proche de Murcie). — P. 170-171. A. Ubieto Arteta, *Un Pedro Urdemalas del siglo XII*. Dans un doc. latin de la fin du XIIe siècle, on lit *et campum de Pedro Urde malas*. Précédent intéressant au célèbre personnage des XVe et XVIe siècles. — P. 177-179. F. Ynduráin, c. r. de L. López Santos, *Influjo de la vida cristiana en los nombres de pueblos españoles*.

B. Pottier.

Boletín del Instituto caro y Cuervo (« Thesaurus »), Bogotá, VII (1951). A partir de ce numéro, le *Boletín* prend le titre de *Thesaurus*. — P. 1-17. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen de la lengua castellana*, par F. A. Martínez. Depuis 1945, le *Boletín* a publié 53 monographies, de *ea* à *empero*, correspondant aux fiches laissées rédigées par Cuervo. Le professeur Martínez a entrepris la lourde tâche de compléter et de classer le matériel relatif aux mots suivants. Il donne dans ce numéro tout d'abord les quelque 80 fiches de Cuervo sur *empezar*, puis un essai rédigé portant sur 156 exemples; on voit par là l'apport du continuateur qu'on doit féliciter pour cette entreprise d'intérêt général (cf. VIII, 28). — P. 18-110. Luis Flórez, *El español hablado en Segovia y Remedios*. Bourgs de la province colombienne de Medellín. Étude phonétique, grammaticale et lexicale, avec index.

Noter la naissance d'une nouvelle conjonction, *en cuando*, par suite d'une prononciation vulgaire de *aun cuando*; des phénomènes nombreux d'ultra-correction : *funta* pour *junta*, par suite du passage de *f* à *j* : *jogón* pour *fogón*; les tournures *hacer hambre*, *coger a andar*, *me dijo de que*, etc. Un chapitre est consacré à l'onomastique (listes). — P. 111-200. Amado Alonso, *Historia del ceceo y del seseo españoles*. Cette dernière étude, qui fait partie de l'histoire de la prononciation que le regretté maître avait entreprise, passe en revue toutes les sources historiques que l'on possède sur les alternances de *c* (interdentale) et *s* (alvéolaire) depuis le XVIe siècle. La répartition actuelle des zones est récente; on considère le « ceceo » comme plus vulgaire, ce qui a amené les Sévillans à adopter le « seseo » : mais ils n'ont pu conserver les deux phonèmes différenciés et de toutes façons il y a eu perte d'un phonème. Cette identification remonte à la tendance, au XVIe siècle, à réduire les oppositions de sifflantes. Quant au « seseo » américain, il provient d'une évolution autochtone, d'un caractère plus complexe qu'un simple andalousisme. — P. 201-244. Y. Malkiel, *La historia lingüística de* peón. Ce n'est pas l'étymologie, très claire, que M. M. étudie ici, mais l'histoire sémantique de *peón* en le replaçant dans les différents milieux sociaux où il a été employé. C'est dans le passage de la légion romaine à pied à l'armée médiévale à cheval que l'auteur voit un avilissement du mot *peón*; quelques siècles plus tard, quand l'infanterie reprend sa place, on emprunte d'autres mots et *peón* ne conserve que quelques acceptions particulières. Le mot est alors adopté en Amérique pour désigner les éléments d'une nouvelle classe sociale. — P. 245-279. P. U. González de la Calle, *Experiencias lexicográficas*. Commentaires méthodologiques en particulier à propos du *Diccionario* de Cuervo. — P. 280-293. C. E. Mesa, *Juan Suárez de Mendoza*. — P. 294-341. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora*. Livraison importante qui va de *huarahuau* à *mapolo*. — P. 349-364. C. r. par W. Giese de Sebastián de Lugo, *Colección de voces y frases provinciales de Canarias*; W. Theodor Elwert, *Die Mundart des Fassa-Tals*; K. Huber, *Ueber die Histen- und Speichertypen des Zentralalpengebietes*; Fr. Estéban Ibáñez. *Diccionario español-rifeño* et *Diccionario rifeño-español* (*etimológico*). — P. 370-383. C. r. par L. Flórez de Tomás Navarro, *El español en Puerto Rico*; B. Malmberg, *Études sur la phonétique de l'espagnol parlé en Argentine*; B. E. Vidal de Battini, *El habla rural de San Luis, I*; J. Matluck, *La pronunciación del español del Valle de México*; G. Alvarez, *El habla de Babia y Laciana*. — P. 408-429. *Reseña de revistas*. Parmi les informations relevons le projet d'une réédition des deux tomes du *Diccionario* de Cuervo (A-D) épuisés depuis longtemps.

VIII (1952). — P. 1-24. Am. Alonso, *Lope de Vega y sus fuentes*. — P. 25-27. B. Pottier, *Utilización del Diccionario de R. J. Cuervo para la lingüística general*. Prenant comme base l'article *empeorar*, souligne l'intérêt de la réunion de citations nombreuses pour étudier les valeurs du préfixe *en-* combiné avec des radicaux adjectivaux à signification comparative. — P. 28-34.

B. Pottier, *Estudio sobre el articulo « empezar »*. Reprend l'essai de F. A. Martínez (cf. VII, 1); propose une classification plus syntaxique des mêmes 156 exemples. — P. 35-80. R. H. Valle, *Bibliografía de Rafael de Landívar*. — P. 81-95. A. Curcio Altamar, *El elemento novelesco en el Poema de Juan de Castellanos*. — P. 96-115. E. Peruzzi, *Sobre el origen de la locución figurada « sueño profundo »*. Les qualifications du sommeil en grec et en latin. — P. 116-125. C. E. Mesa, *Luis Brochero, escritor neogranadino*. — P. 126-157. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora*. De *mapora* à *ñandú*. — P. 173-183. H. Zamora Elizondo, *Observando el lenguaje infantil*. Les remarques sur le langage enfantin espagnol sont rares; celles-ci, quoique sommaires, présentent un intérêt certain. Exemples classés et statistiques. — P. 193-207. C. r. par W. Giese de F. de B. Moll, *Gramática histórica catalana*; J. Hubschmid, *Alpenwörter romanischen und vorromanischen Ursprungs*; G. Rohlfs, *Romanische Philologie II*; — P. 229-269. *Reseña de revistas* (entre autres *Biblos*, XXVI et *Romanische Forschungen*, LXIII).

B. Pottier.

Orbis, II (1953). — Nous ne signalerons, dans ce Bulletin international de documentation linguistique, que ceux des articles qui peuvent intéresser les romanistes, et nous sommes obligés de passer sous silence les nombreuses informations occasionnelles et, sauf exception, les notes brèves. En 1953 ont paru les 2 fascicules du tome II qui représentent un total de 589 pages.

1. — P. 19-32. H. Kröll, *Termes désignant les seins de la femme en portugais*. — P. 49-60. M. Alvar, *Proyecto de un Atlas Lingüístico de Andalucía*.

2. — P. 302-317. S. Heinimann, *Die heutigen Mundartgrenzen in Mittelitalien und das sogenannte Substrat*. — P. 346-351. B. O. Unbegaun, *Les noms de la neige en roumain*. — P. 355-367. C. Crews, *Hordeolus, hordeum, avena*.

M. R.

Romanische Forschungen, LXI (1948) [1], 1. — P. 1-20. Max Léopold Wagner, *Zu Harri Meier's « Die Entstehung der romanischen Sprachen und Nationen »*. Discussion de cet ouvrage qui, dans la naissance des langues romanes, accorde la plus grande importance à la phonétique. M. W. examine à ce propos le rôle du substrat, et souligne les vues un peu trop unilatérales de l'auteur. — P. 21-31. Leo Spitzer, *Span. mi oislo « meine Frau »*. Dès l'origine une nuance ironique s'attache à cette expression, nuance étrangère au sens primitif. — P. 107-109. Notice nécrologique de Sextil Puscariu, par Ion Popinceanu. — Comptes rendus; p. 110-119 par E. Gamillscheg, de *Girard de Rossillon, poème bourguignon du XIVe siècle*, publié par E. B. Ham,

1. [Nous essayons, après une longue interruption, de reprendre les dépouillements de ce périodique. — *Réd.*]

1939. Corrections et compléments aux notes ; insuffisance du glossaire ; p. 119-127 par J. Bruech, de H. Weigold, *Untersuchungen zur Sprachgrenze am Nordufer des Bielersees auf Grund der lokalen Orts und Flurnamen*, Romanica Helvetica, vol. XXIV ; p. 128-139 par H. Lausberg, de W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*, 3e éd. ; p. 140-143 par E. Gamillscheg, de G. Brandt, *La concurrence entre soi et lui, eux, elle(s)*, Et. rom. de Lund, VIII. (Élogieux.) ; p. 143-150 par H. Lausberg, de W. von Wartburg, *Fr. Et. W.*, 2e vol., CKQ, 2e partie, *coinquinare-cytisus* ; 4e vol. fasc. XXXIX-XLI, *g-gula.* ; p. 161-162 par R. Hallig, de W. von Wartburg, *Raccolta di testi antiqui italiani.*

2-3. — P. 173-211. Gerhard Hess, *Zu Erich Auerbach's Geschichte des abendlaendischen Realismus.* Examen de cet ouvrage d'ensemble dont les premières pages sont consacrées aux chansons de geste, à Chrétien de Troyes, au Mystère d'Adam et aux œuvres narratives du XIIIe siècle. — P. 267-299. Ernst Gamillscheg, *Zur Entwicklungsgeschichte des Alpenromanischen.* Examen de l'ouvrage de W. T. Elwert, *Die Mundart des Fassa-Tals.* Éloges et compléments. — P. 300-323. H. Lausberg, *Beitraege zur italienischen Lautlehre.* Chronologie relative du vocalisme et du consonantisme d'après les nouveaux matériaux fournis par le *Dizionario dialettale delle tre Calabrie* de G. Rohlfs et le *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Suedschweiz* de Jaberg et Jud. Conclusion sur la place de l'italien dans la Romania. — Comptes rendus : p. 393-398 par E. Auerbach, de Leo Spitzer, *Essays in historical semantics* ; p. 410-414 par H. Meier, de Y. Malkiel, *Hispanic algu(i)en and related formations. A study of the stratification of the romance Lexicon in the Iberian Peninsula*, et *Three word Studies : Latin macula in Ibero-romance ; Old Port. trégar ; Hispanic lo(u)çano.*

4. — P. 421-460. E. R. Curtius, *Ueber die altfranzoesische Epik, II.* Deuxième article consacré aux œuvres épiques ; le premier a paru dans la *Zeits. für rom. Phil.*, LXIV, p. 233-320 : 1. *Garin der Lothringer*, étude des formes épiques et procédés de style, esprit de l'œuvre (idéal chevaleresque et chrétien), les narrations militaires. 2. *Gui de Bourgogne*, analyse qui souligne la manière du narrateur. 3. *Aspremont*, étude de la chanson au point de vue littéraire et de l'histoire de la civilisation. — P. 492-500. Réponse d'Anna Granville Hatcher aux critiques adressées par E. Gamillscheg à son livre *Reflexive Verbe : Latin, Old French, Modern French*, et p. 501-506 mise au point de E. Gamillscheg.

LXII (1950), 1. — P. 32-66. Heinz Kroell, *Ein Beitrag zur portugiesischen Wortgeschichte.* Recherches sur le domaine sémantique de *battre.* Termes étudiés relativement aux parties du corps, à l'instrument, expressions métaphoriques, quantité et qualité des coups, interjections. — Mélanges. P. 67-68. E. Lerch, *Zu einer Stelle bei Eustache Deschamps.* Sur le début de la ballade 285, *O Socrates plain de philosophie*, t. II, p. 318 de l'éd. Saint-Hilaire-Y. Raynaud ; p. 69-74. K. Heisig, *Zur etymologie von franz.*

aveugle. Aboculus provenant d'un ab oculo; p. 75-76. K. Heisig, *Zu ital. balenare, blitzen*. — Comptes rendus : p. 80-89 par Th. Schieffer, de R. Lejeune, *Recherches sur le thème : les chansons de geste et l'histoire*. Apprécie surtout la dernière partie, le culte de saint Michel dans la *Chanson de Roland*; p. 99-100 par H. Meier, de Anna G. Hatcher, *The use of* a *as a designation of the personal accusative in Spanish*, MLN, LVII (1942), 421-29; p. 101-103 par H. Lausberg, de W. von Wartburg, *Fr. Et. W.*, fasc. XLI (*jacere-Langobardus*) et LXII (*gula-hora*); p. 104-105 par H. Lausberg, de C. Battisti et G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*, fasc. I (*A-agriofago*). Restrictions; p. 117-122. Dépouillement de revues. *Studia Neophilologica*, vol. XVII (1944-45), et XVIII (1945-46).

2. — P. 125-157. E. R. Curtius, *Ueber die altfranzoesische Epik, III*. Études et analyses de la *Chevalerie Ogier*, *Doon de Mayence*. L'auteur indique : « Es sind Notizen eines Epenlesers, den noch manches andere Gebiet der Literatur anzieht, und staerker anzieht. » — P. 158-162. Leo Spitzer, *Lokaladverb statt Personalpronomen. Acá, aquí, aici*, à la place des pronoms démonstratifs ou personnels. — P. 163-171. Harri Meier, *Portug. Seu mentiroso!, Span¡ So mentiroso!* — Comptes rendus : p. 222-227 par J. M. Piel, de P. Aebischer, *Estudios de toponimia y lexicografía románica*; p. 227-234 par L. Spitzer, de Y. Malkiel, *Hypothetical base in romance etymology*, *Word*, VI/1, p. 42-73; p. 234-35 par H. Meier, de B. Maler, *Synonymes romans de l'interrogatif* qualis; p. 235-37 par H. Lausberg, de W. von Wartburg, *Fr. Et. W.*, fasc. XLIII, t. V (*Langobardus-ligare*); p. 237-245 par E. Auerbach, de E. R. Curtius, *Europaeische Literatur und lateinisches Mittelalter*; p. 249-250 par W. T. Elwert, de *Marcabru o le fonti sacre dell'antica lirica romanza*.

3-4. — P. 294-349. E. R. Curtius, *Ueber die altfranzoesische Epik, IV*. 1. Saint-Denis und Codex Calixtinus, date et auteur du Cod. Cal. 2. Das *Sachsenlied*, œuvre inférieure aux productions plus courtes de J. Bodel. 3. *Renaut de Montauban*, analyse, les différents rédacteurs, la date. 4. Zum *Couronnement Louis*. Pour certains passages du discours de Charlemagne, l'auteur s'est inspiré de Thégan et aussi de l'instruction de Charlemagne aux envoyés royaux de 802, venus pour prêter serment de fidélité. — P. 385-401. Harri Meier, *Indefinita vom typus span. cualquiera, it. qualsivoglia*. Rapports avec le lat. quivis, quilibet; ces indéfinis romans sont à considérer comme des locutions figées; examen des formes réfléchies. — Mélanges : p. 416-423. Leo Spitzer, *Deutsch Marode*. — Comptes rendus : p. 440-450 par F. W. Mueller, de *Romanica*, Festchrift Prof. F. Neubert. Les deux premiers articles intéressent la littérature du moyen âge : *Auf die Spuren des Philosophen Seneca in den rom. literat. des Mittelalters*, de R. Brummer; *Von Dante's Himmelleiter*, de H. R. Rheinfelders; p. 472-473 par H. Lausberg, de *Fr. Et. W.*, fasc. XLIV, t. V (*ligare-lysimachia*); p. 474-480 par E. Gamillscheg, de C. Battisti-G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*.

LXIII (1951), 1-2. — P. 1-15. Harri Meier, *Port. Laje, gal. Laxe und*

Form- und Beteudungsverwandte Woerter. Discute l'étymologie à partir de *amĭna*, puis aperçus sur différents mots apparentés à *lagem*. — P. 16-35. W. Th. Elwert, *Die Balladen Guido Cavalcantis*. Elles constituent la partie la plus riche et la plus originale de sa production ; étude des thèmes, de la métrique et de la versification. — P. 36-60. R. Palgen, *Eine bisher nicht beachtete Quelle des Paradiso, die Theologia Aristotelis*. Emprunts de motifs, de traits descriptifs ; les rapprochements sont de nature à emporter la conviction. — P. 72-78. Walther Kranz, *Dante und Boethius*. — P. 94-124. H. Meier, *Die Syntax der Anrede im portugiesischen*. — Mélanges : p. 173-188. Ulrich Leo, *Dante in Germany, II*, Panorama des études parues sur Dante au cours de ces dernières années ; p. 190-191. H. Meier, *Port. Bouça, Gal.-Westpan. Bouza* ; p. 192-194. H. Meier, *Benennungen fuer « Bett » : fr. peautre, port. peltra, span. piltra, it. poltro*. — Comptes rendus : p. 198-201 de A. Blinkenberg, *Le patois de Beuil. Documents et notes, avec un appendice sur le parler de Péone* par O. Deutschmann ; p. 201-202 de Andrea Schorta, *Dicziunari Rumantsch Grischun*, 17e Faschicul (*bara-bargun*, p. 145-192), 18e Faschicul (*bargun-Bastian*, p. 193-240) par H. Lausberg ; p. 219-225 de V. Branca, *Il Cantico di Fratre Sole. Studio delle fonti et testo critico* par E. Loos (le problème du texte primitif restera sans réponse tant que nous ne disposerons pas de nouveaux mss) ; p. 229-32 de J. Roque, *Rezas e Benzeduras Populares* par H. Kroell ; p. 237-238, c. r. sommaires de *Bibliographie linguistique des années 1939-47*, 2e vol., *Spectrum*, 1950 ; de A. Vallone, *Gli studi danteschi dal 1940 al 1949* ; de G. Rohlfs, *Sankt Alexius*, Rom. Uebungstexte.

3-4. P. 306-328. Hermann Tiemann, *Zur Geschichte des altfranzoesischen Prosaromans*. Discute la thèse de R. Brummer (*Die erzaehlende Prosadichtung in den romanischen Literaturen des 13. Jahrhunderts*, t. I), d'après laquelle la naissance du roman en prose s'explique par l'esprit religieux et ascétique qui s'affirme au début du XIIIe siècle et par les légendes en latin qui ont servi de modèles à cette nouvelle forme d'expression. A juste titre M. T. souligne que tous les romans en prose ne témoignent nullement de cet esprit (le *Lancelot* en face de la *Queste* par ex.), que la chronique (cf. G. de Monmouth) et le roman d'*Alexandre* en latin ont joué un rôle bien plus important que les légendes latines. Discussion des conclusions de W. Roach en ce qui concerne le *Didot-Perceval*. — P. 329-341. Harri Meier, *Aus der Familie mollis*. Span-port. *melindre* ; span. *melena* ; port. *melena, meleia* ; port. *morno*, dial. *borno* ; mots issus de *mollis* avec *b* et *r(r)* ; mots apparentés en port. et en espagnol. — P. 342-397. G. Reichenkron, *Das praepositionale akkusativ-objekt im aeltesten Spanish*. Constructions avec et sans *a* avec noms de personnes ; constructions avec noms de choses, noms d'animaux, noms de lieux, pronoms. — Comptes rendus : p. 406-408 de Manuel C. Diaz y Diaz, *Antologia del Latin Vulgar* par H. Schmeck (ce recueil est malheureusement déparé par de trop nombreuses fautes d'impression) ; p. 409-

410 de G. Rohlfs, *Sermo Vulgaris latinus* par H. Schmeck. Autre recueil de textes; p. 410-411 de W. P. Shepard et F. M. Chambers. *The Poems of Aimeric de Peguilhan* par Martin de Riquer; p. 412 de P. Aebischer, *Chrestomathie franco-provençale*, recueil de textes fr. et prov. antérieurs à 1630, par H. Kroell; p. 421-422 de A. Schiaffini, *Momenti di storia della lingua italiana* par F. Schalk; p. 422-424 de F. Staehli, *Die Terminologie der Bauernmuehle im Wallis und Savoyen* par W. Giese. Solide travail; p. 427-430 de Y. Malkiel, *The etymology of port. iguaria; — of hispanic que(i)scar; — of hispanic vel(l)ido; span. cosecha and its congeners* (*Language*, t. XX-XXIII); *The romance word family of latin ambāgo* (*Word*, t. III); *The etymol. of hispan. terco* (*PMLA*, t. LXIV) par J. Piel; p. 433-437 de K. Vossler, *Die Dichtungsformen der Romanen* par R. Glasser. Étude qui embrasse le domaine de la Romania : formes poético-prosaïques, troubadours, chansons à danser, hymnes, psaumes et séquences, autres formes poétiques (sonnet, tercets, etc...), drame, roman et épopée. Richesse des aperçus et agrément de la présentation; p. 447-448 de R. Franz, *Italienische Sonette der Liebe aus Mittelalter und Renaissance* par W. Ross; p. 450-463 de Dante, *Die goettliche Komoedie*, éd. et trad. de H. Gmelin, par W. T. Elwert; p. 465-470 de A. Julio da Costa Pimpão, *História da Literatura Portuguesa*, 1er vol., XIIe-XVe siècles, fasc. 8-16 par H. Krœll. Éloges; p. 473 de J. Hubschmid, *Praeromanica. Studien zum vorromanischen Wortschatz der Romania mit besonderer Beruecksichtigung der frankoprovenzalischen und provenz. Mundarten der Westalpen* par H. Lausberg.

A. Micha.

Vox romanica. — Les fascicules de cet excellent recueil nous sont arrivés si irrégulièrement entre 1939 et 1946, que nous avions retardé depuis des années le dépouillement des volumes suivants, espérant que les lacunes de notre série se combleraient avec le retour des relations postales régulières. Nous prenons le parti de ne pas attendre davantage pour rendre compte des volumes reçus : nous rétablirons, s'il y a lieu, en dehors de leur place chronologique le compte rendu des volumes qui nous font actuellement défaut.

IV (1939), 1. — P. 1-19. J. Jud, *Vorwort zum Dicziunari rumantsch grischun*. — P. 20-34. A. François, *Suffixe littéraire* -ance. L'étude de M. Fr. a abouti en 1940 à une publication plus étendue qui forme le nº 30 de la collection de la Société de publications romanes et françaises. — P. 35-47. G. Panconcelli-Calzia, *Über den « Frageton » im Italienischen*. — P. 48-64. G. Schaad, *I nomi popolari della flora prativa in Val Bregaglia*. — P. 65-86. L. Spitzer, *Verlebendigende direkte Rede als Mittel der Charakterisierung*. — P. 87-94. A. Henry, *A propos de quelques mots difficiles des* Chroniques de *Jean Molinet*. On notera une explication intéressante d'un mot qui faisait grande difficulté, *poiville* désignant la place d'une cicatrice sur le corps de

Charles le Téméraire; M. H. propose de lire *pomille* au sens de « partie charnue de l'épaule ». — P. 95-101. J. Brüch, *Frz.* cligner « *blinzeln* ». De *cluginare < *caluginare < caliginare au sens de « défendre de la lumière ». — P. 102-122. G. Serra, *Tracce di un'antica voce* peregál « *mora di sassi* » *lungo le antiche vie romane e romee dell'Italia Occidentale*. N'intéresse pas seulement le type *peregál* et autres représentants de *petrica (p. ex. a. fr. *perdriaux*), mais aussi l'histoire de *monjoïe*. — P. 123-204. Comptes rendus, parmi lesquels nous signalerons : p. 129-135, par Léo Spitzer de E. Löfstedt, *Vermischte Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax*; p. 135-144, par K. Jaberg du *Donum natalicium* qui lui avait été offert en 1936; p. 155-164, par E. Richter, de l'*Historische französische Syntax*, III, de E. Lerch; p. 164-174, par K. Jaberg de B. Hasselrot, *Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle*.

2. — P. 233-269. M. L. Wagner, *Über die neuen Ausgaben und die Sprache der altsardischen Urkundenbücher von S. Nicola di Trullas und S. Maria di Bonarcaolo, I.* — P. 270-287. G. A. Stampa, *Due testi bregagliotti*. — P. 288-310. A. Schorta, *Entstehung und Aufbau des Rätischen Namenbuches*. — P. 311-319. R. Hotzenköcherle, *Ein Sprachatlas der deutschen Schweiz*. — P. 320-323. R. Weisz, *Bericht über den Atlas der schweizerischen Volkskunde* (*A S V*). — P. 324-345. Comptes rendus : p. 324-325, par M. K. Pope de F. Bestmann, *Die lautliche Gestaltung englischer Ortsnamen im Altfranzösischen und Anglonormannischen*; p. 331-341, par K. Jaberg du *Dicziunari rumantsch grischun*, fasc. 1.

VI (1941-42). — P. 1-110. A. Schorta, *Das Landschaftsbild von Chur im 14. Jahrhundert*, avec une carte. — P. 111-140. Fr. Gysling, *Welsch und Deutsch in Gressoney*, avec une carte de la région et 7 cartes d'aires de mots. — P. 143-158. E. Tagmann, *L'année Ecclésiastique, essai dialectologique et folkloristique*. — P. 159-177. M. Roques, *Compléments aux dictionnaires de l'ancien français :* BA-BU. — P. 178-190. B. Hasselrot, *Glanures lexicologiques d'Ollon* (*Vaud*). — P. 191-199. G. Tilander, *Vieux français* deluer, esluer. tresluer, alluer, *français dialectal* enluer. Article où M. T. maintient énergiquement l'étymon *delucare, trans- lucare, etc., sur lequel j'avais fait des réserves, auxquelles je ne saurais renoncer même devant l'incisive insistance de M. T., je regrette que son article ait paru à un moment où il ne m'était pas possible d'en avoir connaissance et d'en discuter; je ne crois pas très utile aujourd'hui d'en reprendre la discussion. — P. 200-206. Carlo Tagliavini, « Avania ». C'est par le turc que ce mot serait passé de l'arabe à l'italien et au portugais et de là au français; l'ancien français *avenie* « génuflexion » n'a aucun lien avec *avanie* qui n'est pas antérieur en français au XVII^e siècle, tandis que la forme italienne est attestée au XIV^e. — P. 207-232. N. Jokl, *Albanologische Beiträge zur Kenntnis des Balkanlateins*. — P. 233-363. Comptes rendus : p. 257-258, par A. Schorta de W. Mörgell, *Die Terminologie des Joches und seiner Teile*; p. 258-261, par J. Jud de

W. Brinkmann, *Bienenstock und Bienenstand in den romanischen Ländern*; p. 261-275, par G. Tilander de *Le roman du comte de Poitiers*, éd. par B. Malmberg; p. 276-297, par L. Spitzer de G. et R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, II; p. 297-311, par A. Duraffour, des *Mélanges A. Duraffour*; p. 312-319, par J. Jud de A. Duraffour, *Lexique Patois-Français du Parler de Vaux-en-Bugey (Ain)*; p. 349-353, par J. Jud de M. L. Wagner, *Historische Lautlehre des Sardischen*.

P. 364-370. *Beiträge zur Kenntnis der altfranzösischen Handschriften der Berner Stadtbibliotek* (K. Jaberg, S. Heinimann, J. Emmenegger, M. R. Degoumois, L. E. Roulet) : *Roman des Sept lys*, mss 41, 354, 388; *Roman de la Rose*, ms. 364; Chrétien de Troyes, *Perceval*, ms. 354.

P. 397-400. *In Memoriam : Giulio Bertoni* (Hans Bosshard).

VIII (1945-46). — P. 1-33. K. Jaberg, *Zu den französischen Benennungen der Schaukel*. Substantifs et verbes pour « balançoire » et « balancer ». — P. 34-109. J. Jud, *Zur Geschichte der romanischen Reliktwörter in den Alpenmundarten der deutschen Schweiz*, avec 3 cartes. — P. 110-128. P. Aebischer, *Deux nouveaux manuscrits du « Conte du Graizu »*. — P. 129-146. J. Hubschmied jr., *Ital.* calastra, catasta. Un type grec latinisé répandu comme mot technique et passé du sens de « tas de bois », à celui de « chantier (à poser des tonneaux) » et de là à toutes sortes de sens correspondant à la notion d'« installer, situer, arrêter » etc., telle est l'histoire qu'a tenté de débrouiller M. H.; aucun résumé ne saurait donner même la substance de cet article compact; un index des formes et des sens cités aurait été une addition indispensable. — P. 147-215. N. Jokl, *Zur Frage der vorrömischen Bestandteile der alpinlombardischen und rätoromanischen Mundarten*. Cet important article est sans doute le dernier qu'ait pu écrire notre collègue et mon ami N. Jokl avant de mettre lui-même un terme à une vie que les malheurs de l'Autriche, sa patrie, lui avaient rendu insupportable. A cet article J. Jud a ajouté, p. 216-219, des remarques et des notes qui le complètent utilement. — P. 220-234. R. Roedel, *Ricercando la proprietà dell'espressione italiana*. — P. 235-272. Comptes rendus : p. 235-245, par W. Egloff de P. Scheuermeier, *Bauernwerk in Italien, der italienischen und rätoromanischen Schweiz*; p. 242-251, par C. T. Gossen des *Mélanges Jean Haust*; p. 267-272, par P. Remacle de C. T. Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*.

M. R.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

Du *Franzosisches Etymologisches Wörterbuch* nous avons reçu, fin août, le fascicule 49 (tome VII) : OCULUS-PORCUS.

— Le fascicule 4 de la 3e année des Annales publiées par la Faculté des Lettres de Toulouse a paru en mai 1954 sous le titre de *Via Domitia, Études de linguistique consacrées au Sud de la France et au Nord de l'Espagne*, I. Le fascicule qui réunit des contributions de MM. Griera, Rohlfs, Badía Margarit, Séguy, Gavel, Allières, Tovar, Lafon, Michelena, et de Benda, examine des problèmes catalans, aragonais, pyrénéens, gascons et basques.

— Dans les *Romanica Helvetica* :

44. — René Chatton, *Zur Geschichte der romanischen Verben für « sprechen, sagen und reden »*; 1953, 156 pages avec carte.

— Dans les *Pubblicazioni dell'Università cattolica del S. Cuore*, nuova serie : XLIV. — Diego Zorzi, *Valori religiosi nella letteratura provenzale : la spiritualità trinitaria*; 1954, 879 pages.

— Dans la collection des *Contes merveilleux des provinces de France.*

Geneviève Massignon, *Contes de l'Ouest*; 1953, 273 pages. — Les régions intéressées sont, avec la Loire-Inférieure, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois ; à la fin un conte en patois vendéen. Commentaires folkloriques par G. Massignon et P. Delarue : à signaler des thèmes analogues à ceux des *Trois aveugles de Compiègne.*

— Dans la collection des *Textes littéraires français* (Droz-Giard).

La Mort le roi Artu, roman du XIIIe siècle édité par Jean Frappier ; 1954, 309 pages. — Toutes les éditions antérieures étant épuisées, M. Fr. a utilement réimprimé l'édition qu'il avait donnée lui-même en 1936 de cette importante partie du *Lancelot en prose*. L'édition est accompagnée de variantes et notes, d'un index de noms propres et d'un court glossaire d'utilité pratique. Je constate que M. Fr. a bien voulu se rallier, sur un détail de sa classification, à des observations qui, lors de la soutenance de sa thèse, m'avaient opposé non seulement à lui, mais aussi à mon ami Ferdinand Lot

(il s'agit du mot que M. Fr. avait lu *a nant* « en garantie » et qui n'était pour moi, ainsi qu'il s'en est convaincu depuis, qu'une mauvaise graphie de *avant*). — M. R.

— Du *Vocabolario dei dialetti della Svizzera italiana* est paru, en 1954, le fascicule 2 : AGNESA-ALORA.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Gedächtnisschrift für Adalbert Hämel, 1885-1952, herausgegeben vom romanischen Seminar der Universität Erlangen; Würzburg, Triltsch, 1954, in-8, 274 pages, avec un portrait et un fac-similé. — Adalbert Hämel est mort prématurément le 11 décembre 1952. Le recueil des travaux composés pour honorer sa mémoire comprend 17 articles sur des thèmes très divers de philologie, d'histoire ou de littérature romane ou comparée; nous signalerons ceux qui peuvent le plus intéresser les philologues et les médiévistes. — En tête (p. 1-15) un article de A. Hämel lui-même : *Die romanischen Kulturen und der europäische Gemeinschaftsgedanke*. — P. 65-72. E. Gamillscheg, *Zur Frühgeschichte des Rumänischen*. — P. 155-180. H. Kuen, *Das Athanasianische Glaubensbekenntnis der* Psaltirea Scheiană. — P. 223-230. H. Rheinfelder, *Spanische Etymologien*. — P. 239-252. E. Schramm, *Ueber einige neuere Bemühungen um eine Gesamtcharakteristik der Spanischen Literatur*. — P. 275-278. Fr. Schürr, *Solo e pensoso : Beitrag zur Analyse eines petrarkischen Sonetto*. — M. R.

Erhard LOMMATZSCH, *Kleinere Schriften zur romanischen Philologie*; Berlin, Akademie-Verlag, 1954; in-4, 248 pages avec 7 planches. — Réunion de 14 écrits fort divers de sujet, d'étendue et de caractère, parus dans des recueils jubilaires ou dans des périodiques et que l'on trouve ici commodément, sous un aspect élégant et soigné et avec des additions ou corrections précieuses : l'histoire de la philologie romane y est représentée par des notices ou des correspondances de Diez, Friedwagner, Morf, Tobler, accompagnées de portraits. — M. R.

M. DELBOUILLE, *Notes de philologie et folklore : 1. La légende de Herlekin. — 2. Les origines de Pacolet* [Extrait du *Bulletin de la Société de langue et littérature wallonnes*, 69 (1953), 40 pages]. — L'objet de la première de ces deux notes est de déterminer les conditions d'apparition de la légende de la *mesnie Hellequin*. M. Delbouille rejette d'abord les plus récentes étymologies proposées pour le nom du conducteur de la bande, l'étymologie germanique (par *harila* « chef d'armée ») de MM. Kemp Malone et Flasdieck, et l'étymologie celtique (par **herllai* « chasseur ») de M. Krogmann, la première étant, à son avis, tout à fait invraisemblable, la seconde beaucoup trop aventureuse. Pour lui, au reste, la clef du

problème doit être fournie non pas, comme on l'a trop souvent cru, par l'exégèse du nom propre, mais par l'examen interne de la légende elle-même. Or, nous avons, de cette légende, une version particulièrement claire et explicite, c'est celle que donne Gautier Map dans son *De nugis curialium*, I, XI. Dans ce texte, le roi Herla et sa mesnie errante ne sont ni des démons, ni des âmes damnées en proie aux tourments de l'enfer (comme c'est le cas partout ailleurs), mais une troupe de pauvres humains égarés, qui, ayant connu pour un temps (qui leur a paru très court, mais qui s'est en réalité étendu sur plusieurs siècles) les mystères et les délices de l'Au-delà, ne peuvent plus rentrer dans notre monde et sont condamnés à chevaucher éternellement, sans mettre pied à terre, sous peine d'être réduits en poussière. Il est possible, en effet, mais non certain, notons-le, que nous ayons là la forme première de la légende, les formes postérieures, christianisées, n'étant que des formes secondaires et refaites. Si M. Delbouille a vu juste, il devient alors facile de rapprocher l'aventure du roi Herla et de ses hommes de tout un groupe de contes analogues et bien connus, le plus curieux étant sans doute celui de ce jeune marié italien, qui, le lendemain de ses noces, docile à l'appel d'un vieillard, le suivit pour quelques heures en une région merveilleuse, et n'en revint que trois siècles après, toujours aussi jeune, mais pour mourir sur-le-champ, dès qu'il apprit son âge réel (on ajoutera à la bibliographie du conte donnée par M. D., p. 14 en note, la très importante étude de Schönbach, parue dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, au t. 145 (1902), p. 66 ss.). Autrement dit, M. D. sacrifie, au seul profit du texte de Gautier Map, l'ensemble de la tradition, pour qui les chevaucheurs nocturnes sont toujours des échappés de l'enfer, et il fonde son explication sur cette unique version, considérant toutes les autres (et elles sont légion, l'une d'entre elles, celle d'Orderic Vital, étant même antérieure à Gautier Map) comme des refaçons ou des adaptations. Sur ce point, je pense que M. D. rencontrera plus d'un contradicteur. Enfin, M. D. croit pouvoir faire un pas de plus dans l'histoire du thème et démontrer qu'il porte les marques des croyances particulières au monde celtique : sur ce point, on trouvera ses arguments aux pages 16-19 ; mais on nous permettra de dire que, trop généraux, ils ne nous ont pas paru absolument décisifs. Quant au chef de la troupe vagabonde, *Herla* (ou *Herlekin*, c'est-à-dire « roi Herla »), il n'y a sans doute aucune difficulté à admettre qu'il s'agit peut-être d'un nom librement choisi par quelque conteur, issu d'un milieu anglais, évidemment, pour désigner son héros, nom qu'ont par la suite adopté ses successeurs et que la tradition a porté de génération en génération. Cependant, comme les choix, tout en restant libres, ne sauraient être entièrement arbitraires, M. D., sans trop insister, s'est demandé s'il n'y avait pas quelque rapport, au moins de consonnance, sinon d'étymologie, entre le nom propre *Herla* et le groupe formé en ancien français par les mots

herle « tapage », *herler*, *herlir*, *herlier* « faire du tapage » et *herlot* « truand, vagabond », groupe qu'il étudie avec quelque détail. — La seconde note démontre que le mot *pacolet*, qui désigne aujourd'hui dans les pays wallons une sorte de lutin et qui a vécu en France, au XVIIe siècle, d'une vie quelque peu languissante (un *pacolet*, le cheval de *Pacolet*) n'est pas autre chose que le nom du nain messager et magicien de la *Geste Rainouart*, particulièrement dans la *Bataille Loquifer*. Le nom se présente là sous la forme *Pecoulés* ou *Picoulés*, et c'est sans doute le diminutif du nom de nain *Pecous*, que l'on retrouve dans la *Folie Tristan* de Berne. Il est possible que ce nom, qui est, en réalité, un surnom, soit tout simplement le nom commun *pecol* « pied de lit, ou pédoncule » : il s'agirait d'une désignation comique. — Félix Lecoy.

Georges Straka, *Notes de phonétique générale et française à propos d'un livre récent* (Extrait du *Bulletin de la Faculté des lettres de Strasbourg*, 1954, p. 207-226 et 259-275); in-8, 39 pages avec un tableau dépliant. — Le livre visé par le titre est le fascicule initial, seul publié jusqu'ici, du traité de *Phonétique historique en français* de M. Pierre Fouché, paru en 1952, et qui traite surtout de phonétique générale. Les observations de M. St. constituent une révision soigneuse de l'exposé de M. Fouché, du moins pour les consonnes, et elles sont un complément nécessaire de cette Introduction. — M. R.

Paul Falk, Pir + *suff.* « *fuseau* » *à la lumière du celtique*; Upsal, 1954; in-8, 20 pages. — Si l'on admet avec M. F. que le lombard *fusella* « écureuil » est en rapport avec fusellus « fuseau », on peut penser que le type *pir-* pour désigner l'écureuil suppose un *pir-* servant à désigner le fuseau, et M. F. trouve ce type dans les parlers celtiques. De plus, M. F. s'occupe du type *bord-* qui sert à désigner un bâton creux, pouvant être muni d'une pomme (de là *bourdon*), ou une toupie (*bourdet*, *bordasse*). — M. R.

Raphaël Levy, *La désinence* -eresse *en vieux français* [Extrait de *Romance Philology*, VII (1953-54), p. 187-190]. — Liste d'une soixantaine de noms féminins d'agent en *-eresse*, relevés dans Godefroy pour l'ancien français et dans le vocabulaire de *Johns Hopkins Studies* (1922) pour le judéo-français, et qui viennent s'ajouter à ceux qui avaient été déjà signalés notamment par Ant. Thomas et Kr. Nyrop. — M. R.

Raffaele de Cesare, *Su di un gruppo di glosse antico-francesi in un lessico latino dell'XI secolo* (Tiré à part de *Ævum*, XXVII, 1953, p. 430-448). — Le ms. qui porte les nos 10066-77 à la Bibliothèque royale de Bruxelles, conserve dans quatre feuillets (88, 139, 161 et 162) un glossaire latin transcrit par une main du XIe siècle et mêlant à des gloses latines de rares

gloses germaniques et une quinzaine de gloses françaises, qui ne sont pas toutes claires ; elles paraissent appartenir au domaine wallon, et elles sont intéressantes par leur date. — M. R.

Armand Machabey, *Hégémonie de la Rythmique musicale au XIII^e siècle* [Extrait de la *Revue d'Esthétique* de juin 1954, p. 10-30]. — Sur le remplacement de la rythmique prosodique ou de la rythmique accentuelle par une rythmique numérique d'arithmétique rigoureuse.

E. Lévi-Provençal, *Arabica occidentalia, II : 1. Quelques observations à propos du déchiffrement des* harǧas « *mozarabes* ». *2. Les vers arabes de la chanson V de Guillaume IX d'Aquitaine* [Extrait de *Arabica*, I, 2 (mai 1954)]. — Le premier article est à joindre au dossier des pièces arabes ou hébraïques à refrain roman ou bilingues, qui nous donnent les premiers témoignages de la langue espagnole « et parallèlement, dit M. L.-P. ...du dialecte arabo-hispanique... sorte de compromis lexical entre les deux langues ». — Le deuxième article reconnaît dans les paroles que Guillaume IX dit avoir répondu aux deux dames d'Auvergne, entreprenantes et faciles, mises en scène dans sa Chanson V (éd. Jeanroy, p. 10, et v. surtout, p. 35, la variante du ms. 856), non pas un galimatias imaginaire donnant l'impression du balbutiement d'un muet, mais une phrase injurieuse en arabe, qui devait rester inintelligible aux deux dames, et par suite rassurante. Il conviendra de rapprocher cet article de celui de notre collaborateur M. I. Frank, publié dans la *Romania*, LXXIII (1952), p. 117 ss., qui d'ailleurs en contredit les conclusions générales. — M. R.

Ernest Hatche Wilkins, *A History of Italian Literature* ; Cambridge, Harvard University Press, 1954 ; in-8, 523 pages. — La littérature italienne jusqu'au XVI^e siècle représente environ le tiers de ce manuel destiné à un public peu spécialisé.

R. Palgen, *Ursprung und Aufbau der Komödie Dantes* ; Graz, Styria, 1953 ; pet. in-8, 55 pages. — On sait avec quelle persévérance M. Palgen s'est attaché à découvrir les sources où Dante avait puisé les éléments de sa *Divine Comédie* et quel souci il montre d'apprécier l'importance et les caractères de ces éléments. Il tente dans ce court mémoire une synthèse de ces constatations, il les groupe autour de vues générales qui lui montrent Dante comme un humaniste au sens le plus moderne du mot, et comme un thomiste, mais aussi comme un connaisseur des idées scientifiques, aussi bien que des idées imaginaires et des croyances populaires de son temps. — M. R.

Paul Renucci, *Dante disciple et juge du monde gréco-latin* ; Paris, Belles-Lettres, 1954 ; in-8, 456 pages. — Cette étude fait suite à l'ouvrage du même

auteur que nous avons précédemment annoncé, *L'Aventure de l'humanisme européen*. Elle présente les mêmes qualités de précision, de largeur et de densité autour d'une histoire de Dante, de sa pensée de l'enfance à la mort, et de son interprétation tout ensemble païenne et catholique du monde grec et du monde romain. — M. R.

Lyric Poetry of the Italian Renaissance, an anthology with prose Translations, collected by L. R. Lind, with an Introduction by Thomas G. Bergin; New Haven, Yale University Press, 1954, et Londres, Oxford University Press, 1954; in-8, xxvii-334 pages. — Choix abondant et divers d'une quarantaine de poètes avec près de 150 pièces, depuis François d'Assise et Ciullo d'Alcamo jusqu'au Tasse et à Giordano Bruno. Beaucoup de traductions sont empruntées à des poètes anglais renommés, mais un grand nombre d'autres sont nouvelles. Quelques notes peu abondantes donnent les indications bibliographiques indispensables. — M. R.

G. R. Sarolli, *L'episodo di Montflor e la data di composizione del* « Roman de Thèbes » [Instituto Lombardo di Scienze e Lettere, Rendiconti, LXXXV, II, Lettere, p. 231-245, Milan, 1952]. — L'auteur relève dans l'épisode de Montflor, qui est un des épisodes manifestement ajoutés à la légende d'Étéocle et Polynice, des ressemblances de la narration et de l'expression avec une partie du récit de la *Conquête de Constantinople* par Villehardouin, ce qui obligerait à placer le *Roman de Thèbes* après 1204, et même plus tard encore, et à rejeter les hypothèses si laborieusement échafaudées pour établir les rapports des trois romans antiques, *Thèbes*, *Troie*, *Énéas*. On peut être frappé en effet de la ressemblance que présente l'action des croisés voulant enlever Constantinople à l'empereur Alexis, pour le donner au jeune Isaac son neveu, avec la lutte des gens d'Adrastus pour faire rendre à Polynice le château de Montflor où s'est retiré Étéocle, son aîné. Mais cette ressemblance de situation une fois donnée, et elle ne résulte pas nécessairement d'une imitation, il est forcé que les circonstances des négociations et des opérations militaires aient des points de ressemblance et que des expressions analogues soient employées spontanément dans les deux récits. Or les rapprochements formels établis par M. S. ne portent que sur des locutions générales et banales, — à moins qu'on ne fasse état, comme paraît vouloir faire M. S., de la présence à Constantinople des Vénitiens et des Bougres, et dans le *Roman de Thèbes* des combattants de « Venece » et des mêmes « Bougres », mais la géographie humaine est singulièrement anachronique dans ce *Roman de Thèbes* où figurent les Almoravides, les Arabiz, les Esclavons, les Maures et les Turcs, Arménie et Bénévent et Russie et Sassoigne. On peut craindre que M. S. n'ait été victime d'un mirage en apercevant dans Montflor l'image réfractée de Constantinople. — M. R.

D. de Séchelles, *L'origine du Graal*, Saint-Brieuc, Presses Bretonnes, 1954; in-8, 55 pages. — M. de Séchelles présente éclectiquement un résumé des opinions proposées en des sens divers, mais il insiste sur l'état religieux de la Grande-Bretagne qui expliquerait l'attention portée à la légende du Graal. Il conclut : « Quelle que soit la part prise par l'Église dans la formation du thème du Graal, il n'est guère possible... de douter que celui-ci ait eu à l'origine un caractère chrétien... Toutefois, ... il est certain que les éléments païens ont joué dans sa formation et son développement un rôle considérable. » Et à ce point de vue, M. de S. se rallie explicitement aux thèses de M. Jean Marx. L'on notera encore que M. de S. présente, du rôle joué par l'abbaye de Glastonbury dans la légende arthurienne et du Graal, une explication qui appellerait des études plus précises : Glastonbury aurait voulu substituer aux imaginations superstitieuses qui faisaient d'Arthur une sorte de Messie prédestiné au salut du royaume breton, une croyance nouvelle qui laisserait le soin de ce salut à un héros plus orthodoxe tel que Galaad. En tête de la brochure une planche photographique donne l'image d'une pièce d'orfèvrerie qui appartient au Musée National d'Irlande, le calice d'Ardogh (VIIIe siècle), dont on aurait souhaité qu'il indiquât le métal et les dimensions; devons-nous conclure qu'il attribue à cette pièce, qui est une large coupe à pied et à anses ornée de cabochons, une ressemblance possible avec l'idée qu'il se ferait du Graal de Chrétien, ce qui ne serait pas sans rapport avec certaines formes de notre propre représentation imaginaire. — M. R.

W. A. Nitze, *Turoldus, author of the Roland?* [Extrait de *Modern Language Notes*, février 1954, p. 88-92]. — Pèse encore une fois le pour et le contre de cette question restée sans réponse et il conclut que Turoldus n'est pas l'auteur de la version d'Oxford, mais qu'il peut être l'auteur de la version peut-être en latin, qui a précédé le *Roland* d'Oxford; il estime que le ms. Digby 23 n'est pas un manuscrit de jongleur, mais qu'il a pu être destiné à une bibliothèque monastique; l'auteur même du *Roland* d'Oxford reste inconnu. — M. R.

W. A. Nitze, *An Arthurian Crux : Viviane or Niniane?* [Extrait de *Romance Philology*, VII (1954), p. 326-330]. — Cette note, où sont signalés beaucoup de rapprochements celtiques pour les noms et pour l'histoire de la félonesse amie de Merlin, tend à adopter pour *Viviane* l'explication de A. C. L. Brown par l'irl. *Bé-Binn* « dame blanche » ou *Bé-Find*, qui aurait pu phonétiquement aboutir à un gallois *Vinwen*; *Niniane* serait alors le résultat d'une mauvaise lecture des *v* (ou *u*) en *n*. — M. R.

Faith Lyons, *Huon de Méry's* Tournoiement d'Antéchrist *and the* Queste del Saint Graal (*French Studies*, VI, 3, juillet 1953, 213-218). — Ces deux

œuvres, sensiblement contemporaines puisqu'elles appartiennent toutes deux au règne de saint Louis, présentent de grandes différences de forme et de fonds. Pourtant on peut y relever un certain nombre de points communs. C'est ainsi que le caractère furieusement meurtrier de Gauvain dans la *Queste* est rappelé par Huon de Méry dans la description de son personnage l'Homicide. Les dates jusqu'ici attribuées aux deux œuvres (la *Queste* serait antérieure à 1225-1230, alors que le *Tournoiement* est sûrement postérieur à 1234) rendent possible une influence de la *Queste* sur l'œuvre de Huon. D'autre part, les deux auteurs présentent le personnage d'Humilité dans la même attitude de modestie, « le chef enclin » ; mais cette position est conforme aux données de l'iconographie. De plus, à propos de l'Eucharistie, ils expriment la même idée, qu'elle est le pain de vie « dont nus ne menjue dignement qui pardurablement ne vive », presque sous la même forme, en tout cas avec le même mot « dignement » ; mais cette idée vient de l'Évangile selon saint Jean (VI, 51 et 58). Enfin le thème central de la *Queste* et du *Tournoiement*, c'est la Confession et la Pénitence. Les deux auteurs insistent sur la nécessité, pour la validité du sacrement de la présence conjointe des trois éléments : contrition, confession et pénitence. Mais, surtout depuis le 3e concile de Latran en 1215, ces idées étaient communément répandues, et Guillaume d'Auvergne, contemporain de Huon de Méry, s'était tout particulièrement appliqué à les propager.

Miss F. L. conclut prudemment que ces ressemblances n'impliquent pas forcément une dépendance littéraire, bien qu'elle soit possible. Toutefois, elles prouvent que les deux œuvres sont nées dans le même milieu intellectuel, vraisemblablement monastique, et dans un même climat spirituel. — Pierre CÉZARD.

S. SOLENTE, *Le Grand recueil La Clayette à la Bibliothèque nationale* (Tiré à part de *Scriptorium*, VII, 2, p. 226-234) ; 1953 ; in-4 avec 2 planches. — On sait que ce recueil, célèbre parmi les médiévistes français, mais dont l'original pouvait passer pour égaré, a été enfin retrouvé et a pris place dans les nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale, sous le numéro 13521. Mlle S. nous en fait connaître ici de façon précise le contenu et donne la description qui n'avait été établie jusqu'ici que d'après la copie exécutée en 1773 pour La Curne de Sainte-Palaye, et qui était déjà à la Bibliothèque nationale dans la collection Moreau. L'original, resté pendant plusieurs siècles dans la collection des La Clayette, est un ms. de la fin du XIIIe siècle contenant une véritable bibliothèque d'œuvres de ce siècle, avec de petites miniatures, des lettres ornées et quelques dessins, et avec de nombreuses chansons notées, latines ou françaises. — M. R.

W. H. Rice, *The birth-date of Michault Taillevent* [Extrait des *Modern Language Notes*, 1950, p. 325-330]. — H. Rice propose pour la composition du *Passe-temps Michault* la période 1441-1447 et place la naissance du poète en 1395-1397.

Franz Petri, *Zum Stand der Diskussion über die fränkische Landnahme und die Entstehung der germanisch-romanischen Sprachgrenze*; Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgemeinschaft, 1954, pet. in-8, 119 pages. — Nous signalons, pour lui donner place dans une discussion toujours ouverte, cette rédaction partiellement modifiée et augmentée du mémoire de M. Petri publié en 1950 dont les vues essentielles n'ont pas été modifiées. — M. R.

Émile G. Léonard, *Les Angevins de Naples*; Paris, Presses universitaires, 1954; pet. in-8, 575 pages, avec cartes (dont la table, annoncée à la Table des matières, paraît manquer). — On trouvera dans cette large et précise étude historique des indications sur les faits littéraires intéressant notamment Charles Ier d'Anjou (Sordel, Adam de la Halle, Rutebeuf) et aussi sur les légendes tardives de la reine Jeanne et du roi René. La chanson d'aveugle, de la farce tournaisienne du *Garçon et l'Aveugle*, n'est pas signalée; un commentaire nous en aurait été précieux. — M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Octobre 1954.
Dépôt légal 4e trimestre 1954.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6657. — N° d'ordre chez l'éditeur : 299.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1954 en un tome, t. LXXV, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Table des manuscrits; Table des collaborateurs; Table des auteurs recensés.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

XLIII

LOUIS DESGRAVES

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTESQUIEU

Un volume grand in-8° de 272 pages..... 2000 fr.

XLIV

PAUL ÆBISCHER

TEXTES NORROIS ET LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE, I

Un volume grand in-8° de 69 pages..... 900 fr.

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

80

MARIO ROQUES

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794)

I. — EREC ET ENIDE

Un volume in-8° de LVII-285 pages..... 800 fr.